



République Algérienne Démocratique et Populaire



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU

Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion

Département des sciences économiques

Laboratoire REDYL

Réformes Economiques et Dynamiques Locales

Mémoire de Master en Sciences économiques

Spécialité « Management Territorial Et Ingénierie De Projets »

Option : Mangement des services publics territoriaux

Thème

**GESTION PATRIMONIALE ET GOUVERNANCE DE L'EAU DANS
DEUX VILLAGES DE MONTAGNES AIT ALI OU MOHAND
COMMUNE ILLOULA OUMALOU ET AIT OUABANE COMMUNE
AKBIL**

Présenté par :

M^{elle}. OUDJOUDI Saida

M^{elle}. AOUN Sabrina

Sous la direction de :

Pr. Malika AHMED-ZAID

M.LALEG Aziz, Co-promoteur

Membres de jury :

Mme.RAMDINI Samira, MAA UMMTO, Présidente.

Pr. Malika AHMED ZAID, Professeur à l'UMMTO, Encadreur.

M.KHAMMES Abdenour, MAB UMMTO, Examineur.

M.KERNOU Karim, Professeur associé à l'UMMTO, invité.

Année Universitaire 2016/2017



Remerciements

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

En premier lieu, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de notre travail.

Nous présentons nos remerciements à notre responsable : Mme Pr.Malika AHMED ZAID, promotrice de ce mémoire, pour nous avoir encadrés et orientés tout au long de ce travail qu'elle trouve ici l'expression de notre gratitude.

Nous tenons à remercier également tous le corps enseignant du laboratoire REDYL (Réformes Economiques Et Dynamiques Locales) dont Mr LALLAG Aziz pour toutes ses orientations et conseils.

Nous tenons aussi à remercier les comités des deux villages « Ait Ali Ou Mohand » et « Ait Ouabane » qui ont bien voulu répondre à notre questionnaire, ainsi qu'aux habitants des deux villages qui nous ont servis de guide.

Enfin, nous tenons à remercier la direction hydraulique de la wilaya Tizi-Ouzou, le président de l'APC d'ILLOULA OUMALOU et le président de l'APC d'AKBIL.



Dédicaces

Je dédie ce mémoire de fin d'étude :

*A 'ceux qui m'ont indiqué la bonne voie en me
rappelant que la volonté fait toujours preuve de
réussite.*

*A 'ceux qui ont attendu avec patience les fruits
de leur bonne éducation.*

*A mes très chers parents qui m'ont toujours
encouragé que Dieu les protège*

*A mes très chères sœurs Naima, Hassina et
Hayet*

A mon très cher frère Rabeh

A mes chers amis

SAIDA

Dédicaces

*Je dédie ce mémoire de fin d'étude :
A 'ceux qui m'ont indiqué la bonne voie en me
rappelant que la volonté fait toujours preuve de
réussite.*

*A 'ceux qui ont attendu avec patience les fruits
de leur bonne éducation.*

*A mes très chers parents qui m'ont toujours
encouragé que Dieu les protège*

*A mes très chères sœurs Nacira, Nassima, Naima
et Sonia*

*A mes très chers frères Karim, Bournane, Cherif,
Menad, Aghilas et Kouciala*

A mes chers amis

Sabrina

Liste des abréviations

ADE	Algérienne des Eaux
AEP	Alimentation en Eau potable
ANBT	Agence nationale des Barrages et transferts
ABH	Agence de Bassin Hydrographique
ANRH	Agence Nationale des Ressources Hydrauliques
DHW	Direction de l'Hydraulique de Wilaya
EPIC	Etablissement public à caractère Industrie Commercial
PAPC	Président de l'Assemblée Populaire Communale
PAS	Plan d'Ajustement Structurel
PCD	Plan Communal de Développement
PSD	Plan Sectoriel de Développement
PDEU	Plan Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme
PDARE	Plan Directeur d'Aménagement des Ressources en Eau
SPE	Service public d'Eau
SEAOR	Société des Eaux et de l'Assainissement d'Oran
SEACO	Société des Eaux et de l'Assainissement Constantine
SEATA	Société des Eaux et de l'Assainissement d'El Tarif et d'Annaba
SEAAL	Société des Eaux et l'Assainissement d'Alger
MRE	Ministre des Ressources en Eau
ONA	Office Nationale de l'Assainissement

ONI	Office Nationale d'Irrigations
ONID	Office Nationale de l'Irrigation et du Drainage
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
BM	Banque Mondiale

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre I : Cadre théorique de la gestion des biens communs et la gouvernance des ressources communes.....	05
Introduction du chapitre.....	05
Section 01 : Notion de la gestion des biens communs.....	06
Section 02 : Notion de la gouvernance des ressources communes.....	13
Conclusion.....	20
Chapitre II : Présentation des deux villages (Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane).....	21
Introduction du chapitre.....	21
Section 01 : Présentation de milieu naturel.....	21
Section 02 : Présentation de toutes les activités humaines.....	29
Conclusion.....	38
Chapitre III : Présentation des ressources hydriques de deux villages (Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane).....	39
Introduction du chapitre.....	39
Section 01 : La localisation des sources de l'eau.....	40
Section 02 : L'organisation et la gouvernance locale des services publics d'eau en sein de la Wilaya Tizi Ouzou.....	45
Conclusion.....	61
Chapitre IIV : Préservation de patrimoine hydrique au niveau locale.....	62
Introduction du chapitre.....	62
Section 01 : Préservation de l'eau en quantité et en qualité et ces principes.....	63

Section 02 : Présentation des résultats de notre enquête au sein des deux villages (Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane).....	74
Conclusion.....	98
Conclusion générale	99
Référence bibliographiques.....	102
Annexe.....	106
Listes des annexes, tableau, figures et graphiques.....	119
Table des matières.....	122

INTRODUCTION GENERALE

Introduction générale

L'eau est une ressource la plus abondante sur notre planète, puisqu'elle recouvre 72% de la surface du globe pour un volume total estimé à 1400 millions de KM³.

Toutefois, 97% de ce volume ne peut ni être consommé, ni être utilisé pour l'irrigation, en raison de leur teneur trop élevée en sel, des 3% restants très peu est disponibles pour la consommation humaine.

L'eau existe en différents endroits et sous différentes formes. La majeure partie de l'eau se trouve dans les océans et dans les calottes glaciaires. Mais l'eau, c'est aussi les nuages, la pluie, les icebergs, les glaciers, les rivières, les nappes aquifères et les lacs d'eau douce.

L'eau possède des propriétés physico-chimiques particulières et peut ainsi être utilisée pour réaliser de nombreuses opérations : le lavage d'objets, de récipients de canalisations, de sols d'ateliers, le chauffage ou le refroidissement d'objets, la réalisation de réactions chimiques en milieu aqueux, le transport d'objets par canalisation¹.

La présence de l'eau sur la planète terre qui a permis le développement d'organismes biologiques, sans eau, pas de vie : la disponibilité de l'eau est ainsi indispensable à la survie de tout être vivant, animal ou végétal, mais aussi au fonctionnement de nos sociétés.

L'eau est une ressource naturelle vitale pour la survie de l'humanité et de toutes les espèces sur terre. En tant que bien de la création, l'eau est destinée à tous les êtres humains et à leurs communautés. Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous, de sorte que tous les biens de la création soient partagés équitablement par l'humanité².

Les êtres humains, et les communautés dans lesquelles ils vivent, ne peuvent se passer de l'eau, étant donné qu'elle correspond à leur besoins primordiaux et représente une condition fondamentale de leur existence.

L'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires de base est indispensable pour la vie et le plein développement de tous les êtres humains et des communautés dans le monde.

L'eau est un bien commun universel, liée de façon intrinsèque aux droits humains fondamentaux, tels que le droit à la vie, à la nourriture et à la santé.

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation, sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont

¹ www.techniqueingenieur.fr, les-grand

² <http://www.mre.org.dz>

Introduction générale

d'intérêt général, l'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis.

En Algérie, le secteur de l'eau fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics qui lui consacrent des moyens de plus en plus importants.

L'Algérie compte 17 bassins versants, les ressources en eau proviennent des eaux de surface et des eaux souterraines renouvelables et non renouvelables, menacées par les activités humaines, industrielles et agricoles, et par l'évolution climatique³.

La politique de l'eau annoncée et mise en place par les autorités algériennes porte à s'interroger sur la poursuite des efforts dans la durée et sur l'inscription de ces projets dans le long terme pour relever les défis économiques, environnementaux et sociaux.

La gestion de l'eau en Algérie pose un sérieux problème aux autorités, devront être un moyen économique de développement, confiée à des structures agissant sur le plan national, et municipal.

L'intérêt de la recherche :

Cette recherche basée sur la gestion locale de l'eau, vise à améliorer et à préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau.

Notre travail s'inscrit dans la sphère du management des services public et le bon fonctionnement .d'un point de vue technique et économique, il a pour objectif d'entourer la question de l'eau comme étant un bien commun, n'a pas disparu et ne disparaîtra pas tant que son usage sera soumise à des règles de défense de l'environnement.

Problématique :

L'eau est locale dans le sens où sa gestion dans une région ou une ville se reflète dans la culture, l'histoire, la géographie, la géologie, les caractéristiques des sols, l'économie et les régimes climatiques ainsi que dans les réalités hydrologiques.

Pour connaître l'eau comme étant un bien commun, il est important de définir ce que l'on souhaité gérer et de déterminer un vocabulaire commun aux acteurs de la gestion.

Ainsi, notre problématique de recherche est la suivante :

³ www.oieau.org

Introduction générale

Comment est gérée l'eau au niveau des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Oubane ? Quels sont les modes de gestion et de la gouvernance suivis dans l'utilisation de l'eau en tant que bien commun au sein des deux villages de montagnes Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane ?

De là découle d'autres questions subsidiaires, à savoir :

- Quel est le système de captage de distribution d'eau au sein des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane ?
- Comment approvisionner les deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane en eau de sources venues des montagnes ?
- Quelle politique de gestion patrimoniale de l'eau en tant que bien commun au sein des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane ?

Hypothèses :

H₁ : L'eau est un service public local dont le cadre est la commune ; la commune est donc la structure juridique de base pour gérer les services public de l'eau, la gestion en tant que bien commun de l'eau des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane intègre ce mode de gestion publique.

H₂ : La gestion patrimoniale de l'eau est approprié l'approvisionnement local en eau est souvent assuré par un fleuve ou par des eaux souterraines et nécessite une infrastructure qui a des coûts de mise en place de la maintenance.

H₃ : Les villageois des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane peuvent participer à la politique de l'eau par des financements tel que le fonctionnement et les infrastructures, équipements qui apporter un aide technique et financière aux communes.

H₄ : La gestion des services publics de la distribution ou l'approvisionnement en eau est l'une des tâches les plus complexes qui incombe aux autorités publiques.

H₅ : La gestion de l'eau est effectuée aux comités de villages qui sont décident à partir des réunions qui s'organisent chaque fin de semaine et prenant les décisions, le comité de villages qui est chargé de désigner un distributeur de l'eau au village qui a son rôle de partagé l'eau en équilibre pour chaque quartier et de contrôler la potabilité de l'eau.

Méthodologie d'approche :

Nous essayerons, à travers une approche théorique de répondre à notre problématique et de confirmer ou d'infirmer les hypothèses supposées, nous avons opté pour la méthodologie suivante :

Il s'agit d'abord dans le premier point, de faire une recherche bibliographique et documentaire, portant sur des ouvrages, des revues, des articles, à partir de la bibliothèque économique et des sciences commerciales de la faculté de UMMTO et aussi la consultation de quelques mémoires qui en rapport avec notre sujet, et aussi nos recherches sur des sites internet, retenus comme indication de base, spécialisé y est afférant à notre thème.

Dans le deuxième point, il s'agit de l'enquête du terrain, les instruments méthodologiques utilisés pour mener à bien notre étude, c'est la distribution des questionnaires aux comités de villages et aux habitants, ainsi que des interviews effectués au sein des services techniques des deux communes Akbil et Illoula, au sein de la direction des ressources hydrauliques de Tizi-Ouzou.

La structure de travail :

Pour répondre aux objectifs de notre problématique, nous avons structuré notre mémoire en quatre chapitres :

Dans le premier chapitre, nous essaierons de présenter quelques notions de base, notions de la gestion des biens communs et les notions de la gouvernance des ressources communes.

Dans le deuxième chapitre, nous traiterons la présentation des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane à travers la présentation de milieu naturel et aussi la présentation de toutes les activités humaines des deux villages.

Dans le troisième chapitre nous traiterons la présentation des ressources hydriques des deux villages qui est consacré à la localisation des sources d'eau et aussi l'organisation et la gouvernance de partage des eaux.

Dans le quatrième chapitre, nous essayons de savoir comment préserver le patrimoine hydrique au niveau local, la préservation de l'eau en quantité et en qualité, ces principes et

Introduction générale

présentation des résultats de notre enquête sur le terrain en sein des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane.

CHAPITRE I

CADRE THEORIQUE DE LA GESTION DES BIENS COMMUNS ET LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES COMMUNES

Introduction de chapitre I :

Dans ce chapitre, nous présenterons quelques notions choisies dans la littérature pour termes principaux de notre thème de recherche : bien commun, gouvernance, ressource commune, gestion patrimoniale.

Le territoire est un espace spécifique où les activités humaines se développent pour exploiter et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales. Les ressources patrimoniales utilisant un savoir-faire local lié au territoire, pour répondre aux besoins des communautés humaines. Le territoire devient alors un lieu qui met en relation la culture, la nature et le développement économique et social⁴.

Le territoire de l'eau est un processus d'appropriation de différents espaces de gestion de l'eau par l'état, interrogeant la possibilité de l'existence d'un territoire pertinent de la gestion de l'eau. Un territoire qu'occupent les communautés de manière ancestrale en vertu de l'existence des eaux qu'elles ont utilisées pour leur reproduction sociale, économique et culturelle.

Le territoire de l'eau locaux basé sur les modes de gouvernance hybrides des façonnés par les formes de réappropriation locales des acteurs et les réalités historiques régionales.

Les ressources communes associées à des objectifs de production, exemples des biens communs (l'eau ; les ressources de pêche ...) les biens communs englobe également une dimension territoriale (la montagne, le bocage, les marais, etc.), le maintien d'un tissu social d'éleveur, de systèmes d'élevages orientés vers des productions de qualité, des pratiques traditionnelles ou des connaissances et des savoir-faire spécifiques liés à certain usage.

Dans le but de donner quelques axes théoriques nous suivrons en première section la notion de la gestion des biens communs et en deuxième section la notion de la gouvernance des ressources communes.

⁴ Moine .A, « le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », l'espace géographique 2/2006

Section 01 : Notion de la gestion des biens communs

La gestion des biens communs repose sur des organisations qui caractérisées par un pouvoir tel que ces organisations reposent sur des dispositifs nécessitant de créer des connaissances sur la ressource et la façon d'atteindre des objectifs de production.

D'après **Flahault 2011**, les biens communs sont des compléments nécessaires des droits humains, c'est-à-dire dont les individus peuvent jouir et bénéficier car ils offrent un recours contre les abus de pouvoir, dont les individus peuvent être victimes⁵.

Cette première section est consacrée à l'étude des biens communs et de connaître les trois modèles de la gestion des biens communs, aussi que les solutions aux problèmes de gestion des biens communs.

1- Les biens communs :

1-1-Définition :

Le terme bien commun, notamment, est repris par de nombreuses associations pour justifier leur action et défendre les objets dont elles s'occupent .il apparait souvent lorsque l'on traite la question de l'eau, de l'alimentation, de l'environnement mais aussi la thématique de l'art et des logiciels (avec les licences libres par exemple).

Les biens communs apparaissent alors comme des ressources communes dont la gestion est collective et assez liée à l'autorité politique en place .les biens communs peuvent être caractérisés par des degrés plus ou moins grands de publication quand sa gestion est prise en charge de façon plus ou moins collective avec plus ou moins d'action venant de l'état.

Les biens communs ont été employés à des fins environnementales, qu'il s'agisse de mettre en évidence leur opérabilité dans le cadre de la protection des ressources naturelles, ou dans celui du maintien de la biodiversité, cet usage à donner lieu à une relative confusion avec les biens publics mondiaux⁶.

⁵Pecqueur.B ; Brochet.A, le service public d'eau potable et la fabrique des territoires, 2013

⁶ www.enssib.fr/.../64245-domaine-public-et-biens-communs-de-la-connaissance

Chapitre I cadre théorique de la gestion des biens communs et la gouvernance des ressources communes

Les biens communs sont des ressources renouvelables collectives qui d'un côté sont produites continuellement, et de l'autre sont consommées par des personnes qui en dépendent⁷.

D'après les recherches d'**ELINOR OSTROM** et du sociologue américain **DAVID BOULIER** : un commun est issu :

- D'une ressource de domaine de la nécessité, c'est-à-dire les ressources matérielles les plus vitales (air, eau, croute terrestre) et celle qui en découlent : énergie, logement, santé, connaissance et culture.
- D'un collectif s'intéressant à cette ressource et voulant agir dessus.
- D'un ensemble de règles de gouvernance de cette ressource Co-définies par le collectif.

Ces trois éléments formant un tout social, économique et démocratique, intégré dans un environnement territorial bien délimité, ce tout étant constitutif d'un commun.

Les biens communs naturels, l'eau, la terre, la forêt et les océans, le vivant, sont aujourd'hui l'objet d'une appropriation sans précédent qui au lieu de les préserver, met en péril les équilibres écologiques et la vie des populations qui en dépendent.

Selon **Samuelson 1954**, l'eau comme un bien collectif fait l'unanimité, parce que l'eau est caractérisée par la non excluabilité et la non rivalité.⁸

L'eau en tant que bien commun confiée un ensemble d'acteurs publics et privés dans le but de répondre aux besoins du territoire, tout en assurant le renouvellement et la durabilité des ressources. Pour que l'eau devienne une ressource exploitable, cela suppose la construction d'une structure intégrant à la fois les prélèvements, le stockage et le transport, adoptée aux quantités d'eau disponible et à la demande territoriale.

1-2-Les principes fondateurs des biens communs :

- Confrontation à une réalité problématique et désir de la transformer.
- Leadership affirmé d'une ou deux personnes rassemblant autour d'un faire ensemble.

⁷ ELINOR OSTROM, gouvernance des biens communs pour une nouvelle approche des ressources naturelles, etopia/deboeck, 2010, P.44

⁸ Pecqueur.B ; Bochet.A, le service public d'eau potable, la fabrique des territoires, 2013

- Création d'un collectif s'inscrivant dans un mouvement autonome de recherche d'une solution et de création coopérative.

1-3-Les variables dans la gouvernance des biens communs⁹ :

- **Territorialisation :**

Un objectif commun de la territorialisation est gouverner les personnes et les ressources localisées et autour du territoire.

Le concept de territorialisation renvoie à des projets territoriaux spécifiques au sein des quels divers acteurs déploient des stratégies territoriales pour produire des espaces délimités et contrôlé pour atteindre certain but.

- **Cadre juridique :**

Le commun comme principe politique, de l'usage qui met l'accent sur la construction institutionnelles des choses et les différentes activités.

- **Auto-organisation et auto gouvernance :**

Pour utiliser en commun des biens, il faut créer des liens et les développer ; d'où l'importance du capital social. La bonne gouvernance repose sur l'auto-organisation.

- **Polycentrismes :**

La décentralisation maximale des lieux de décision.

- **Surveillance :**

Les passagers clandestins apparaissent dans dispositif commun, les surveillants qui examinent les conditions de la ressource commune et le comportement des appropriation rendent compte aux appropriations ou sont des appropriations eux-mêmes.

- **Conflits :**

Gestion en interne du dispositif commun ou avec l'extérieur. Engagement des acteurs publics (soutiens officiels, subvention) et partenariats avec acteurs privés (entreprises, fondation d'entreprise....).

⁹ ELINOR OSTROM, gouvernance des biens communs pour une nouvelle approche des ressources naturelles, etopia/deboeck, 2010

Les appropriations et leurs représentants disposent d'un accès rapide à des arènes locales, bon marché pour résoudre des conflits entre appropriations ou entre les appropriations et leurs représentants et agents.

- **Réseaux :**

Imbrication avec des unités proches géographiquement et/ou par la pratique.

1-4-Les principes des biens communs¹⁰ :

Le classement des biens communs en termes d'exclusion et de rivalité fait abstraction des régimes de propriétés qui leurs sont applicables.

- **Le principe de « non-exclusion » :**

Un bien commun s'oppose à un bien privé en ce que les personnes qui peuvent jouir d'un bien privé sont limitées par son propriétaire, c'est-à-dire la consommation du bien par un individu n'empêche pas sa consommation par un autre.

Le principe de « non-exclusion » plus ou moins facile d'accès à la ressource.

- **Le principe de la « rivalité » :**

Un bien commun, qui peut-être surexploité s'oppose à un bien public dont l'utilisation par une personne n'empêche pas une autre personne de l'utiliser, c'est-à-dire personne ne peut être exclu de la consommation de ce bien.

Le principe de « la rivalité » plus ou moins forte dans l'utilisation de la ressource.

1-5-Les types de ressources des biens communs :

Elinor Ostrom distingue deux types de ressources des biens communs qui sont :

- **Les biens communs naturels non exclusifs, soit rivaux :**

Exemple l'eau considérée comme un bien commun, est non exclusif dans le sens où tout le monde peut y accéder en respectant les réglementations en vigueur.

¹⁰ ELINOR OSTROM, gouvernance des biens communs pour une nouvelle approche des ressources naturelles, etopia/deboeck, 2010

- **Les biens communs de la connaissance :**

Les biens communs de la connaissance, c'est la possibilité, pour n'importe qui d'avoir un accès à des ressources informationnelles pour les approprier pleinement.

C'est-à-dire les productions culturelles et scientifiques par exemple les logiciels libres qui sont nombreux et génèrent des communs de la connaissance dont la particularité est d'être non-rivale.

2-La gestion des biens communs :

2-1-Définition :

Les biens communs existent par la volonté de communautés qui s'organisent pour gérer collectivement une ressource afin d'en garantir la pérennité et l'accès à tous, parfois en interaction avec le marché, parfois avec l'état, parfois avec les deux .on pense souvent à l'eau, les forêts, l'air, les transports en commun, les ressources génétiques...etc.

2-2-Les modèles de la gestion des biens communs :

- **La tragédie des biens communs :**

La tragédie des biens communs symbolise la dégradation de l'environnement à laquelle il faut s'attendre dès le moment où plusieurs individus utilisent en commun une ressource limitée.

D'après **Garrett Hardin** dans un article majeur **1968** est basé sur la métaphore du pâturage communal en accès libre : chaque éleveur individuel, rationnel, est incité à y placer un nombre élevé d'animaux car le bénéfice qu'il en retire est privé alors que le coût de la surexploitation est collectif.

Dans la « tragédie des communs », le gain assuré par la surexploitation du bien par un individu sera toujours supérieur au préjudice subi, partagé entre l'ensemble des Co-exploitants, ce qui à terme conduit à la surexploitation globale de la ressource, et donc à destruction.

- **Le jeu du dilemme du prisonnier :**

Modélise grâce à la théorie des jeux la tragédie des biens communs : lors d'un jeu non coopératif avec information complète.

Le jeu à deux stratégies qui sont :

1. La stratégie de défection consiste à faire paître le nombre d'animaux que l'on pense pouvoir vendre, en supposant que ce nombre soit supérieur à $L/2$.
2. La stratégie coopérative se traduit par le pâturage d'un nombre $L/2$ d'animaux pour chaque éleveur.

- **La logique de l'action collective :**

Mancur Olson 1965, remet en question l'idée selon laquelle la possibilité d'un bénéfice pour un groupe suffirait à générer une action collective dans le but de réaliser ce bénéfice.

2-3-Les prescriptions politiques pour l'amélioration des modèles de la gestion des biens communs :

- **Le Léviathan comme seul moyen :**

Selon **Ophuls** « à cause de la tragédie des biens communs, les problèmes environnementaux ne peuvent être résolus par la coopération, et si nous évitons cette tragédie, ce ne sera dû qu'à la tragique nécessité du Léviathan ».

La supposition qu'un Léviathan externe est nécessaire pour éviter la tragédie des biens communs conduit à des recommandations prônant un contrôle de la plupart des systèmes de ressource naturelle par des gouvernements centraux.

- **La privatisation :**

Comme seul moyen pour **Rebert Smith** : « le seul moyen d'éviter la tragédie des biens communs aux ressources naturelles et à la biodiversité est de mettre un terme au système de la propriété commune. En instaurant un système de droits de propriétés privée ».

Au-delà la privatisation est la suppression du bien commun et la rationalité individuelle se confond avec la rationalité collective.

La privatisation signifie entre autres un accroissement du tarif lié à l'utilisation d'eau et par conséquent affecte les personnes en situation de pauvreté.

2-4-Les caractéristiques communes qui peuvent servir de principes pour maintenir des biens communs en bon état selon Elinor Ostrom :

1. Un monitoring de l'usage et de l'état du bien commun réalisé par des utilisateurs mandatés par la communauté.
2. L'auto-détermination de la communauté est reconnue et encouragée par les niveaux supérieurs successifs d'autorité.
3. Des frontières clairement définies qui soient reconnues.
4. Des règles d'accès et d'appropriation qui soient en adéquation avec les conditions sociales et environnementales locales.
5. Des règles collectives permettant aux utilisateurs des biens communs de participer à la prise de décisions.
6. Une échelle de sanctions graduelles à l'encontre de ceux qui outrepassent les règles communautaires.
7. Des mécanismes de résolution de conflit qui soient simples et accessibles facilement.

2-5-Les aspects qui sont organiser par les communs pour nous aider à :

- **Contrôler les externalités du marché :**

Parler des communs, c'est nommer les externalités pour les réduire et les contrôler.

- **Limiter la monétisation :**

Les communs affirment que certaines choses doivent rester inaliénables et que la valeur est un concept beaucoup plus riche que le seul prix.

- **Tendre vers une économie à l'équilibre :**

Les communs interrompent ce cycle infernal et construisent des modèles plus stables et non destructif d'approvisionnement, il s'agit de cultiver une logique de suffisance.

- **Travailler au bien commun, pas seulement au bien individuel :**

Les communs permettent de développer des instruments légaux et des normes sociales en faveur des intérêts collectifs.

- **Reconnecter les gens à la nature et les gens :**

L'humanité fait partie de la nature et de ses processus, les communs nous y'aident.

- **Ré conceptualiser le développement :**

Les communs proposent un cadre permettant de redéfinir le développement¹¹.

2-6-L'eau, un patrimoine commun :

« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation, sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général »¹².

Le principe de préserver les milieux de la ressource en eau. Tous ce que constituent notre patrimoine commun : fleuves rivières, lacs, littoral, zones humides, eaux souterraines et paysage façonnés par l'eau, sont transmettre aux générations futures, sans l'avoir appauvri, ni dégradé.

C'est un objectif des développements durables car conscients que l'eau est absolument nécessaire à tous les êtres vivants et pour toutes les activités économiques, ainsi que source de plaisir, nous devons assumer le cout de sa protection et éviter ou réparer les nuisances causées.

Section 02 : Notion de la gouvernance des ressources communes :

La gestion en commun des ressources naturelles procède d'un ancrage territorial fort dans lequel une implication de la population locale, via le concept de gouvernance, au-delà la gouvernance est une perspective plutôt économique, comme processus de coordination des acteurs entre eux dans la perspective de l'organisation de l'activité économique.

1-La gouvernance :

1-1-Définition :

La gouvernance est l'ensemble de règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques.

Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués.

¹¹ www.etopia.be/img/pdf/bien_communs_fr_web_2.pdf

¹² Article L 220-1 du code de l'environnement

Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir¹³.

La gouvernance renvoie à l'intervention combinée d'acteurs variés sur un territoire et à la capacité de ce système d'acteurs de produire des politiques publiques cohérentes.

La **banque mondiale (BM) 1992**, définit la gouvernance comme « la manière par laquelle le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays au service du développement »¹⁴.

2-La gouvernance territoriale :

2-1-Définition :

La gouvernance territoriale est définir ce forme de trois dimensions différentes mais complémentaires :

La gouvernance territoriale est une dimension identitaire, caractérisée par son nom, ses limites, son histoire et son patrimoine, et par la manière dont les groupes sociaux qui l'habitent se le représentent, se l'approprient et le font exister au regard des autres.

La gouvernance territoriale est une dimension matérielle qui conçoit le territoire comme un espace doté de propriétés naturelles ou matérielles qui sont caractérisées par leurs structures et leurs dynamiques temporelles et spatiales.

La gouvernance territoriale est une dimension organisationnelle dans laquelle le territoire est une entité dotée d'une organisation d'acteurs sociaux et institutionnels.

2-2-Les modes de coordination dans un territoire :

La gouvernance territoriale exige, en premier lieu, de dépasser la vision administrative du territoire et de l'appréhender comme un construit social.

Les enjeux, à la fois sociaux, économiques et environnementaux, posés par le développement durable, sont tels qu'ils dépassent les capacités d'un état quelconque, à agir seul sans associer les citoyens.

¹³<https://www.usherbrooke.ca/politique/fileadmin/.../vol4-n03-article 2.pdf>

¹⁴ Banque mondiale, gouvernance note de synthèse <http://www 2 urbanisme .Equipment .gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/gouvernance/note4.htm>

Selon (Ieloup, Moyart et Pecqueur ; 2005), ont distingué deux types de coordination :

- Une coordination privée ou l'acteur dominant est une organisation privée.
- Une coordination mixte qui est une articulation des deux précédentes.

2-3-Les traits d'une « bonne » gouvernance territoriale :

La gouvernance territoriale apparaît comme un enjeu pour les trois piliers du développement durable (l'économie, le social, l'environnement) ce qui fait que la notion de gouvernance territoriale est souvent reliée à celle de développement durable.

Un ensemble de traits valent pour l'ensemble des modèles afin d'assurer une gouvernance saine, connue sous le terme générique de « bonne » gouvernance territoriale.

L'une des premières démarches à entreprendre lors de l'élaboration d'une stratégie de gouvernance territoriale est le recensement des éléments principaux de l'infrastructure du territoire afin d'évaluer le niveau de sécurité actuel.

Le recensement doit inclure les usines, les réservoirs d'essence d'eau, les ponts, les bâtiments publics et privés fréquentés par un grand nombre de personnes les réseaux de transport et de communication¹⁵.

3-La gouvernance de l'eau :

3-1-Définition :

La gouvernance de l'eau consiste à un partage de la prise de décision entre l'état, les élus territoriaux, les citoyens et les acteurs privés, mais les processus de participation véritable sont complexes à mettre en œuvre et la gouvernance de l'eau couvre de multiples réalités.

La nature distribue l'eau à sa manière mais les être humain respectant pas la nature, nous détournons et pompons massivement les eaux souterraines et de surface. Toutes nouvelles éthiques de la gestion de l'eau cherchant de renouer les liens qui unissent l'humanité.

L'espace humaine ne survivra que si elle protège et récupère ses lacs, ces cours d'eau et ses nappes souterraines .pour ce faire, il est essentiel que ses activités, sociales et économiques, tendent vers cet objectif.

¹⁵ www.lameta.univ-montp1.fr/documents/es_2013-05.pdf

Chapitre I cadre théorique de la gestion des biens communs et la gouvernance des ressources communes

L'avenir de l'eau dépend d'une gestion radicalement différente des réseaux hydrologiques, basé sur des technologies plus durables, plus efficaces et plus conformes à l'équité, de même que sur des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement¹⁶.

La politique de l'eau dispose d'outils pour traiter l'eau et les sources de pollution ponctuelles mais elle a peu développé le soutien aux modalités d'occupation de l'espace qui assurent la meilleure protection de l'eau, sur le plan technique.

3-2-Les défis de la gouvernance de l'eau :

Les questions environnementales, dont celle de la préservation de la ressource en eau, représentent un défi colossal pour l'ensemble des sociétés, un défi que les solutions politiques et administratives classiques ne semble plus en mesure de relever¹⁷.

Les milieux on en effet été fortement impactés par des phénomènes tels que la concentration urbaine d'une majorité de la population, le mode de vie consumériste, la modernisation de l'industrie et de l'agriculture, de nombreux aménagements du territoire. Tout cela se traduit par d'importantes externalités dans les milieux naturels.

De son côté, l'accroissement de la division sociale s'est traduit par une multiplication des divergences d'opinions et d'intérêts, qui se cristallisent dans les politiques environnementales par des conflits d'usages, ou bien par des différends relatifs à des conceptions antagoniques du bien commun¹⁸.

Le défi auquel l'action publiques est confrontée est de concilier différents niveaux d'exigence .ce défi se traduit par la recherche de « solutions composites qui soient à la fois supportables économiquement par les agents économique ; administrables par une Organisation collective concertée ; jugées justes et recevable par les publics-destinataires ; légales pour faire front aux risques de judiciarisation ; efficaces par rapport au problème posé ; évaluables quant aux résultats et imputables quant aux responsabilités¹⁹.

¹⁶ BARLOW.M ; CLARKE.T « l'or bleu; l'eau, le grand enjeu du XXI^e siècle » page 229-300.traduit de l'anglais par Paule noyart .2002

¹⁷ SALLES D. (2006), les défis de l'environnement .démocratie et efficacité, paris, syllepse

¹⁸ LATOUR B. (1999), politique de la nature .comment faire entrer les sciences en démocratie, paris, la découverte

¹⁹ SALLES D. (2006), op.cit.

La capacité de définir le bien commun et de représenter l'intérêt général, était autrefois exclusivement réservée aux institutions de l'état ; elle relève désormais de la négociation entre les pouvoirs publics et les acteurs privés²⁰.

L'action publique s'organise alors de manière séquentielle ; descendantes²¹. On parle de gouvernance lorsqu'une négociation s'opère entre acteurs publics et privés dans au moins un de ces trois niveaux, et particulièrement quand sont associés, à des niveaux subsidiaire de l'état, les acteurs ou les organisations cibles par les politiques²².

Les travaux de **Jean-Pierre le bourhis** sur l'évolution de la politique de l'eau en France dans la période **1964-2003**, ont montré que les réformes prescrites à un niveau constitutif (lois sur l'eau de **1964** et de **1992**), qui affirmaient des principes pour engager des réformes importantes ,n'ont connu qu'une application partielle et limitée du fait de la difficulté rencontrée par les acteurs administratifs²³.

4-Les ressources communes :

4-1-Définition :

Les ressources communes sont des ressources naturelles ou artificielles partagées par différents utilisateurs, l'exploitation de ces ressources crée, souvent à l'origine de leur dégradation, voire de leur destruction.

Le terme ressource commune est une catégorie de biens définis par deux caractéristiques :

- La difficulté d'exclure des bénéficiaires potentiels.
- La compétition dans la consommation²⁴.

Le courant des ressources communes met également l'accent sur la relation entre la gestion communautaire des ressources naturelles et le territoire sur lequel elle s'exerce ce qui permet de saisir le jeu des acteurs et des institutions multiples, ils insistent sur la dimension

²⁰LASCOUMES P.LE BOURHIS J.P(1998) ; « le bien commun comme construit territorial, identités d'actions et procédures », politix, n°42, vol11

²¹ OSTROM E.(1992),crafting institution for self-governing irrigation systems, an Francisco ,institute for contemporary studies press

²² DURANP.,thoenig J.C.(1996),OP,cit

²³ NOTE O. « l'institutionnalisation du public –témoin comme forme de gouvernabilité » thèse doctorat, université Toulouse ; 2012

²⁴ <http://rga.revues.org/524>

Chapitre I cadre théorique de la gestion des biens communs et la gouvernance des ressources communes

Identitaire et historique d'un territoire qui est nécessaire à la compréhension des modes de gestion patrimoniale et au fonctionnement des institutions²⁵.

ELINOR OSTROM montre que les ressources « communes » ne sont pas libres, mais qu'une gestion décentralisée par un petit groupe de personnes peut se révéler plus efficace d'un point de vue économique, que la réglementation par une autorité supérieure ou l'appropriation par un particulier.

Les ressources naturelles :

Les ressources naturelles constituent la base de l'économie en conséquence, leur usage inconsidéré et leur épuisement rapide peuvent déstabiliser la prospérité de l'humanité.

L'importance et le rôle des ressources naturelles dans l'économie n'ont plus besoin d'être démontrés. Elles représentent la base de tout système productif et déterminent les conditions de vie sur notre planète.

La gestion communautaire des ressources naturelles s'efforcent de renforcer des institutions redevables au niveau local pour l'utilisation et la gestion des ressources naturelles, en donnant les moyens à des groupes locaux de personnes de prendre de meilleures décisions sur l'utilisation des terres et des ressources.

La gestion communautaire des ressources naturelles s'applique également aux dispositions traditionnelles de gestion des ressources, comme les régimes collectifs qui régissent les parcours pastoraux et les réserves de pâturages, les pêcheries intérieures ou les forêts gérées collectivement²⁶.

D'après **ELINOR OSTROM 1990**, la gestion communautaire des ressources naturelles est fondée sur le savoir relatif aux ressources de propriété commune et à la gouvernance des ressources.

4-2-Les objectifs de l'approche patrimoniale des ressources communes :

L'approche patrimoniale des ressources communes se fixe pour objectif la restauration de la qualité de milieux naturels avec le souci de leur transmission et du maintien de l'identité des acteurs vivant dans ces milieux, dans cette optique les problèmes sont issus d'une

²⁵ PETIT.O et ROMANGNY.B, op.cit., P35

²⁶ www.earthprint.com

mauvaise prise en charge de la qualité de l'environnement et d'une incapacité de négociation pour définir un ensemble de règles permettant de maintenir un état souhaité des écosystèmes. la gestion patrimoniale se fonde donc sur des techniques de révélation des différents points de vue et de résolution des conflits, elle fait associer l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des ressources communes dans un cadre de concertation qui permet de faire évaluer les relations entre les sociétés humaines et la nature²⁷.

5- La gestion de l'eau :

5-1-Définition :

La gestion des ressources en eau c'est une activité institutionnalisée d'aménagement, d'utilisation, de répartition, de conservation et de contrôle des ressources en eau.

La gestion de l'eau suppose des actions coordonnées convenablement à la politique d'aménagement du territoire .aussi les ressources hydrauliques seraient mise en valeur et préservés .pour cela, des moyens scientifiques, techniques et financiers sont indispensables, les capacités d'approvisionnement doivent augmenter actuellement à long terme.

La gestion de l'eau qui destinée à la consommation humaine passe par une intégration de tous les aspects qui influencent le système hydrique.

La gestion des ressources en eau couvre toutes les activités humaines liées à l'utilisation de l'eau, à la protection de l'eau et la protection contre les risques émanant de l'eau.

5-2-Les enjeux fondamentaux de la gestion de l'eau²⁸ :

1. Permettre le développement durable de l'industrie, de la production énergétique de la pratique des loisirs, du tourisme et du transport fluvial.
2. Permettre à tous d'avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usés.
3. Prévenir et gérer les inondations et les sécheresses, luttées contre l'érosion.
4. Préserver les ressources en eau et les milieux aquatiques.
5. Prévenir les pollutions permanentes et accidentelles.
6. Assurer la production agro-alimentaire tout en limitant les impacts de l'agriculture sur le milieu et les ressources.

²⁷ Ibidem, op, cit, pp30/31

²⁸ www.oieau.org

5-3-La gestion intégrée des ressources en eaux :

La gestion intégrée des ressources en eau c'est une approche globale dans la gestion des ressources en eau considérant celle-ci comme une ressource unique ayant des utilisations concurrentes et des interactions avec les systèmes écologiques, sociaux et économiques.

La gestion intégrée des ressources en eau représente une approche d'avenir mettant en jeu les notions de mobilisation, d'exploitation et de protection de cette ressource de manière efficace et compétente.

Conclusion du chapitre I :

A l'issue de ce premier chapitre consacré à la présentation de quelques notions de base liées à la gestion patrimoniale et gouvernance de l'eau, nous constatons que les biens communs marquent un glissement de la sphère économique et juridique, et vers l'analyse des différents droits susceptibles de s'exercer sur une chose.

L'environnement est un patrimoine commun sur lequel plusieurs individus ont un droit d'usage simultané. Au-delà de toutes les ressources présentes sur notre planète, indispensables à la vie et au développement de nos sociétés, l'eau est certainement la plus abondante et si elle vient à manquer, ou à être dégradée, aucune vie possible.

CHAPITRE II

PRESENTATION DES DEUX VILLAGES (AIT ALI OU MOHAND ET AIT OUABANE)

Introduction du chapitre II :

Ce chapitre consacré à notre cas d'étude ambitionne de faire une présentation des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane ainsi que de son environnement naturel immédiat, afin de saisir les activités qu'il a subit aussi bien du point de vue socioéconomique, géographique. Pour appréhender la question des activités humaines des habitats villageoise, notre démarche consiste à faire dans une première section la présentation de milieu naturel des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane à travers la présentation de cadre géographique et le cadre physique, dans une deuxième section nous aborderons sur la présentation des activités humaines.

Section 01 : Présentation de milieu naturel**1-Présentation de milieu naturel du village Ait Ali Ou Mohand :****1-1-Présentation du la commune Illoula Oumalou :**

La commune Illoula Oumalou située à 115 km à l'est d'Alger et à 37 km au sud-est de Tizi Ouzou, s'étend sur une superficie de 50.37 km² pour une population de 13 001 habitants (2008). Constituer incontestablement un acteur privilégié dans le projet de développement régional de la vallée du haut sebaou. Illoula Oumalou englobe, Mezeguène, Agoussim, Ait Ali Ou Mohand, Aït Aziz, Aït Lahcène, Ighil Igueltoumène, Lemsalla, Maraghna, Abourghès, Tabouda, Igreb, Hidjeb, Igraouene, Ihamzien, Takhlidjt, Boubhir²⁹.

1-2-Situation Géographique de village Ait Ali Ou Mohand :

Ait Ali Ou Mohand est un village de Kabylie, de la commune algérienne d'illoula oumalou, daïra bouzguen, ce village est distant de 60 km de chef-lieu de la willaya de Tizi Ouzou.

Le village Ait Ali Ou Mohand est situé sur les hauteurs de la commune d'illoula .pour rallier le village, voisin du saint Ouali Sidi Hand Oudris et de l'institut de Sidi Abderahmane .il faut passer par Tabouda, chef-lieu de la commune et suivre le chemin qui montre vers Chellata (Ichelladhen) en direction d'Akbou, à une altitude de 913 mètres. Il est entouré au Nord par : Ighil Igueltounen ; au nord-ouest par Tabouda et au sud par : Ihamziene et

²⁹ Collecte de donné commune Illoula Oumalou

Abourghes. A l'origine de l'appellation deux familles habitait au village : Ait Ali et Ait M'hend puis au fil du temps il devient Ait Ali Ou Mohand. Le village peuplé d'environ 877 habitants (2017), répartis sur 09 quartiers (Iderman) pour une superficie urbanisée de 24,12 ha.³⁰ Et se classe 6^{ème} au niveau de la commune par rapport à la densité de la population.



Figure 01 : Village Ait Ali Ou Mohand

1-3- Cadre Physique

1-3-1-Le Climat :

Ait Ali Ou Mohand est une colline a hauteur moyenne de neuf cent treize mètre d'altitude, se caractérise par un climat méditerranéen avec l'existence de quelques nuances, due à la nature du relief qu'il l'a composé .ce village est chaude en été et froide en hiver, caractérisée par une pluviométrie importante.

1-3-2-La Végétation :

La Variété principale de la végétation, celle de l'arboriculture, cultivés et entretenus par l'homme, tels les arbres fruitiers, les figuiers, la vigne l'oranger, l'olivier, les grenadiers, les figuiers de barbarie, elles servent en même temps de plantes de décoration jardiniers.

³⁰ Collecte de donnée village Ait Ali Ou Mohand

1-3-3- Ressource En Eau :

En ce qui concerne l'eau le village dispose de deux fontaines **Thala Nouedris** et **Agni Gassin**, les citoyens s'alimentent en eau par deux sources : **Ifri Harouene** ou il y a 05 captages d'eau et **Boudjeffar**.

Les travaux de raccordement en eau est débuté en 1996 ont duré 07 mois ou ils sont réalisés par les citoyens de village grâce à la volonté de finir définitivement le problème de manque d'eau à cette époque. L'eau coule chaque jour en hiver. En revanche, En été, l'eau se fait rare alors le comité procède à la répartition équitable à savoir un jour sur deux. Chaque quartier aura droit à 2 heures de temps à raison de 60L par personne.

La rationalisation dans l'utilisation de l'eau est plus ce que nécessaire pour préserver la vie car l'eau c'est la vie et sans eau rien ne pousse même les civilisations anciennes ont prospéré au bord de l'eau.



**Figure 02 :Thala aounighassin
(Thaâwint)**



Figure 03 :Le bassine n'Oudriss



Figure 04 :Captage d'eau

2-Présentation de milieu naturel du village Ait Ouabane

2-1-Présentation du la commune Akbil :

La commune d'Akbil s'étend sur une superficie de 3 702 ha pour une population de 8 898 habitants (2008), se caractérise par un climat assez rude et contrasté, à la fois méditerranéen et montagnard, avec une période hivernale pluvieuse et neigeuse .les températures descendent en dessous de 0°. Quant à la période estivale ; elle est chaude et sèche, tempérée en hauteur par l'effet de l'altitude.

C'est une commune rurale, située sur le massif de la Kabylie au piémont de la chaîne du Djurdjura, soit à proximité du parc national. Son relief est constitué d'une succession de collines entrecoupées par des sites naturels exceptionnels qui lui a conféré un caractère touristique indéniable, renforcé par l'activité artisanale exercée par sa population autochtone, situé à 40 km du chef-lieu de la wilaya de Tizi Ouzou. Akbil englobe, Aït Djemaa, Aït Hadda, Aït Hamsi, Ait Laziz, Ait Mesliène, Ait Ouabane, Ait Ouagour, Ait Sellane, Ait Sidi Said, Akaoudj, Aourir Ouzemour, Ath Bouzid, Beni Mahmoud. Tous ces villages sont localisés au sommet des crêtes dont la plupart longent la voie centrale de la commune, constituant une urbanisation entrecoupée par la contrainte du relief. Akbil et les villageois vivent de la culture de l'olivier, du figuier, du grenadier, et du cerisier, en plus de la figue de barbarie³¹.

³¹ Collecte de donnée la commune Akbil

2-2-Situation Géographique de village Ait Ouabane :

Ait Ouabane est un village de Kabylie qui respire la grâce et la fraîcheur de la nature vivante, de la commune Algérienne d'Akbil, daïra d'Ain El Hammam, à 75 Km à l'est ; et à 80 km au sud-est de la wilaya de Tizi Ouzou.

Le village Ait Ouabane se situe au cœur du parc national du Djurdjura entre Tikjda et Lala Khedidja, et à 65 km du chef-lieu de la wilaya de Tizi-Ouzou, à une altitude qui dépasse



les 900
mètres.il
est entouré
de
sommets

montagneux de plus de 1600 mètres. Seul le côté Ouest permet d'y accéder. En forme de cuvette, le village peuplé d'environ 4 000 habitants, le village au tour d'un découpage administratif est rattaché à Ain-El-Hammam, bien que géographiquement et historiquement proche d'Iboudraren et d'Yattafène (daïra de Beni Yeni).

Figure 05 : village Ait Ouabane

2-3-Cadre Physique :**2-3-1-Le Relief :**

Un relief particulier du village placé au centre de la cuvette, crée un décalage des saisons avec un micro climat perceptible en comparaison avec les villages voisins.

2-3-2-Le Climat :

Le climat de village Ait Ouabane est de type méditerranéen, celui-ci est déterminé par des mécanismes météorologiques élaborés hors de la méditerranée, et se trouve sous l'influence de l'anticyclone des Açores, avec un été chaud et sec, d'une durée moyenne de deux mois (juillet et août) et un hiver froid et pluvieux.

Au Djurdjura la neige persiste sur les sommets, depuis le mois de novembre jusqu'à la fin du mois de Mai .Aussi, l'épaisseur, des couches, varie de quelques centimètres à plus de 1.50 m dans le village ait ouabane.³²

2-3-2-1-Les Précipitations

Selon SELTZER 1946, les pluies en Algérie sont d'origine torrentielle, elles varient avec l'altitude et sont inégalement réparties durant l'année et variables d'une année à une autre

La station d'Ait Ouabane située à 900 m d'altitude, enregistre en 2013 une moyenne de précipitation de 1226.8 mm, ce qui permet de dire que cette année est aussi pluvieuse³³.

2-3-2-2-Les Températures :

La température est un facteur de haute importance, elle intervient dans le déroulement de toutes études écologiques dans une région donnée. Ceci, par le contrôle de l'ensemble des phénomènes métaboliques pour de nombreux processus biologiques et physiologique chez les végétaux. Aussi, par son action sur le développement et la croissance, elle conditionne la répartition géographique des espèces animales et végétales.

En 2013, Ait Ouabane le mois le plus froid est le mois de février avec une température moyenne de 6.4°C et le mois le plus chaud est le mois d'août avec une température moyenne mensuelle égale à 28.8°C.

2-3-3-La Flore :

690 espèces végétales sont identifiées sur le parc national .la flore est marquée par la présence d'espèces nobles, rares et endémiques, telle que : le cèdre de l'atlas, le pin noir, le genévrier sabine, le houx, la pivoine etc., 27 espèces sont rares ou menacées.³⁴

2-3-4-La Faune :

³² KEBBAB L. Mémoire magister « Ecologie alimentaire et utilisation du milieu par la mangouste herpestes ichneumon dans le parc national du Djurdjura (foret de DARNA) »

³³ Mémoire de magister .MERABET S, « inventaire des arthropodes dans trois stations au niveau de la forêt de Darna (Djurdjura) » .2014 université mouloud Mammeri Tizi-Ouzou

³⁴ Collecte de donnée le village Ait Ouabane

Elle est riche et diversifiée, elle comprend la plupart des espèces de l'Algérie du nord .le Djurdjura a été habité autrefois par deux espèces de grande taille, aujourd'hui éteintes, il s'agit du mouflon à manchette et de l'ours brun³⁵.

2-3-5-La Forêt :

La forêt d'Ait Ouabane s'étend sur 1100 ha, c'est une ancienne forêt communale soumise de fait au régime général des forêts.

Le village Ait Ouabane est surplombé d'une forêt primitive d'une vingtaine de kilomètres de long .celle-ci est traversée par la route nationale N 33, qui relie le col de tirourda au col de Tizi Nkouilal, en « 26 km »³⁶.

Cette forêt primitive, dénommée, forêt d'Ait Ouabane est une source inestimable de richesse et de biodiversité.



³⁵ Choupetto 2002 .skyrock.com

³⁶ Collecte de donnée village Ait Ouabane

Figure 06 : La forêt d'Ait Ouabane**2-3-5-1-Le Rôle de la forêt d'Ait Ouabane :**

La Forêt d'Ait Ouabane joue un rôle écologique très important, jugeons en³⁷ :

- Elle fixe des quantités de carbone, grâce à la photosynthèse et libère de l'oxygène.
- Par évapotranspiration des feuilles, échange avec l'atmosphère des quantités importantes d'eau.
- Elle constitue un habitat idéal pour les nombreuses espèces animales et végétales.
- Elle sert de bouclier de protection au village contre les éboulements, les avalanches et les glissements de terrain.
- Les racines des arbres stockent et ralentissent l'eau souterraine dont une partie est libérée en aval.
- Climatiseur naturel. Sans la forêt, pas de village.

2-3-6-La Végétation :

La végétation est constituée d'érables regroupés çà et là, la cédraie (400 ha) est par endroit dense mais dégradée. On rencontre une petite station de chêne zeen en altitudes, du chêne vert pur ou en mélange, des pelouses pseudo alpines.

2-3-7-Ressource En Eau :

Dans le village Ait Ouabane, l'eau était disponible en grande quantité c'est pour cela nous n'avons jamais manqué de ce précieux liquide au village (nos fontaines coulaient H₂₄). Une partie seulement des eaux, très abondantes d'Ait Ouabane, qui après un long cheminement dans un souterrain, était canalisée pour faire tourner une usine hydro-électrique moderne implantée sur Assif El Hammam, un peu plus haut que Souk El Djemâa³⁸. puis répartie est drainée au début de chaque printemps, pour l'irrigation de multitudes parcelles de terre autour du village où on y fait pousser une variété de légumes et de fruits naturels aux goûts exquis, de renommée régionale, comme le piment « Ifelfel Awabane » ou la cerise tardive, sans oublier les figues que les villageois se disputent avec le singe magot.

³⁷ Collecte de donnée village Ait Ouabane

³⁸ Collecte de donnée la commune Akbil

Le village Ait Ouabane est muni de plusieurs sources d'eaux. C'est le village le plus favorisée en cette matière, plusieurs de ces sources sont anciennes et opérationnelle à nos jours, à l'exemple de la source Thamda Imigune et Oulssus, Thimizoghine.



Figure 07 : Thamda Imigune



Figure 08 : Source d'eau Thimizoghine

Section 02 : Présentation de toutes les activités humaines

1-Présentation de toutes les activités humaines du village Ait Ali Ou Mouhand :

Le village d'Ait Ali Ou Mohand est connu pour abriter la zaouïa Sid Ahmed Ben Idris et l'institut Sidi Abderrahmane, les gens viennent tous les jours surtout le lundi et jeudi à la zawiya qui apparaît une suite de bâtisses constitue timâammert de wedris pour se recueillir sur la tombe du cheikh et pour s'exorciser et à la recherche de la guérison. La grande affluence est connu le jour de Achoura ou beaucoup de gens se rendaient au village, a cette égard une organisation extraordinaire se met en place par les villageois et le comité de village.

1-1-Timâammert (la Zawiya de wedris) :

Le terme timâammert étant la forme berbérivée du verbe arabe âamara est de la même racine que omran.timaâemmert dont la signification rendue dans l'usage kabyle désigne essentiellement un « espace plein ».timâaemmert est employée par la majorité des pèlerins qui viennent à la zawiya de wedris.

La zawiya par « timâammert » désigne la plénitude d'un espace, de jour comme de nuit et à longueur de l'année sans préciser de quoi cet espace est plein.

Le lundi est une journée où la Zawiya de Wedris accueille moins de pèlerins, par rapport aux autres jours de la semaine. Les denses activités des tolba, nettoyage de la cour,

remplissage en eau potable des réserves, balayages par Ait Ali Ou Mohand de toutes les chambres destinées à abriter les arrivants.

La présence de jeunes villageois d'Ait Ali Ou Mouhand est remarquée durant la journée, ils se regroupent dans différents coins de la cour. Parmi eux, certains interviennent en donnant un coup de main, qu'il s'agisse de balayer la cour ou d'orienter les pèlerins. L'ancien muqadem de la zawiya, originaire de village d'Ait Ali Ou Mohand, s'installe du matin au coucher du soleil, soit en face de la qubba ou à l'entrée de l'enceinte. il fait des recommandations aux zuwar qui viennent le solliciter, s'entretient avec eux et reçoit leurs dons waâeda³⁹.

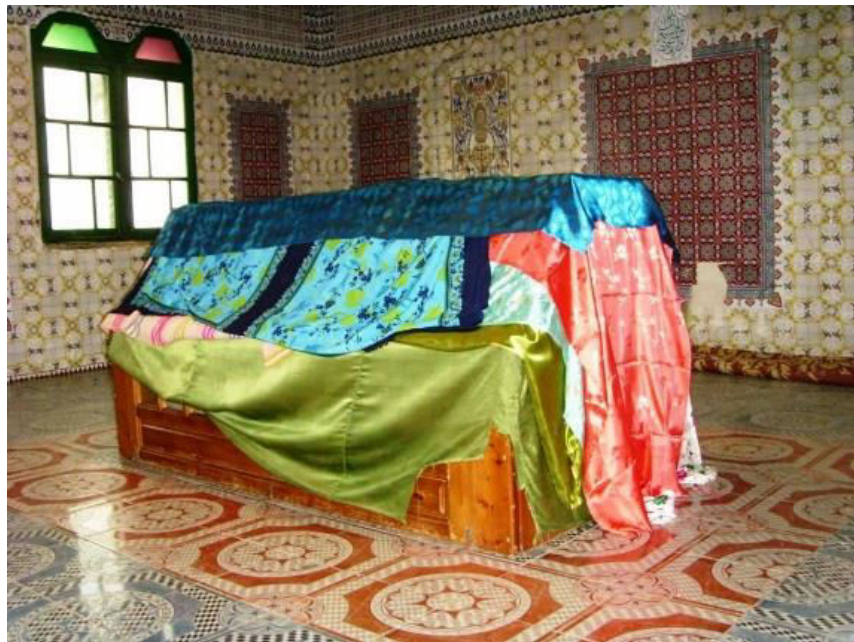


Figure 09 : Le tombeau du Saint le lendemain, après le départ des pèlerins.

1-2-La Fête d'Achoura :

L'origine de la célébration de cette fête est musulmane, elle coïncide avec le 10^{ème} jour de l'année lunaire ; le mois de mouharram, soint un mois et dix jours après « L'Aid El Adha » ; le sacrifice abrahamique .socialement, la communauté villageoise accorde peu

³⁹ Mohand Akli Hadibi, wedris une totale plénitude ; approche socio-anthropologique d'un lieu saint en Kabylie .préface du professeur Mustapha HADDAB ,2002 .P 43.

d'importance à la référence musulmane .mais célébré sans l'aspect d'un rite sans beaucoup chercher l'origine ni la signification religieuse de cette date de dix Mouharram⁴⁰.

Pour l'occasion, les habitants du village Ait Ali Ou Mohand organise une réunion extraordinaire qui se tienne une semaine avant l'évènement peu se préparer pour la fête ,entre autre désigner les groupes qui prendront les différents taches :le groupe de cuisine ,ceux prépare le mets, le couscous est la viande généralement, et le groupe qui doit réguler la circulation et assurer la sécurité ,à la fin de la cérémonie ,la rente des aumônes se compte par million de centimes ,constituant une ressource importante pour la caisse du village ,qui sera par la suite utilisée pour le financement des petits projets au village⁴¹ .

1-3-La ziyara du sanctuaire de Sidi Abderrahmane :

Une fois la ziyara accomplie au tombeau de wedris, les pèlerins poursuivent leur ziyara par une visite au sanctuaire de Sidi Abderrahmane, situé à environ huit-cent-quatre-vingts mètres de wedris. Des groupes de pèlerins se rendent au tombeau du saint, autour duquel est construit actuellement un institut islamique⁴².

2-Présentation de toutes les activités humaines du village Ait Ouabane

2-1-Préservation des traditions et sens l'organisation :

Traditions Kabyle, Timecheret Ait Ouabane :

Comme chaque année, au dernier vendredi du mois de mai, les villageois d'Ait Ouabane, dans la commune d'Akbil, organisent une cérémonie d'offrandes pour le saint appelé communément Sidi Hend Amrane, une grande fête régionale où des milliers de personnes se rencontrent dans une convivialité qui les rassemble. Une fête où l'on constate la fraternité, la liberté et l'égalité entre les citoyens et citoyennes du village⁴³.

Tiririth n tregwa est un rite qu'organisent les villageois depuis des lustres.tiririth n tregwa est une tradition consistant à partager équitablement l'eau servant à irriguer les vergers

⁴⁰ Les travaux des pères blancs ; crouzet, fêtes religieuses, fichier périodique N°11,1973.cas de wedris, hadibi, op, cite.

⁴¹ Mohand Akli Hadibi, wedris une totale plénitude ; approche socio-anthropologique d'un lieu saint en Kabylie .préface du professeur Mustapha HADDAB ,2002 .P 41.

⁴² Zawiya qui porte le nom de son fondateur et qui fut transformée en institut islamique destiné à la formation des imams à partir de 1985.

⁴³ Collecte donnée village Ait Ouabane

de chaque famille .si, au début, cette « fête » était organisée juste pour les habitants dudit village, ces derniers années et depuis près de 10 ans, cette tradition attire aussi d'autres citoyens de toutes les régions de Kabylie, surtout depuis la diffusion sur berbère télévision ,en 2004,d'un reportage retraçant cette tradition .



Figure 10 : Tiririth n tregwa

Cette année, et plus exactement le week-end dernier de moi de mai, cette fête a eu lieu. Pas moins de 5 bœufs et 16 moutons ont été égorgés à cette occasion pour accompagner le majestueux couscous traditionnel qui sera offert à tous les présents .pendant que les volontaires s'activaient à dépecer les animaux égorgés, et soigneusement partagés la viande en parts égales (tixxamin) selon le nombre de personnes dans chaque famille.

Aux offres de charité et de bienfaisance s'ajoutent les sommes ramassées lors de la vente aux enchères des têtes de bœufs, les enchères créant une certaine ambiance de concurrence, pour alimenter les caisses du village et financer d'éventuels projet d'intérêt général⁴⁴.

Un des membres du comité, à l'aide d'un micro, donnait « la daâwa l'xir » à tout donateur venant déposer un ou une liasse de billets en guise de waâda .vers la fin de cette journée, une somme de 127 millions de centimes a été ramassée⁴⁵.

⁴⁴ Collecte de donnée comité de village Ait Ouabane

⁴⁵ depechedekabylie .com



Figure 11 : Le Sacrifice de Timichret



Figure 12 : Sidi Hend Amrane

2-2-Marchés des productions des femmes « Ulzuz N Tlawin N At Wavan »

Cette louable initiative, appelée avant, le marché des femmes cultivatrices, est à mettre à l'actif de l'association féminine « asurif » qui travaille en collaboration avec le comité de village d'Ait Ouabane.

L'association « asurif » milite pour l'émancipation de la femme kabyle, la préservation de son identité et également la protection de l'environnement.

Cette activités culturelle et économique s'inscrit dans le cadre du développement durable et tente de faire sortir de l'anonymat ,de mettre en valeur les produits des cultivatrices et rendre hommage aux femmes qui continuent à travailler la terre comme leurs aïeules ,pour produire des légumes et des fruits bio et d'autres produits du terroir. Ce marché sera également l'occasion de vendre le fruit du long labeur des femmes dans ce village niché au flan de la montagne du Djurdjura et où la vie n'est pas toujours facile notamment en raison du rude climat hivernal.

Le marché du printemps sera marqué par la présence d'une grande variété de légumes et de fruits, « la grenade » « la courge » « le navet » « oignons » « ail » « carotte » « petit pois » « haricot » « pomme de terre » « cerise » les figues sèches « Inighmene » de saison en

plus des produits apicoles et laitiers et de plantes médicinales, produits dans les potagers d'Ait Ouabane par les femmes cultivatrices aux mains rudes mais généreuses⁴⁶.



Figure 13 : La culture vivrière exclusivement féminine **Figure 14 : Marché des cultivatrices**

Des spécialités locales, tels que « avuglu », un fromage typique du village d'Ait Ouabane, « amchah », un mélange de poudre de caroubier, de grains de maïs et d'orge consommés en dessert en y ajoutant du sucre et de l'huile d'olive etc. y seront exposés. Cette troisième édition sera marquée par des nouveautés, dont un atelier d'animation pour enfants, pour leur apprendre les jeux traditionnels. Ait ouabane est connu pour son agriculture, son arboriculture et son élevage.

On retrouve aussi des produits de l'artisanat, tels que des burnous tissés à la main, avec de la laine de brebis locale et proposés à la vente par ces tisserandes elles-mêmes qui ont hérité de ces métiers de mère en mère.

Aujourd'hui, les femmes de ce village veulent mettre en place un véritable réseau commercial et de créer ainsi des liens avec le monde, et sortir de l'anonymat pour mettre en valeur leur talent et tout le patrimoine culinaire qu'elles ont de tout temps pu et su sauvegarder pour survivre et transmettre leur savoir-faire aux générations actuelles. C'est dire que les femmes d'Ait Ouabane ont toujours excellé avec doigté dans la préservation et la valorisation de l'art culinaire traditionnel et des métiers écologiques et artisanaux.⁴⁷

2-3-Le Piment d'Ait Ouabane « Klilouche »

⁴⁶ Collecte de données village Ait Ouabane

⁴⁷ Collecte de données comité de village Ait Ouabane

Ait Ouabane le village de piment fort, réputé dans la région pour son piment appelé localement « klilouche » et ailleurs, le piment « Aouaban », du nom du seul village de la région qui le produit. Ce petit piment, très fort, se déguste de différentes manières.

Lorsqu'il est cueilli frais et de couleur verte, il est grillé sur la braise avec des tomates le tout est ensuite pilé au mortier et généreusement arrosé d'huile d'olive.⁴⁸



Figure 15 : Le piment d'Ait Ouabane

Servi avec une galette toute chaude, cette salade grillée constitue en été, un plat principal qui se déguste à tout moment. Pour pouvoir disposer en toute saison de ce légume apprécié par tous et dont les familles d'Ait Ouabane ne sauraient s'en passer, les femmes



⁴⁸ Collecte de donnée village Ait Ouabane

réservent une partie de la récolte pour le faire sécher.

Le légume est alors laissé murir jusqu'à ce qu'il se colore d'un beau rouge vif ,avant d'être cueilli une fois séché ,les femmes le conservent en chapelets qui rappellent les colliers en argent orné de corail rouge ,taillé en forme de piment ,fabriqués par les bijoutiers d'Ath yenni.ce produit séché appelé « achelkouh »est utilisé en hiver ,pour relever et épicer plusieurs plats ,notamment le couscous et le berkoukes.



Figure 16 : Achelkouh d'Ait Ouabane

Si le piment des Ait Ouabane est connu partout dans la région, c'est grâce aux marchands ambulants qui n'hésitent pas à se rendre dans les villages voisins pour l'écouler.

2-4-Festival international raconte-arts : la 14^{ème} édition à Ait Ouabane

Raconte-arts est un festival qui se veut pluridisciplinaire, où se côtoient dans l'allégresse le théâtre, la chanson, les arts de la rue, des conférences-débats et des ventes-dédicaces de livres. Comme il est de coutume dans les pratiques traditionnelles et organisationnelles de raconte-arts. C'est le village hôte de la manifestation qui prend en



charge les festivaliers sur le plan de la restauration, de l'hébergement et l'organisation.

Figure 17 : Festival international raconte-arts Ait Ouabane

Le village d'Ait Ouabane habituellement calme et paisible, mais vibré le temps d'une semaine (24-31 juillet), au rythme de son, bruit et la lumière de festival culturel Raconte-Arts .des milliers de visiteurs de nationalités différentes : « des français, des chinois et des belges », ont afflué au village, pour découvrir les divers spectacles⁴⁹.

Ce festival culturel Raconte-Arts organisé au village placée sous le thème « akken abrid yiwen ur titettu » (« pour que nul n'oublie le chemin »), cette manifestation pluridisciplinaire dans sa 14^{ème} édition va abriter de nombreux événements durant une semaine, où troupes et artistes algériens et étrangères feront vivre le village d'Ait ouabane.dans chaque coin ,une activité artistique ,entre expositions ,performances et animations ,des perfectionnements de films et autres sont organisées ,au grand bonheur des villageois et participants venus de partout.

Conclusion de chapitre II :

Dans ce chapitre, nous sommes attelés à présenter le milieu naturel et les activités humaines des deux villages de montagnes Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane notamment, les ressources en eau, la faune et la flore, la forêt et l'organisation des fêtes annuelle (Thimicheret, zawiya de wedris .ect).

⁴⁹ Collecte de donnée village Ait Ouabane

CHAPITRE III

**PRESENTATION DES RESSOURCES
HYDRIQUES DES DEUX VILLAGES AIT
ALI OU MOHAND ET AIT OUABANE**

Introduction du chapitre III :

Parmi les ressources utilisées par les sociétés humaines, il y a une qui est vitale au même titre que l'air ; il s'agit de l'eau. Une ressource qui est porteuse de beaucoup de spécificités, où elle est à la fois : abondante et rare, la plus « technique » et la plus chargée des significations sociales et culturelles, un « don du ciel » qui n'est le plus souvent accessible qu'à condition d'y mettre le prix.

Ainsi, il s'avère nécessaire pour les gouvernements de la plupart des pays, notamment ceux en voie de développement, de penser une véritable stratégie visant à préserver durablement la ressource en eau et d'assurer l'accès à tous. Car l'eau est considérée comme un élément fondamental de toute stratégie de développement.

Les prélèvements d'eaux sollicitant à la fois les eaux de surface et les eaux souterraines. Ils se répartissent en quatre grands types d'usages : la distribution publique d'eau potable, l'industrie, l'irrigation et l'énergie.

L'eau en montagne au-delà des dangers qu'elle a fait couvrir depuis des siècles aux populations est aussi une « source » de richesse et de développement, une meilleure valorisation de ce potentiel permettra de contribuer à l'aménagement du territoire et à l'économie des zones de montagne.

L'objectif principal de ce chapitre réside dans la présentation des ressources hydriques des deux villages de montagne Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane à travers la présentation dans la première section qui est la localisation des sources d'eau et en deuxième section on a pris un aperçu sur l'organisation et la gouvernance locale des services publics d'eau au sein de la Wilaya Tizi Ouzou.

Section 01 : La localisation des sources d'eau

L'eau est captée à partir d'une source qui sort naturellement de terre d'un cours d'eau ou d'une nappe d'eau souterraine. Dans l'agglomération havraise, ce sont majoritairement des sources mais également des forages qui captent cette eau dans les nappes souterraine.

1-Définition des sources d'eau :

Une source est une eau souterraine qui émerge à la surface du sol de manière naturelle. Elle est dite protégée ou couverte lorsque son captage est protégé par une paroi étanche ou un système de stockage approprié afin d'éviter les pollutions extérieures. Elle est équipée d'un robinet ou tuyau pour la collecte de l'eau⁵¹.

Les sources présentent généralement les qualités de l'eau souterraine.

Une source est l'endroit où une eau sort naturellement de terre, elles sont trouvées généralement à l'origine d'un cours d'eau, mais des sources peuvent alimenter des mares, des lacs ou s'écouler directement en mer, leur eau peut aussi disparaître, rapidement dans le sol.

Une source est un lieu d'apparition et d'écoulement d'eau souterraine à la surface du sol, elle est toujours liée à l'existence d'une nappe et peut être située au mur ou au toit du réservoir aquifère⁵².

La protection des sources d'eau potable constitue un nouvel enjeu réglementaire. Une future réglementation, mise en place par le ministère du développement durable, de l'environnement, obligera les exploitants de captages à identifier les dangers présents dans les sources d'eau potable certains risques sont spécifiques aux sources d'eau potable situées en milieu urbain.

⁵¹ [http : // www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com)

⁵² Ramade F : dictionnaire encyclopédique des sciences de l'eau, edscience, 1998

La Wilaya de TIZI-OUZOU, dispose d'un nombre important de source, situées un majeure partie sur le flanc Nord de Djurdjura, généralement utilisés pour l'alimentation en eau potable des zones montagneuses isolées. On dénombre pour l'ensemble de la wilaya, 203 sources dont 121 sources importantes d'un débit total estimé à 70.7 L/S, soit plus de 22 millions de M³ par an.

2- Les différentes sources d'eau :

1- Système d'alimentation en eau de la commune Illoula Oumalou:

Le chef-lieu de la commune est alimenté à partir de la station Oued Kerrouche. Le reste des villages sont alimentés à partir des captages des principales sources :

- Boudjâafar.
- Lâinsar Ouqermoud.
- Ifri Harouene.

La capacité de stockages du la commune est de 3015 M³ répartis sur 33 réservoirs⁵³.

1-1-Village Ait Ali Ou Mohand :

Le village Ait Ali Ou Mohand est alimenté des captages des principales sources :

Les sources Aménagées :

- Boudjâafar.
- Ifri Harouene.

Il y a 03 réservoirs de stockage :

- 2 sont des réservoirs crée en 1978
- 1 ou sols crée en 2005
- Un château d'eau de 50 M³.

2-Système d'alimentation en l'eau de la commune Akbil :

⁵³ Etude de Revision du PDAU de la Commune Illoula Omalou.

La commune d'Akbil compte 19 réservoirs d'eau, 02 châteaux d'eau, 25 fontaines et 44 puits répartis à travers les villages⁵⁴.

2-1-Village Ait Ouabane :

Le village Ait Ouabane est alimenté par des captages des sources suivantes :

Les sources Aménagées :

- Oulssous
- Thimzoughine
- Thala
- Lâinsar Ntikhljth

Les sources non Aménagées :

- Lâinsar Ntkhilsa
- Lâinsar Nwali

3- Aménagement des sources :

Il existe 03 grands types d'aménagement de sources qui peuvent être envisagés dans un contexte nécessitant le recours à des techniques faibles coûts :

- Aménagement très simple.
- Un aménagement avec un réservoir.
- Un aménagement avec un réservoir et filtre

3-1-Aménagement très simple :

De source doit débiter par un nettoyage de l'endroit où l'eau sort du sol. Il faut :

- Faire une tranchée horizontale sur plusieurs mètres pour rechercher l'eau un peu plus loin.
- Remplir la tranchée de gros cailloux pour que l'eau circule facilement.
- Reboucher la tranchée.
- à l'extrémité, sceller un tuyau par lequel l'eau s'écoulera. Le tuyau doit être scellé dans un mur fait en ciment, en parpaing ou en pierre.
- Le sol, à l'endroit où le tuyau sort, doit être nivelé et recouvert de cailloux pour éviter qu'il y ait formation d'un borbier.

⁵⁴ REVISION DU PDAU de la Commune AKBIL.

- Réaliser une rigole qui évacue au loin l'eau sale.

3-2 -L'aménagement avec réservoir :

Il est nécessaire de construire une chambre maçonnée qui permet de récupérer et de stocker l'eau de la source. L'aménagement extérieur est identique à celui de l'aménagement simple.

3-3-L'aménagement avec réservoir et filtre :

Cet aménagement comprend une chambre maçonnée divisée en deux parties, qui contient le filtre en gravier et en sable et une autre partie qui constitue le réservoir la sortie de l'eau est identique aux aménagements précédents.

4-Identification et caractérisation des sources d'eau :

Une des premières mesures pour pouvoir avancer dans la discussion et la conception du système d'approvisionnement d'eau est l'évaluation des ressources hydrique disponibles et des besoins en eau en fonction de l'utilisation prévue (domestique, irrigation, consommation des animaux, usages multiples).

Afin d'identifier les sources d'eau les plus appropriées, il nous faudra d'abord faire un inventaire du territoire pour établir avec précision leur emplacement par rapport au système d'approvisionnement (les distances, les dénivellations), la quantité d'eau provenant de chaque source (débit) et la qualité de l'eau.

Cela implique des inspections sur le terrain, l'évaluation du débit (jaugeage)⁵⁵, le prélèvement d'échantillons d'eau pour analyser la qualité et la réalisation de carte permettant de déterminer la localisation des sources sur le territoire.

À partir de la recherche d'information et de l'organisation d'ateliers communautaires, on peut connaître les besoins ou la demande en eau.

Selon l'usage prévu, il faudra connaître le nombre de familles ou de résidents de la communauté, le nombre d'animaux à abreuver, les surfaces et les cultures à irriguer et toute autre information jugée nécessaire pour déterminer la quantité d'eau à capter, à transporter, à stocker et à distribuer.

⁵⁵ <http://inta.gob.ar/documentos/systemes-de-captage-d%E2%80%99eau-de-sources-et-de-petits-cours>

5-Système de captage :

Une fois que nous avons identifié et caractérisé la source d'eau, nous serons en mesure de planifier le système de captage approprié.

Il existe différentes alternatives pour la construction d'un système de captage qui dépendent, en général, du type de source que l'on va exploiter et des conditions environnementales.

Un détail important à prendre en compte dans la planification des ressources hydriques et de leur utilisation est l'emplacement du captage par rapport à l'eau qui doit être utilisée. Car cela a un grand impact sur le fonctionnement du système.

Il faut toujours essayer de concevoir le système pour qu'il fonctionne par gravité. Cela implique que le captage sera effectué au-dessus des sites d'utilisation, afin qu'aucune énergie supplémentaire ne soit nécessaire pour le transport de l'eau.

Dans le cas où cela n'est pas possible, il faudra utiliser des technologies de pompage pour amener l'eau, un autre point important est que les sources permettent d'accroître le débit des ruisseaux tout au long de leur parcours en aval grâce à la contribution de différentes sources. Il est important de tenir compte de ce facteur lors de l'analyse du site de choix pour la source.

Parfois aussi, le système de captage doit être instable sur le fond du ruisseau en aval de la source et non pas directement au niveau de la source⁵⁶.

6- Structures pour les captages d'eau :

Pour la construction de prises d'eau dans les petits cours d'eau il est important de comprendre le comportement de ces derniers à différentes périodes de l'année.

Dans ce cas, les connaissances locales jouent un rôle important, puisqu'elles permettent de savoir où il est possible de trouver de l'eau tout au long de l'année, où se produisent des glissements de terrain, si les crues entraînent beaucoup de matériel et quels sont les niveaux maximaux et minimaux d'eau dans ces cours d'eau, cette information nous permettra de travailler sur une infrastructure adaptée aux conditions locales.

⁵⁶ [www. Mémoire online.com](http://www.Memoire online.com), Les eaux souterraines, par KEVIN LUZOLO LUTETE, 2012

Section 02 :L'organisation et la gouvernance locale des services publics d'eau au sein de la willaya Tizi Ouzou

La concurrence accrue entre les utilisateurs potentiels des ressources en eau peut être sources de conflits. Les dispositifs de coopération et de gouvernance partagée entre les utilisateurs doivent être renforcés de façon à ce que l'eau devienne un moteur de coopération et un outil de désamorçage des tensions politique, tout en encourageant un développement équitable et durable .

L'augmentation des besoins en eau, du fait de l'urbanisation et du développement économique, couplée à des périodes de pénurie de plus en plus fréquentes, engendre des tensions sur la ressource en eau disponible, or le bon fonctionnement des milieux aquatiques est directement dépendant de la quantité d'eau dans les cours d'eau et dans les nappes.

Pour atteindre le bon état des eaux, il est donc essentiel d'obtenir un équilibre entre les ressources en eau (l'offre) et les quantités prélevées (la demande). L'adoption de nouveaux comportements est une priorité, ils sont fondés sur le partage de l'eau, dont les règles et les actions sont rassemblées dans des plans de gestion.

Cette section permet d'appréhender d'une manière générale l'organisation et la gouvernance locale des services publics d'eau qui fait intégrer plusieurs acteurs.

1-Le service public :

1-1-La notion de service public :

D'après **G.Teissier**, trouve dans la notion du service public que c'est la notion clé pour fonder la compétence de juridiction administrative, ensuite systématiser la théorie du service public sur deux plans à savoir : le plan de la philosophie politique par Duguit, qui y voit le fondement et la limite du pouvoir des gouvernements⁵⁷. La Duguit, dans son « traité de

⁵⁷ Cité par Jacques CHEVALIER, OP.Cité.p3

⁵⁸ Duguit,(1928),Traité de droit constitutionnel,Tome 2, 3^{ème} édition, pp59-66, cité par Jacques CHEVALIER,OP, cité, p3

⁵⁹ JEZE G, (1914). Principes généraux de droit administratif. Cité par Jacques CHEVALIER.OP.Cité, p4

droit institutionnel (1921), »affirme que « L'Etat n'est pas ce qu'on a voulu en faire et comme on a cru quelques temps qu'il était une puissance qui commande une souveraineté ;il est une coopération de services publics organisés et contrôlés par des gouvernants⁵⁸ », quant au deuxième plan, celui-ci est relatif au plan juridique, par l'école de **Bordeaux (Bonnard)** et par **G. Jèze**, qui y trouvent l'explication générale du régime administratif.

Selon **G.Jèze**, « Aux dogmes périmés, la jurisprudence de conseil d'Etat a substitué la notion fondamentale-essentielle aujourd'hui du service public ... C'est une révolution véritable. Le service public est aujourd'hui la pierre angulaire du droit administratif ⁵⁹... ». C'est le résultat des grands arrêts de la jurisprudence administrative rendus entre la chute du second Empire et la fin de la première guerre mondiale. Avant 1920, le droit public repose sur une égalité limpide entre service public, droit public et personne publique.

Cette relation concernait un domaine du service public restreint car seul le service public administratif existait alors.

Selon la théorie développée par **L. Duguit**, l'Etat ne se définit pas par le monopole de la violence mais comme l'architecte de la solidarité sociale. Le service public est le fondement et la limite du pouvoir gouvernemental. Il suffisait d'invoquer soit l'interdépendance sociale soit l'intervention de la force gouvernante.

Pour qu'un service collectif puisse être rangé parmi les services publics, il faut qu'il réponde à un besoin d'intérêt général. Mais le droit public ne donne pas de définition précise de l'intérêt général. Il énonce principalement que l'intérêt général est l'objet même de l'action de l'Etat et qu'il revient au législateur de la définir.

⁶⁰LEVEQUE(F), (2000). Concepts économiques et conceptions juridiques de la notion de service public, in KIRAT T, et SERVERINE, « Vers une économie de l'action juridique. Une perspective pluridisciplinaire sur les règles juridiques et l'action » CNRS Editions.

La notion d'intérêt général fait donc l'objet d'un usage varié et changeant selon les époques (Conseil d'Etat, 1997)⁶⁰.

L'imprécision juridique de la notion d'intérêt général présente ainsi l'avantage que le droit peut facilement s'adapter mais elle présente aussi un inconvénient : elle conduit à une situation où l'Etat se légitime par des activités du service public dont lui seul détermine la définition. Comme le souligne **C. Henry** « L'Etat organise ses services publics dans le cadre d'un droit taillé sur mesure »⁶¹.

Aux termes de cette revue de littérature consacrée à la notion de services publics, nous pouvons dire que le service public se constate à mesure d'une évolution dans l'espace et dans le temps car les besoins d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui et/ou de demain, nous référençons à l'expression citée par **Didier Truchet** « le service public ne se définit pas, mais il se constate »⁶².

1-2-Les principes du service public :

Les activités qui sont qualifiées des services publics, qu'elles soient exercées par des personnes publiques ou par des personnes privées, quel que soit leur caractère, administratif ou industriel et commercial, sont soumises à un ensemble de règles de droit, à un régime juridique. Ces principes sont au nombre de trois et nous pouvons citer la trilogie établie par **Louis Rolland** d'où le nom « **lois de Rolland** »⁶³.

1-2-1-Le principe d'égalité :

Le principe d'égalité qui régit le fonctionnement des services publics est une conséquence du principe d'égalité devant la loi⁶⁴. Ce principe implique une égalité de traitement entre usagers, c'est-à-dire que des usagers placés dans des situations identiques doivent être traités de la même manière, c'est-à-dire, que chacun doit bénéficier des mêmes

⁶¹ LEVEQUE F, (2000). OP Cit, p3

⁶² D. TRUCHET. (1977), les fonctions de la notion d'intérêt général dans la jurisprudence du Conseil d'Etat, Ed : LGDJ. Paris. In L'Europe à l'épreuve de l'intérêt général, actes du colloque « Vers un service public européen ». Disponible sur web : www.numilog.com/package/extraits_pdf/e2606.pdf

⁶³ Du nom de l'auteur qui les avait systématisés « Louis Rolland ».

⁶⁴ GILLES J. GUGLIELMI : « Une introduction au droit du service public », Collection « Exhumation d'épuisés ». Disponible sur web : <http://www.guglielmi.fr/IMG/pdf/INTRODSP.pdf>

prestations du service sans se trouver dans une situation d'infériorité en raison de sa condition sociale.

1-2-2-Le principe de continuité :

Afin de ne pas provoquer de coupure soudaine et défavorable au bon fonctionnement du service public, il est nécessaire que celui-ci soit exercé de façon continue. Puisque l'activité a pour objet d'œuvrer dans l'intérêt général, elle ne peut être interrompue qu'en cas de force majeure, et conformément aux dispositions régies par la loi ou le règlement.

Le service public implique une continuité des activités des services de base nécessaires pour la vie économique et sociale dont il exige l'absence de toute forme d'interruption dans la satisfaction des besoins des usagers.

Ainsi le droit de grève doit précisément être défini, et placé sous le contrôle d'un juge, afin que cela ne perturbe pas durablement le bon fonctionnement des services ; néanmoins, le service minimum garanti fait débat. Autrement dit, ce principe oblige un fonctionnement permanent du service public. Une implication pratique est la mise en place d'un service minimum en cas de grève.

1-2-3-Le principe de mutabilité ou d'adaptabilité :

Le principe de mutabilité (ou d'adaptation) signifie que le statut et le régime des services publics doivent pouvoir être adaptés, chaque fois que l'imposent l'évolution des besoins collectifs et les exigences de l'intérêt général. Dans ce sens, il doit être adapté à chaque fois qu'il est nécessaire, afin de tenir compte de l'évolution même de l'intérêt général de la collectivité.

Les évolutions qui s'opèrent avec le temps doivent être prises en compte par le service public, qui doit s'adapter à chacune de ces mutations. Le principe de continuité s'accorde ainsi avec celui de l'évolution ; l'administration doit continuellement s'adapter aux changements. Le service devant en effet être continu, il doit en effet nécessairement évoluer en fonction des nouvelles circonstances des besoins.

1-3- Les missions du service public :

Les activités de services publics sont caractérisées par trois missions principales⁶⁵ qui sont : l'intérêt général, l'équité et l'efficacité.

1-3-1-La mission d'intérêt général :

Il a été évoqué précédemment, est une notion évolutive qui ne se résume pas à la somme des intérêts individuels mais elle présente l'intérêt collectif d'un groupe.

1-3-2-La mission d'équité :

Le service public est l'expression de la solidarité, il contribue à la réduction des inégalités liés aux revenus et aux handicapés physiques et de façon générale à la cohésion sociale et au sentiment d'appartenance à la communauté nationale. **E. Cohen** et **C. Henry (1997)** soulignent concernant les missions du service public en France : « un facteur d'identité qui contribue au sentiment d'appartenance à une communauté traitant équitablement ses membres⁶⁶ ».

1-3-3-La mission d'efficacité :

D'après **C. Henry (1997)**, cette mission vise à favoriser une utilisation rationnelle (efficace et équilibrée) dans l'espace et dans le temps, du territoire et des ressources communes⁶⁷.

L'intérêt général pour caractériser les activités de service public empêche de fonder rigoureusement ces activités en droit, en effet l'Etat adapte facilement la règle de droit et se légitime par des activités dont lui seule détermine la définition, comme le souligne **C. Henry (1997)** « l'Etat organise ses services publics dans le cadre d'un droit taillé sur mesure⁶⁸ », devant cette situation d'absence d'une définition juridique précise du service public, les économistes sont appelés à le caractériser.

2-Le cadre institutionnel et réglementaire gérant les ressources en eau en Algérie :

⁶⁵ LEVEQUE(F), OP, cit.

⁶⁶ BRILLET(E), le service public à la française : un mythe national au prisme de l'Europe ». In l'Economie politique, 2004/4 n°24, p 25

⁶⁷ BARBIER(V) et AL, op.cit. . p322.

⁶⁸ LEUEQUE (F). Op.cit.

2-1-L'organisation institutionnelle :

La hiérarchie organisationnelle de la gestion de l'eau en Algérie présume l'autorité directe ou sous la tutelle du ministère des ressources en eau (MRE) et depuis le transfert du secteur de l'irrigation qui relevait du Ministère de l'Agriculture, le MRE est le principal responsable⁶⁹ de la politique de l'eau dont il assure l'élaboration et la mise en œuvre, sa compétence s'étend à l'ensemble des activités relatives à la recherche, l'exploitation, le stockage, la distribution de l'eau pour les usages, à l'assainissement. Il veille, avec les ministères chargés de l'Environnement et de la santé, à la préservation de la qualité des ressources en eau.

Au niveau national, le MRE assure ses missions en s'appuyant en particulier sur des établissements publics à compétence nationale respectivement chargés des études et d'évaluation des ressources hydrauliques (ANRH), de la mobilisation des eaux et de leurs transferts (ANBT), de l'alimentation en eau potable urbaine (ADE), de l'assainissement urbain (ONA), et de la gestion des périmètres d'irrigations (ONI)⁷⁰.

L'extension des services liés à l'eau exige la présence des attributions du MRE dans chaque wilaya, les Directions de l'hydraulique de la Wilaya sous l'autorité administrative du Wali ont pour objectifs de suivre l'exécution ainsi la continuité des projets locaux planifiés, et la représentation technique aux communes⁷¹.

Il existe depuis 1996, des Agences de Bassin Hydrographique (ABH) qui constituent un niveau régional de gestion des ressources en eau chargées de promouvoir la gestion intégrée de l'eau par Bassin.

⁶⁹ Décret exécutif N°2000 – 324 d'octobre 2000 fixant les attributions du Ministre des Ressources en eau.

⁷⁰ Agence Nationale des ressources Hydraulique (ANRH), Agence Nationale des Barrages et Transferts (ANBT), Algérienne des Eaux (ADE), Office National de l'Assainissement (ONE), Office National de l'Irrigation et du Drainage (ONID).

⁷¹ BENBLIDIAM, THIVETG, gestion des ressources en eau, les limites d'une politique de l'offre, articles publiés dans la revue de CIHEAM (centre international de hautes études Agronomiques Méditerranéennes). N°58, France, Mai 2010, (p, p) (3.5).

Leurs missions principales portent sur l'évaluation des ressources, la surveillance de l'eau de pollution des eaux, l'élaboration des plans directeurs d'aménagement et d'affectation des ressources, ainsi que l'information et la sensibilisation des usagers à l'utilisation rationnelle de l'eau.

La loi sur l'eau (2005) a institué un Conseil National Consultatif des Ressources en Eau, au sein duquel doivent s'organiser et se développer les relations de concertation et de coordination avec les autres administrations, les différents secteurs économiques et plus généralement, tous les utilisateurs.

Le tableau suivant présente l'organisation administrative de secteur de l'eau en Algérie.
Tableau N°01 : l'organisation administrative de secteur de l'eau

Au niveau national	Ministère des ressources en eau avec ses différentes directions centrales.
Au niveau local : Wilaya	Direction des ressources en eau (48)
Au niveau régional : Bassin	Direction générale (5)
Etablissement public sous Tutelle	Directions régionales : ANRH, ADE, ONA, ANBT, ONID, SEAAL, SEACO, SEOR, SEATA ...Ext

Source : www.mre.org.dz

Le tableau ci-dessus montre la répartition actuelle du service d'AEP par mode de gestion en termes de population desservie dont plus de 60% de la population est alimentée par l'ADE et plus de 20% par l'APC (la commune) et le reste par les SPA⁷².

3- Le cadre de gestion et de régulation des services public de l'eau :

3-1- Statut et missions de l'autorité de régulation :

Selon le décret exécution n°08-303 du 27 Ramadan 1429 correspondant au 27 septembre 2008 fixant les attributions ainsi que les règles d'organisation et de fonctionnement

⁷² AHMED ZAID M, (2002) : « La gestion du service public de l'eau et l'assainissement en Algérie Cadre légal, financement et régulation », 29ème International Congress of CIRIEC, Vienne, 12-14 Septembre, 22p.

de l'autorité de régulation des service public de l'eau, l'autorité de régulation des service public de l'eau dispose d'un statut et de mission⁷³, ils s'énoncent comme suit :

- **Statut :**

L'autorité de régulation est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, son siège se situe à Alger.

- **Missions :**

Les missions de l'autorité de régulation s'énoncent ainsi :

1. Veiller au respect, par les concessionnaires et les délégations des services publics de l'eau, des obligations qui leur incombent ;
2. Examiner les réclamations des usagers des SPE et formuler toutes recommandations utiles ;
3. Observer et évaluer les indicateurs de la qualité du service fourni aux usages par les organismes exploitant les SPE ;
4. Procéder à l'analyse des charges dans le cadre du contrôler des coûts et des tarifs des SPE ;
5. Contribuer à l'établissement des cahiers des charges-types relatifs aux opérations des délégations de gestion ;
6. Formuler un avis sur les opérations de partenariat pour la gestion des activités de SPE mises en œuvre par les filiales d'exploitations créés en application de l'article 104 (alinéa 2) de la loi n°05-12 du août 2005 relative à l'eau, susvisée.

La loi du 04 août 2005 relative à l'eau, cette loi fixe l'ensemble des conditions organisationnelles, financières et de régulation des services publics de l'eau.

- **Au Plan organisationnel :**

Les services publics de l'eau potables et de l'assainissement relèvent de la compétence de l'Etat et des communes, les modes de gestion prévus par la loi sont :

1. La concession octroyée par l'Etat (ou les communes) à des établissements publics (actuellement l'Algérienne des Eaux et l'Office National de l'Assainissement) ;

⁷³ Décret exécution n°08-303 du 27 Ramadan 1429 correspondant au 27 septembre 2008 fixant les l'autorité de régulation des services publics de l'eau

2. La délégation de gestion confiée, par voie conventionnelle soit par l'Etat soit par les établissements publics, à des opérateurs partenariat sous forme de contrat de management ;
3. La régie communale avec autonomie financière.
4. Dans le dispositif de la délégation, l'opérateur délégataire assure, selon le cas tout ou partie de la gestion des activités des services publics concernés ;
5. Les droits et obligation du concessionnaire ou du délégataire sont fixés ;
6. Vis-à-vis de l'autorité concédant, par un cahier des charges pour la concession ou par une convention pour la délégation.
7. Vis-à-vis des usagers, par un règlement de service.

- **Au Plan financier :**

Les charges d'exploitation et de développement relatives aux activités des services public de l'eau potable sont couvertes par les produits de la tarification.

La tarification des services publics de l'eau potable est encadrée par un système tarifaire fixé par l'Etat, ce système tarifaire est basé sur les principes :

- De Progressivité des tarifs en fonction des tranches de consommation et de sélectivité selon les catégories d'usages ;
- De solidarité entre les usagers avec un tarif social correspondant aux consommations vitales ;

Les Barèmes tarifaires par zones homogènes sont fixés par l'organisme exploitant ; ils sont contrôlés par l'autorité de régulation et approuvés par l'autorité concédant.

- **Au Plan institutionnel :**

Les services publics de l'eau sont régulés par une autorité administrative autonome qui veille à leur bon fonctionnement en prenant notamment en compte les intérêts des usagers. Cette autorité de régulations est chargée notamment de :

1. Evaluer les indicateurs de qualité des services fournis aux usagers par les organismes exploitants ;
2. Contrôler les coûts et les tarifs des services publics de l'eau.
3. Contribuer à la mise en œuvre des opérations de délégation de gestion.

3-2 - Le cadre législatif intégrant le concept de la gestion durable des ressources en eaux :

Les exigences d'efficacité économique ainsi que la transition vers l'économie de marché ont amené les autorités algériennes à initier de profondes réformes institutionnelles. Il s'agit de la modification de la loi portant code des eaux par l'accès aux personnes morales de droit privé.

3-2-1 : Principes généraux de la loi sur l'eau :

Dans le sillage des réformes, de renforcement des institutions de l'eau et dans le souci d'amélioration de la situation hydraulique du pays et de la satisfaction des besoins en eau du bien-être collectif, la nouvelle loi N°05-12 du 04 août 2005 ; définit les objectifs de la politique nationale de l'eau, encourage l'utilisation optimale de l'eau et fixe un cadre pour la gestion intégrée des ressources en eau du pays afin de garantir une quantité suffisante et une qualité satisfaisante des besoins élémentaires de la population en eau par rapport aux secteurs industriels et agricoles.

Les objectifs assignés à l'utilisation, à la gestion et au développement durable des ressources en eau visent à assurer :

1. L'approvisionnement en eau à travers la mobilisation et la distribution d'eau en quantité suffisante et en qualité requise ;
2. La préservation de la salubrité publique et la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques contre les risques de pollution à travers notamment la collecte et l'épuration des eaux usées domestiques et industrielles ;
3. La recherche et l'évaluation des ressources en eau superficielles et souterraines ainsi que la surveillance de leur état quantitatif et qualitatif.
4. La valorisation des eaux non-conventionnelles de toute nature par accroître les potentialités hydriques.

4-L'organisation des services publics d'eau dans la willaya Tizi Ouzou :

L'organisation des services publics d'eau dans la wilaya de Tizi Ouzou fait d'intégrer plusieurs acteurs entre lesquels la répartition des tâches se fait ainsi :

4-1-La direction de l'hydraulique de la wilaya (DHW) :

Est une institution publique qui se charge d'exécuter les plans sectoriels de développement (PSD) en matière d'eau potable et d'assainissement confiés au wali ainsi que l'établissement pour l'ADE et l'ONA, ce qui réduit leurs missions.

4-2-La commune :

Elle joue un rôle dans la gestion des services publics dans les zones rurales à travers le recours à la régie communale, conformément aux dispositions de la loi 1990 et la loi 2011 relative à la commune.

Les communes qui font recours à la gestion par régie communale dans la wilaya de Tizi Ouzou sont : Idjeur, Ait Bouadou, Beni Ziki, Akbil et Illilten.

Dans les communes où la gestion de l'eau est confiée à l'ADE et l'ONA, le rôle de la commune se restreint à la seule exécution des investissements dans les cadres des plans communaux de développement (PCD).

4-3- L'algérienne des eaux (ADE) :

Est un établissement public national à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il a été créé par décret exécutif N°01-101 du 21 avril 2001. Il se charge de la gestion du service public de l'eau potable (production, transfert, distribution, et approvisionnement en eau potable et industrielle ainsi que la gestion commerciale du service).

Au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou cet organisme est représenté selon les données de l'ADE de Tizi Ouzou par une unité opérationnelle structurée en 19 centres avec un effectif total de 1520. L'ADE gère dans la wilaya 62 communes.

4-4-L'ONA :

Est un autre établissement public à caractère industriel et commercial créé en 2001 conformément au décret exécutif N°01-102 du 21 avril 2001, il se charge de la mise en œuvre de la politique de l'assainissement, à cet effet elle s'occupe :

- ✓ L'exploitation et les maintenances des ouvrages et infrastructures d'assainissement.
- ✓ Le raccordement au réseau d'assainissement.
- ✓ La protection et la sauvegarde des ressources en eau et de l'environnement hydrique.
- ✓ La préservation de la santé publique.

Au niveau de la wilaya de Tizi Ouzou, l'ONA gère 60 communes sur 67 communes en 2008, selon les données de l'ONA de Tizi Ouzou, en 2013 l'ONA gère les 66 communes de la wilaya.

L'ensemble des infrastructures gérées par l'ONA dans la wilaya de Tizi Ouzou sont :

- Linéaire réseau d'assainissement : 2910 km ;
- Bassins de décantation : environ 240 ;
- Bassins de filtration ; environ 240,07 ;
- Stations d'épuration parmi les 08 existantes au niveau de la wilaya ;
- 04 stations de relevage permettent le pompage deux usées sur les 06 existantes au niveau du territoire de la wilaya.

L'ONA de Tizi Ouzou dispose de huit centres dispersés sur le territoire de la wilaya comme suit :

- Centre de Tizi Ouzou,
- Centre d' Boghni,
- Centre d'Azazga,
- Centre Draa et Mizan,
- Centre de Larbaa Nath Irathen.

5- La gouvernance locale des services publics d'eau :

Un mode de gouvernance peut alors être défini comme résultant d'un compromis entre les acteurs et les instruments de régulation publique, marchande et communautaire. Le terme

« compromis » souligne le conflit des logiques sous-jacentes aux différents types d'instruments mobilisés par les acteurs qui les portent⁷⁴.

Les problèmes des services d'eau peuvent provenir de la manque de gouvernance et de coordination entre les différents acteurs. En effet, la gouvernance dans le domaine de l'eau est une question d'une extrême importance car un service public de qualité, qui se soucie de la protection de l'environnement et qui répond à tous les principes universels d'un service public (accessible à tous les citoyens, à un tarif abordable et équitable avec toute transparence) nécessite la coordination de toutes les parties prenantes à savoir :

- **Les pouvoirs publics :**

Qui concernent l'Etat au niveau central et déconcentré et l'Etat au niveau décentralisé ou tant autre niveau intermédiaire (ministère, agence du bassin versant, directions d'hydraulique des Wilayas, communes).

L'Etat, dans un but d'intérêt général doit définir les règles juridiques, techniques et financières de gestion des services publics de l'eau ainsi que les besoins des citoyens en qualité et en quantité, en ce sens le rôle de la collectivité territoriale en tant qu'une assise de la décentralisation et de développement territorial durable doit être renforcé et ceci à travers le renforcement de son autonomie financière et de son pouvoir de décision.

- **Les opérateurs publics ou privés :**

Ils représentent les entreprises publiques ou privées en charge de l'exploitation des services publics de l'eau et de bon fonctionnement.

Pour répondre aux exigences des usagers, ces entreprises doivent fournir des services conformes à la norme et ceci en adaptant le service aux nouvelles technologies, en se mettant en relation avec les autres parties prenantes et en développant la transparence dans la fourniture du service.

- **Les usagers :**

⁷⁴ HADDADI(L), (2010), La problématique de la gestion urbaine du service public de l'eau potable et de l'assainissement en Algérie, cas de la commune de Tizi Ouzou, Mémoire de Magister en science économique, option économie publique locale et gestion des collectivités locales.

Les citoyens doivent être considérés comme des parties prenantes dans la prise de décision en matière d'eau.

La participation des usagers dans les négociations permet une meilleure efficacité des décisions prises dans la mesure où cette participation constitue un outil pour obtenir de l'information sur les besoins et les attentes des citoyens et facilite l'acceptation des prix de l'eau et facilite également leur sensibilisation de la nécessité de protéger les ressources naturelles en eau et la protection de l'environnement.

5-1- La gouvernance de l'eau dans deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane :

Le comité du village fonctionne comme une direction d'une collectivité locale, mais avec le dévouement et le sens de l'entreprise à la place de la bureaucratie et de l'inertie.

Les villageois ont décidé de prendre leur destin en main après d'être longtemps heurtés à la soude oreille des autorités.

Le comité rémunère un employé chargé du réseau d'AEP, entièrement réalisé et gère par le village. L'eau de source arrive dans les robinets par simple gravitation en raison et grâce au relief montagneux.

Une contribution symbolique de 200 DA par mois et par foyer constitue l'abonnement au réseau d'AEP du village, la consommation de l'eau est libre tout au long de l'année, soit 60 litres pour une personne. De modestes tarifs fixés depuis longtemps et qui vont dans la caisse du village et qui servent à l'amortissement des infrastructures et l'amélioration de la qualité de service.

Quant à la tarification, ils n'existent pas un système de tarification dans deux villages de montagnes Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane dans la mesure où l'eau desservie aux habitants.

6-Les modalités d'exploitation des services d'eau :

La gestion de l'eau se distingue des autres industries de réseau par ces caractéristiques singulières. Selon la conférence internationale sur l'eau, tenue à BONN en 2001, « ... même si l'eau partage certaines propriétés des biens collectifs, elle se différencie des autres biens par son rôle essentiel pour la survie des hommes et par l'absence de substitut alternatif. Les

pouvoirs publics doivent donc assurer un approvisionnement régulier en eau dans des conditions qui la rendent accessibles à tous, constituant ainsi un service d'intérêt général ».

En effet, considérer l'eau comme étant bien collectif ne signifie guère l'absence de l'initiative privé, mais une simple exigence de régulation publique.

La distribution ou l'approvisionnement des ménages en eau potable sont des services publics industriels et commerciaux, soumis plus rigoureusement à des exigences de continuité, d'égalité, d'accessibilité et d'adaptabilité. Cela peut se justifier par le caractère social de ces biens et leur contribution en maintien de la cohésion sociale et du développement local durable de chaque société.

Sur le plan technique, l'une des caractéristiques principale du secteur de l'eau (eau potable domestique et assainissement collectif urbain) réside dans la diversité possible des modes de gestion susceptibles de favoriser le respect des spécificités de chaque territoire. Il nous paraît donc opportun d'insister sur la variété des modes de gestion (gestion directe, déléguée et partenariale...etc.).

Le choix des modes de gestion qui conviendront à mieux les gérer. Dans le domaine public de l'eau, on distingue entre plusieurs types de gestion. Nous citons :

1. Les modes de gestion traditionnels, résumés autour des modalités d'exploitation directe (la régie, un EPIC dotée de monopole naturel).
2. Les nouveaux modes de gestion, dits de contractuels et /ou associatifs. Dans ce cas, nous retenons essentiellement la gestion partenariale (publique-privé) et la gestion intercommunale.

6-1- Les modes de gestion « classiques »

La théorie des modes de gestion des services publics oppose déjà la gestion directe à la gestion déléguée.

Selon **A. Mahiou**, les modes de gestion classique, apparus au 19^{ème} siècle, sont au nombre de trois (03) : régie, établissement public et concession⁷⁵.

6-1-1-La gestion directe :

⁷⁵ MAHIOU.A. « Les implications du nouvel ordre économique et droit international ». Paris, Pédone 1976.p43.

Pour la collectivité publique, la gestion directe consiste à prendre en charge le service d'eau, comprenant sa distribution. Toutefois, il y a gestion directe quand le service public étudié est exploité dans le cadre d'une régie⁷⁶ ou encore par un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

6-1-1-1-La gestion par régie :

Un service public est exploité en régie lorsque sa gestion découle directement des compétences des collectivités locales, qui ont la responsabilité de les assurer. Dans le domaine de l'eau potable nous pouvons retenir trois (03) formes principales de régies : la régie simple, la régie autonome et la régie personnalisée.

- **La régie directe (simple) :**

Est le mode le plus ancien de l'exploitation des services publics. **J-F.AUBY** la définissait déjà ainsi : « ce qui la caractérise, c'est qu'il n'existe pas, ou plus exactement qu'elle ne se distingue pas de la commune. Elle en constitue un simple service spécialisé, dont le personnel et le fonctionnement sont placés sous la tutelle de l'exécutif de la collectivité (le maire pour la commune) et qui vis-à-vis des tiers ou des usagers, ne détache pas de cette dernière ». ⁷⁷

En fait, l'approvisionnement en eau potable, domestique est exploité en régie simple lorsqu'une personne publique se charge de gérer elle-même, à ses risques et périls, des fonds nécessaires ; recrutant dirigeants et salariant le personnel en entrant directement en relation avec les usagers des services. Le cas échéant en supportant, elle seule, la responsabilité des préjudices causés aux tiers par le fonctionnement du service.

Sur le plan financier, le service géré en régie simple ne dispose pas d'autonomie financière et toutes les opérations financières font nécessairement objet d'un budget spécial annexé au budget de la collectivité. ⁷⁸ Et la comptabilité est, donc, tenue dans les formes

⁷⁶ BORDIN.J : « les finances des services publics de l'eau et de l'assainissement », collection-Collectivités Locales, éd-Economica, Paris 1998.p38.

⁷⁷ AUBY.J-F : « les services publics locaux », collection- collectivités locales, éd- BERGER LEVRAULT, Paris 1997.PP115-116

⁷⁸ VALIRON.F. «gestion des eaux », Paris, Presses de l'ENPC. 1985. P97.

propres à la comptabilité publique et le prix (le tarif) appliqué doit, en effet, assurer le minima équilibre budgétaire de la régie.

Selon A.MAHIOU, la régie autonome est une variante qui apparaît lorsque les services publics concernés reçoivent une certaine autonomie financière. Leur organisation administrative et financière est déterminée par délibération du conseil municipal pour les collectivités locales, qui ont la responsabilité de ces services.

La régie dotée de la personnalité morale est moins utilisée en matière des services d'eau du fait de la grande complexité de sa mise en œuvre.

- **La régie personnalisée :**

Quant à elle, est dotée de l'autonomie financière et de personnalité juridique. Celle-ci se caractérise par la création d'un établissement public placé sous sa tutelle et qui est administré par un conseil d'administration et un directeur général nommé sur proposition, en cas d'une organisation communale des services concernés du Maire. Leur gestion financière et administrative est déterminée par le conseil municipal.

En résumé, lorsque la collectivité aura la possibilité de choisir le mode de gestion directe de service d'eau, c'est qu'elle souhaite simplifier au plus la gestion de ceux-ci.

6-1-2-La gestion déléguée :

Par définition la gestion déléguée est manifestée lorsque la personne publique, qui a la responsabilité d'un service public d'intérêt général, confie à une autre personne publique ou privée, par voie contractuelle, le soin de gérer ou d'exploiter ce service. Et éventuellement financer, construire ou rénover les équipements nécessaires à la prestation d'un tel service.

Les domaines d'application de la gestion déléguée sont multiples. Il s'agit en partie, des grandes infrastructures routières. Mais aussi des services urbains essentiels, tel que la distribution de l'eau.

Conclusion du chapitre III :

L'eau présente une forme d'organisation très territorialisée elle se caractérise d'abord comme une source de solidarité informelle entre les différentes communautés d'usagers organisées localement par l'aménagement.

Le service public de l'eau recouvre les grandes missions de captage de l'eau, potabilisation et distribution de l'eau potable aux habitants, collecte et dépollution des eaux usées, ainsi que toutes les opérations de contrôle et de maintenance sur les installations et les investissements.

Les comités des villages deux villages de montagnes Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane sont responsables de désigner un distributeur de l'eau potable pour les habitants, cette responsabilité peut s'exercer dans le cadre de l'intercommunalité. Intercommunalité choisit le mode de gestion de service d'eau.

CHAPITRE IV

PRESERVATION DE PATRIMOINE HYDRIQUE AU NIVEAU LOCALE

Introduction du chapitre IV :

L'eau ressource précieuse et essentielle à la vie, joué toujours un rôle fondamental dans le développement des sociétés. A longtemp géré cette ressource selon une rationalité permissive, ce qui encourage la pollution de celle-ci. La pollution industrielle, l'intensification de l'agriculture, et l'urbanisation ont contribué à la pollution de plusieurs ressources hydriques, la pollution menace directement la disponibilité de cette dernière pour tous les usages, l'Etat joue un rôle important dans la protection et la préservation de l'eau, un programme d'assainissement des eaux, associé à une législation plus contraignante, a permis de récupérer les eaux des fleuves et des rivières les plus polluées et ainsi d'améliorer la qualité de l'eau et encourage la gestion publique et intégrée de cette ressources.

Les principales causes de pollution de l'eau de surface ou souterraine sont d'origine humaine. L'agriculture cause une bonne partie de la pollution en raison principalement de l'utilisation de fertilisants et de l'application massive de pesticides sur les terres agricoles, la production porcine, quant à elle, touche plus particulièrement les eaux souterraines⁷⁹. Les usages domestiques contribuent de façon non négligeable à la pollution des ressources en eau. L'utilisation de certains détergents, des fosses septiques mal entretenues et des rejets de produits pharmaceutiques constituent également des sources de pollution. Le secteur industriel qui est essentiellement composé d'usines manufacturières, métallurgiques et de pâtes et papiers, rejette une importante quantité de polluants dans l'eau.il semble que le traitement des eaux usées une serait pas assez efficace pour neutraliser la totalité des produits chimiques qui sont rejetés par ces entreprises. L'industrialisation est à l'origine d'une partie importante de la pollution des ressources en eau.

Ce chapitre consacré à la préservation de patrimoine hydrique au niveau local, à savoir en première section la préservation de l'eau en quantité et en qualité et ces principes et en deuxième section la présentation des résultats de notre enquête au sein des deux villages (Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane)

Section 01 : Préservation de l'eau en quantité et en qualité et ces principes

⁷⁹ <http://www.Les-electronica.org> (pdf)

La stratégie la plus importante consiste à préserver les ressources hydriques et à régénérer les eaux polluées. Elle requiert, de la part des citoyens du monde, un changement d'attitude radical à l'égard de l'eau. Autrement dit, les êtres humains doivent cesser de s'imaginer que l'eau est une ressource inépuisable qu'ils peuvent gaspiller afin de satisfaire tous leurs besoins et caprices. Ils vont devoir modifier leurs habitudes et satisfaire ces besoins en fonction des ressources hydriques disponibles⁸⁰.

Pour préserver les ressources hydriques en voie d'épuisement et éviter de nouveaux conflits, les collectivités de la terre et tous les ordres de gouvernement doivent travailler de concert, comme ils l'ont fait par le passé lorsqu'il a fallu rebâtir après les grandes guerres. Mais avant de se mettre à la tâche, il faut rapidement réussir à s'entendre sur une série de principes et de valeurs, qui leur serviront de lignes directrices.

La loi n°05-12 du 28 Jomada ethania 1426 correspondant au 04 août relative à l'eau qui a pour objet de la protection et de la préservation des ressources en eau.

L'article 30 qui affirme⁸¹ la protection et la préservation des ressources en eau sont assurées par :

- Des périmètres de protection quantitative.
- Des plans de lutte contre l'érosion hydrique.
- Des périmètres de protection qualitative.
- Des mesures de prévention et de protection contre les pollutions.
- Des mesures de prévention des risques d'inondations.

1-préservation de l'eau en quantité et en qualité :

1-1-Préservation des foggaras en tant que ressources hydrique et patrimoine de valeur :

La préservation du Foggaras (Système traditionnel d'irrigation) en tant que ressource hydrique et patrimoine, national et humain, de valeur.s'exprimant en ouverture d'une journée d'information sur les Foggaras, de la création d'une commission d'experts et de techniciens qui effectue une visite dans la région pour avoir une connaissance précise des besoins pour

⁸⁰ BARLOW(M), CLARKE(T) « L'or bleu : l'eau le grand enjeu du XXI^{ème} siècle », Edition Fayard, Canada, 2002. Pp, (329.330).

⁸¹ Article 30 de la loi n°05-12 du 28 jomada ethania 1426 correspondant au 04 août relative à l'eau.

ces foggaras, en coordination avec les propriétaires de ces ouvrages hydrauliques, à l'effet d'élaborer une fiche technique de chaque foggara et dégager les financements nécessaires à leur préservation. Également indiqué, lors de cette rencontre avec les cadres du secteur et les représentants des associations s'intéressant à ce patrimoine, que l'Etat a entrepris plusieurs dispositions visant à prendre soin de la Foggara.

Il citera à ce propos, son intégration dans le code des eaux promulgué en 2005, la création d'un observatoire des foggaras, sur recommandations du séminaire international sur les foggaras de 2011, en plus de la mobilisation de financements importants, sur divers programmes de développement, dépassant les 1,9 milliard DA, entre 2007 et 2014, pour accroître le débit de leurs eaux et l'extension des surfaces agricoles irriguées traditionnellement.

Initiée par l'observatoire des foggaras et l'Agence nationale de gestion intégrée des ressources en Eau (AGIRE), cette journée d'information vise à réunir les représentants des secteurs concernés (Eau, Agriculture, Environnement et Collectivités locales), et le mouvement associatif s'intéressant à la Foggara, autour d'un mode de gestion de ce système hydraulique ancestral pour sa préservation et sa mise au service du développement socio-économique, ont indiqué les organisateurs⁸² les participants ont planché sur plusieurs axes s'articulant autour de la préservation des sites d'alimentation des nappes hydriques souterraines, la connaissance du système hydraulique de la Foggara, les modes de sa préservation, et la valorisation des avantages de la foggara, notamment dans l'agriculture saharienne.

Une production documentaire audiovisuelle sur la réalité des foggaras et du système d'organisation ancestral du partage de leurs eaux, de leur restauration et de leur entretien, a été projetée lors de cette rencontre. En marge de cette journée d'information sur les Foggaras, a présidé une cérémonie symbolique de remise des clefs de camions citernes pour le pompage des eaux usées, avant de visiter une exposition sur le système traditionnel de mobilisation et de partage des eaux des foggaras. Le système des foggaras, destiné à l'approvisionnement en eau potable et eau d'irrigation agricole, repose sur une série de puits connectés entre eux par un dédale de galeries souterraines s'étendant sur des centaines de kilomètres, et alimentés à partir du réservoir hydrique souterrain du Sahara.

⁸² <https://www.emb-argelia.pt>

1-2-Analyse de la qualité d'eau distribuée :

La qualité de l'eau est conditionnée par sa qualité au captage et après traitement mais elle peut aussi être induite par son séjour dans le réseau. Comme les ressources en eau ne sont pas toujours à proximité du lieu de consommation, ce qui justifie l'utilité d'un réseau d'eau potable. de nombreux facteurs peuvent influencer sur la qualité de l'eau et les causes sont multiples. La qualité de l'eau peut énormément varier entre sa sortie de l'usine de traitement et son arrivée au robinet⁸³.

Il est alors important de connaître les facteurs qui font varier sa composition, les réseaux sont soumis à de fortes contraintes hydraulique qui les usent physiquement. Mais, ils doivent toujours répondre à une logique de services publique. Afin de garantir une meilleure protection sanitaire vis-à-vis des risques liés à la consommation des eaux, différentes règles ont été élaborées au fil des années. La vérification de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est surveillé depuis les points de captage jusqu'au robinet du consommateur. L'analyse du chlore présente le premier paramètre explicatif, le plus rapide, de la qualité de l'eau distribuée, pour cela, un contrôle du chlore résiduel doit être pratiqué quotidiennement au niveau des points de distribution. A l'ouverture du robinet, le consommateur peut directement détecter une variation dans la qualité de l'eau à travers la couleur, le goût ou l'odeur.

Plusieurs travaux ont analysé la qualité de l'eau. Ils se sont intéressés à :

- L'impact des infrastructures du système de distribution d'eau sur la qualité des eaux du robinet du consommateur.
- L'impact du système d'approvisionnement dans son ensemble, compris les caractéristiques de la source, le traitement, le stockage, la distribution, et tous les autres composants sur la qualité de l'eau du robinet.

⁸³ HAMCHAOU(S) « Intégration de l'aléa pluviométrique dans le cadre d'une gestion durable du service de l'eau potable, thèse du doctorat en sciences, Mars, 2017, p47

1-3-Analyse de la quantité d'eau :

De petits changements peuvent faire une grosse différence lorsqu'il s'agit d'améliorer la qualité de l'eau mais il faut s'éduquer. Plus on s'y connaît en matière de qualité de l'eau, plus on peut modifier sa façon de vivre et réaliser des changements positifs.⁸⁴

Les moyens pour préserver la quantité d'eau à la maison, plusieurs d'entre nous gaspillent l'eau, ce qui peut épuiser les réserves d'eau souterraine et de surface, en utilisant un peu moins d'eau chaque jour il y-a certains moyens très simples pour réduire ce problème :

- Réparez les fuites d'eau.
- N'arrosez pas trop souvent votre pelouse.
- Captez et utilisez l'eau de pluie.
- Installez une pomme de douche et une barrière de réservoir de toilette qui utilisent plus efficacement.

2-Les principes de la préservation de l'eau :

Les dix(10) principes suivants permettront d'amorcer le dialogue et de procéder aux réformes nécessaires⁸⁵ :

- 1- L'eau appartient à la terre et à toutes les espèces.
- 2- Dans la mesure du possible, l'eau doit être laissée là où elle se trouve.
- 3- L'eau polluée doit être préservée pour les générations futures.
- 4- L'eau polluée doit être régénérée.
- 5- L'eau est mieux protégée lorsqu'elle reste dans les bassins hydrographiques naturels.
- 6- L'eau est un bien public que tous les ordres de gouvernement ont le devoir de préserver.
- 7- L'accès à de l'eau propre en quantité suffisante est un droit humain fondamental.
- 8- Les citoyens et les collectivités sont les meilleurs défenseurs de l'eau.
- 9- Le public doit participer à égalité avec le gouvernement aux décisions concernant la protection de l'eau.
- 10- Les politiques de mondialisation économique nuisent à la conservation de l'eau.

⁸⁴ <http://www3.sympatico.ca/lrc> (pdf).

⁸⁵ BARLOW(M), CLARKE(T) « L'or bleu : l'eau le grand enjeu du XXI^{ème} siècle », Edition Fayard, Canada, 2002. Pp, (313,314)

3-Législation Algérienne :

Le terme eau potable, en usage jusqu'à présent, et de moins utilisé, pour désigner la qualité de l'eau. Actuellement, certaines réglementations européennes n'utilisent plus le terme eau potable ou potabilité des eaux, car il est admis, qu'une eau dans laquelle tous les critères de qualité ne sont pas requis, pourrait cependant être potable.

Etant donné la marge de sécurité intégrée dans les normes de qualité de l'eau, un dépassement temporaire et modéré d'un polluant est la plupart du temps sans conséquences, il doit tout de même déclencher la mise en œuvre d'un programme d'action et de surveillance en revanche, la qualité bactériologique doit être assurée en toutes circonstances et faire l'objet d'une surveillance de tous les instants. Le code de l'eau en Algérie du 16 juillet 1983 qui a été repris par la loi 05-12 du 04 août 2005 relative à l'eau (J O n°5/05), stipule :

« L'état assure une surveillance des différentes composantes de l'environnement. L'état doit définir les valeurs limites, les seuils d'alerte, et les objectifs de qualité, notamment pour l'air, l'eau, le sol et le sous-sol, ainsi que les objectifs de surveillance de ces milieux récepteurs et les mesures qui doivent être précisées par voie réglementaire⁸⁶ ».

« L'eau destinée à la boisson, à l'usage ménager et à corporel, doit satisfaire aux normes de qualité définies par voie réglementaire, tant en qualité, qu'en quantité⁸⁷ ».

« Pour l'adduction de l'eau destinée à la boisson et à usage ménager, il est établi des règles et des normes de protection pour assurer une quantité appropriée de l'eau⁸⁸ ».

« Il est établi autour des ouvrages et installations de mobilisation, de traitement et de stockage d'eau souterraine ou superficielle ainsi que de certaines parties vulnérables des

⁸⁶ Article 10 de la loi n°05-12 du 28 Jomada ethania 1426 correspondant au 04 août relative à l'eau.

⁸⁷ Article 32 de la loi n°05-12 du 28 Jomada ethania 1426 correspondant au 04 août relative à l'eau.

⁸⁸ Article 33 de la loi n° 05-12 Jomada ethania 1426 correspondant au 04 août relative à l'eau.

⁸⁹ Article 38 de la loi n°05-12 du 28 Jomada ethania 1426 correspondant au 04 août 2005 relative à l'eau.

nappes aquifères et des oueds, une zone de protection qualitative comprenant, selon les nécessités de prévention des risques de pollution⁸⁹ » :

1. Un périmètre de protection immédiate dont les terrains doit être acquis par l'Etat et protégés par une personne physique ou morale chargée de l'exploitation des ouvrages et installations concernés.
2. Réglementés les dépôts, activités ou installations susceptibles de polluer les eaux, de façon chronique ou accidentelle.
3. Un périmètre de protection éloignée à l'intérieur du quel sont réglementés les dépôts, activités ou installations visés à l'alinéa précédent.

« A l'intérieur des périmètres de protection qualitative, l'ensemble des activités, y compris les activités agricoles ou industrielles, peuvent être réglementées ou interdites. Peuvent faire l'objet de mesures particulières de contrôle, de restriction ou d'interdiction, les activités concernant notamment⁹⁰ »:

1. L'installation de canalisations d'eaux usées.
2. L'installation de canalisations, réservoirs et dépôts d'hydrocarbures, de stations-service de distribution de carburant.
3. L'installation de centrales d'asphalte.
4. L'établissement de toutes constructions à usage industriel.
5. Le dépôt des déchets de toutes natures.
6. L'épandage d'effluents et d'une manière générale, tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité de l'eau, y compris le cas échéant, les produits destinés à l'agriculture.
7. Installation et l'exploitation de carrières.

Le processus de patrimonialisation dans la gestion des ressources en eau en Algérie a été réaffirmé par la promulgation de la loi n°05-12 du 28 Joumada ethania 1426 correspondant au 04 août relative à l'eau qui a pour objet de fixer les principes et les règles applicables pour l'utilisation, la gestion et le développement durable des ressources en eau en tant que bien de la collectivité nationale.

⁹⁰ Article 39 de la loi n°05-12 DU 28 Joumada ethania 1426 correspondant au 04 août 2005 relative à l'eau.

Parmi ces principes le recours à une gestion de l'eau par bassin versant préconisé dans l'article 3 de cette loi qui stipule: « les principes sur lesquels se fondent l'utilisation, la gestion et le développement durable des ressources sont....la planification des aménagements hydrauliques de mobilisation et de répartition des ressources en eau dans les cadre de bassins hydrographiques ou de grands systèmes aquifères constituant des unités hydrographiques naturelles, et ceci dans le respect du cycle de l'eau et en cohérence avec les orientations et les instruments d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement⁹¹... »

Ainsi cette loi prévoit les instruments institutionnels de gestion intégrée des ressources en eau, elle institue les plans directeurs d'aménagement des ressources en eau (PDARE), notamment dans son article 56 qui affirme⁹² : « pour chaque unité hydrographique naturelle, il est institué un plan directeur d'aménagement des ressources en eau qui définit les choix stratégiques de mobilisation, d'affectation et d'utilisation des ressources eau, y compris les eaux non conventionnelles », en vue d'assurer:

1. La satisfaction des besoins en eau correspondant aux usages domestique, industriel et agricole et autres usages économiques et sociaux.
2. La protection quantitative et qualitative des eaux souterraines et superficielles.
3. La prévention et la gestion liée aux phénomènes naturels exceptionnels, tels que la sécheresse et les inondations.
4. Déterminer sur la base de l'offre et de la demande en eau, en quantité et en qualité, les objectifs de développement des aménagements de mobilisation et de transfert d'eaux entre unités hydrographiques naturelles, en tenant compte des paramètres économiques.
5. Définir les objectifs en matière d'utilisation des ressources en eau ainsi que les mesures liées aux exigences d'économie, de valorisation et de protection de la qualité de l'eau, dans une perspective de gestion durable de ces ressources.

⁹¹Article 3 de la loi n°05-12 du 28 Joumada ethaina 1426 correspondant 04 août 2005 relative à l'eau.

⁹² Article 56 de la loi n°05-12 du 28 Joumada ethaina 1426 correspondant 04 août 2005 relative à l'eau.

4-Tarifification des services publics d'eau**4-1-Le financement du service de l'eau :**

La politique tarifaire de l'eau en Algérie, à l'instar des autres politiques alternatives de la gestion de l'eau, a connu une grande mutation depuis le début des années 90⁹³. En effet, après les assises nationales de l'eau de 1995, la gestion de l'eau en Algérie a connu une nouvelle orientation connue sous le nom de « la nouvelle politique de l'eau », cette nouvelle politique s'appuie sur les principes de l'unicité, de concertation, d'économie, d'écologie et d'universalité de la ressources. Depuis cette date, il est indénombrable le nombre de réformes qui se sont succédées. Pour en citer quelques-unes, il y a eu la création du Ministère des ressources en Eaux, création des agences de bassins, adoption de la gestion intégrée, etc.

Pour ce qui est de la tarification, plusieurs réformes ont également vu le jour, la première est intervenue en 1997, cette réforme est venue modifier la structure tarifaire.

Longtemps facturée à l'année avec des tranches annuelles, cette loi a modifié la structure tarifaire pour devenir trimestrielle et les tranches 2, 3 et 4 sont revues à la hausse (CNES, 2000). La deuxième intervient en 1998. Cette réforme a intégré la notion des zones tarifaires, c'est-à-dire, une tarification différente pour chaque zone. La troisième intervient en 2003. Pour cette année, ce n'est pas la structure tarifaire qui est visée, mais plutôt la partie fixe de la facture⁹⁴.

4-1-1-Tarifification des services publics de l'eau potable :

L'eau potable subit plusieurs traitements avant d'être au robinet, de même l'eau rejetée subit des traitements avant d'être envoyée dans la nature, ce qui engendre des coûts et ce qui a conduit à donner une valeur économique à l'eau notamment dans les sillages de la conférence de Dublin 1992.⁹⁵

⁹³ AHMED ZAID(M), 2012 : « la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement en Algérie cadre légal, financement et régulation », 29^{ème} International Congress of CIRIEC, Vienne, 12-14 Septembre 2012.

⁹⁴ AHMED ZAID(M), 2012 : « la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement en Algérie cadre légal, financement et régulation ». Op, cit.

⁹⁵ VICTORIA(P) « l'accès à l'eau et à l'énergie ; la vision à l'action », Edition Lavoisier, Paris, mars 2005, (151), p91.

Le prix de l'eau relève des règles de tarification fondée sur deux principes essentiels qui sont le principe de vérité de prix ou de recouvrement des coûts et celui du pollueur payeur sans pour autant perdre de vue que l'eau doivent être accessible à tous à un prix abordable, ce qui fait que la structure de prix est très complexe et contient en outre du coût du service rendu à l'utilisateur, un certain nombre de taxes et redevances destinés à des tiers.⁹⁶

4-2-Les objectifs de tarification⁹⁷ :

Afin d'être efficace un système de tarification doit être conçu en fonction d'un certain nombre de critères qui sont :

4-2-1-L'équilibre financier :

Tout système de tarification d'un service public doit viser à réaliser l'équilibre financier des flux des dépenses et des recettes. Les recettes concernent le prix payé par l'utilisateur et les dépenses concernent : les charges d'exploitation (frais du personnel, dépenses d'énergie, dépenses d'entretien), les charges financières (les emprunts), les charges de renouvellement (dotations aux amortissements) et en fin impôts et taxes (les redevances et la TVA). Il est à noter que la recherche du bénéfice n'est pas l'objectif de ces services mais il peut être réalisé.

4-2-2-L'équité :

Cette notion revêt des conceptions diverses, pour les économistes marginalistes elle consiste à faire payer un service au niveau du coût supplémentaire qu'il entraîne, à l'opposé de ces théoriciens les sociologues confondent cette notion avec celle de l'égalité qui implique un prix identique pour chaque utilisateur en fonction du volume consommé, pour d'autres théoriciens l'équité s'inspire de la justice sociale et implique un tarif établi en fonction du revenu des utilisateurs. L'équité conduit plusieurs auteurs au concept de péréquation et de subvention du service public de l'eau.

4-2-3-La clarté et la simplicité de la tarification :

⁹⁶BOURDIN(J), Op, Cit, p99.

⁹⁷BOURDIN(J), Op, Cit, pp (99. 109)

Ces deux éléments sont souhaitables car ils sont le seul moyen qui assure l'acceptabilité et la compréhensibilité de la politique adoptée pour le service public.

4-2-4- La préservation de la ressource :

Tout système de tarification doit parvenir à la préservation des ressources en eau en incitant à un usage rationnel et la limitation des pollutions et du gaspillage c'est pourquoi dans certains pays à rareté d'eau sont adoptés des tarifs progressifs afin de limiter le gaspillage, de plus il est interdit le système forfaitaire sauf dans des conditions particulières.

4-3-Les modalités de tarification :

Les formules de tarification utilisées peuvent être regroupées en trois grandes familles qui sont :

4-3-1-les systèmes forfaitaires :

Ce système est d'une économie simple ce qui fait qu'il est le plus accepté par l'utilisateur, il assoit le montant de la redevance due sur des critères aisés à quantifier comme le nombre d'occupant de l'habitation et le nombre d'appareils consomment de l'eau, le calcul de la redevance peut admettre une part minimale et une part complémentaire.

Ce système est reproché par le faite qu'il incite au gaspillage étant donné que la redevance n'est pas basée sur les prélèvements réels ainsi ce système est loin d'être équitable dans la mesure où deux ménages peuvent inégalement puiser sur le ressources en eau pour un même coût.

4-3-2-les systèmes proportionnel par tranches :

Avec ces systèmes le montant de la redevance est à la fois en fonction du volume d'eau utilisé (ou d'effluents rejetés, et d'un facteur de proportionnalité qui charge en fonction des tranches volumétriques consommées (ou rejetées), deux formules sont distinguées dans ces systèmes :

a-La formule de tarification dégressive :

Qui se traduit par une facturation dont le montant en mètre cube décroît avec le volume d'eau consommé, elle postule que les installations de distribution et de production fonctionnent à coût décroissant, cette tarification est inéquitable car elle favorise les

consommations industrielles et agricoles sur les consommations domestiques, elle encourage une répartition inefficace des ressources dans la mesure où elle impose à certains usagers une redevance supérieure au coût du service et aux autres l'inverse, ainsi elle permet aux ménages les plus aisés d'utiliser l'eau des besoins secondaires à coût faible que les ménages à faible revenu pour les besoins essentiels.

b-La formule de tarification progressive :

La tarification progressive consiste à vendre l'eau par des tranches de consommation successives à des prix unitaires croissants. Ce type de tarification a pour seul avantage de ne pas discriminer les utilisateurs et donner à tout un chacun la possibilité d'acquiescer une première tranche de consommation à un prix faible et incite l'utilisateur à réduire la première tranche de consommation à un prix faible et incite l'utilisateur à réduire la consommation globale de l'eau, garantissant ainsi le droit à l'eau.

Par ailleurs, ce système implique une subvention croisée entre petits et gros consommateurs et ne maximise pas les revenus des services rendus.

L'objectif affirmé par l'adoption de ce système réside, selon l'expérience japonaise⁹⁸, dans le fait que le tarif doit refléter le coût croissant et que la progressivité doit provoquer la préservation de la ressource et son usage rationnel (réduction des gaspillages).

4-3-3-Le tarif binôme :

Dans certains cas il est combiné une base fixe de redevance avec une tarification proportionnelle (progressive et dégressive) la base fixe de tarifs peut selon le pays traduire une redevance forfaitaire ou la contribution de l'utilisateur aux charges fixes du service.

4-3-4- Les tarifications spécifiques :

Ce type de tarification est pratique lorsque les abonnés demandant un raccordement au réseau public de l'eau et d'assainissement des eaux usées c'est-à-dire un service assuré sur un territoire privé qui est à la charge du propriétaire de l'immeuble raccordé.

⁹⁸ Bourdin(J), Op, Cit, pp114-115.

5- Structure et composante du prix de l'eau :

Le prix de l'eau s'organise autour de trois éléments⁹⁹ :

5-1-Le prix de l'eau stricto sensu :

Est la redevance couvrant le coût de l'eau c'est-à-dire le coût de production et de distribution qui comporte une base fixe et une composante volumétrique.

5-2-La redevance d'assainissement : du principe « pollueur- payeur »

La redevance est le prix qui représente la valeur du volume d'eau prélevé par les ménages. Cette valeur est fixée selon le cadre institutionnel et réglementaire de l'organisation des administrations publique. Elle peut être l'effet d'une loi fixée par l'organe centrale de la décision publique ou par délibération, en cas de décentralisation renforcée, des organes infra-étatiques-municipaux, intercommunaux et départementaux.

Une fois collectée, la redevance d'assainissement revient plus souvent et en totalité aux communes, qui sera incorporée dans la patrie recettes du budget communal. Mais lorsque l'évacuation et l'épuration des eaux usées sont confiées à un EPIC, la redevance comporte une part destinée au fermier et une autre part à la commune en cas de délégation délibérée par une décision communale. Comme elle peut-en en être exclusive à cette EPIC selon la réglementation en vigueur¹⁰⁰.

Section 02 : présentation des résultats de notre enquête au sein des deux villages (Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane)**1-Rapport de méthodologie de l'enquête :**

⁹⁹Bourdin(J), Op, Cit, p124.

¹⁰⁰ HADDADI (L), (2010), « la problématique de la gestion urbaine du service public de l'eau potable et de l'assainissement en Algérie : Cas de la commune de Tizi Ouzou, Mémoire de Magister en sciences économique, Option économique publique locale et gestion des collectivités locales, UMMTO.P (124)

Pour réaliser notre travail nous avons eu recours aux instruments relatifs aux méthodes d'investigation, et pour cela nous avons traité un questionnaire adressés aux habitants et aux comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane.

L'objectif principal de notre enquête de connaître les sources d'eau existe dans les deux villages et la gestion patrimoniale de l'eau en tant que bien commun et sa gouvernance.

Comme nous allons essayer de commenter les résultats de notre questionnaire. Ce dernier comporte 21 questions adressé aux habitants des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane et 31 questions adressé aux comités des deux villages.

L'étude diagnostic se base sur une enquête d'opinion qui concerné un échantillon de 25 personnes de villages Ait Ali Ou Mohand, 25 personnes du village Ait Ouabane. Et 16 aux membres de comités du village Ait Ali Ou Mohand, 22 aux membres de comités du village Ait Ouabane.

Dans l'ensemble, les habitants et les comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane rencontrés sont composés d'hommes (chefs de ménages) et de femmes, âges différents ; globalement de même condition socio-économiques (agriculture, éleveurs, commerçants) et vivant tous dans des milieux régulés par des normes et valeurs culturelles sur lesquelles veillent les comités de villages. Dans tous les deux villages la gestion de l'eau est entièrement assurée par les comités de villages.

L'objectif de cette étude est de savoir :

- La gestion patrimoniale de l'eau en tant que bien commun et sa gouvernance, les modes de gestions.
- L'origine de l'eau utilisée pour la consommation humaine.
- Le rôle de comités de villages à la gestion de l'eau (la périodicité des réunions ; les organes mis en place pour le comité)
- La qualité et la quantité d'eau consommée et la rationalité d'usage.

Grâce à l'enquête réalisée et les différents données statistiques, nous avons pu relever quelques constats sur l'organisation et la gouvernance du partage des eaux en niveau des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane.

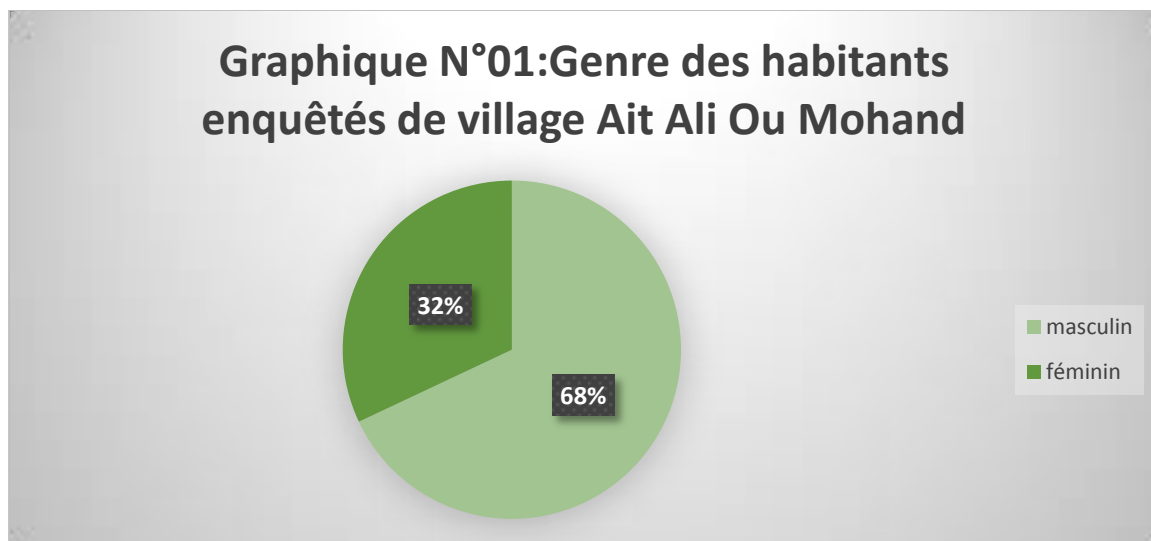
Ces résultats que nous allons présenter subséquemment peuvent être résumés autours de ces principe d'analyse relative à l'organisation et la gouvernance d'eau, et les modes de la gestion appliquées.

2-Analyse et traitement des résultats :

Population statistique : l'ensemble des habitants des deux villages **AIT ALI OU MOHAND** et **AIT OUABANE** et plus précisément un échantillon de 25 personnes. Par contre les membres de comités des deux villages est différents, par apport au village **AIT ALI OU MOHAND** un échantillon de 16 membres de comités, le village **AIT OUABANE** un échantillon de 22 membres de comités.

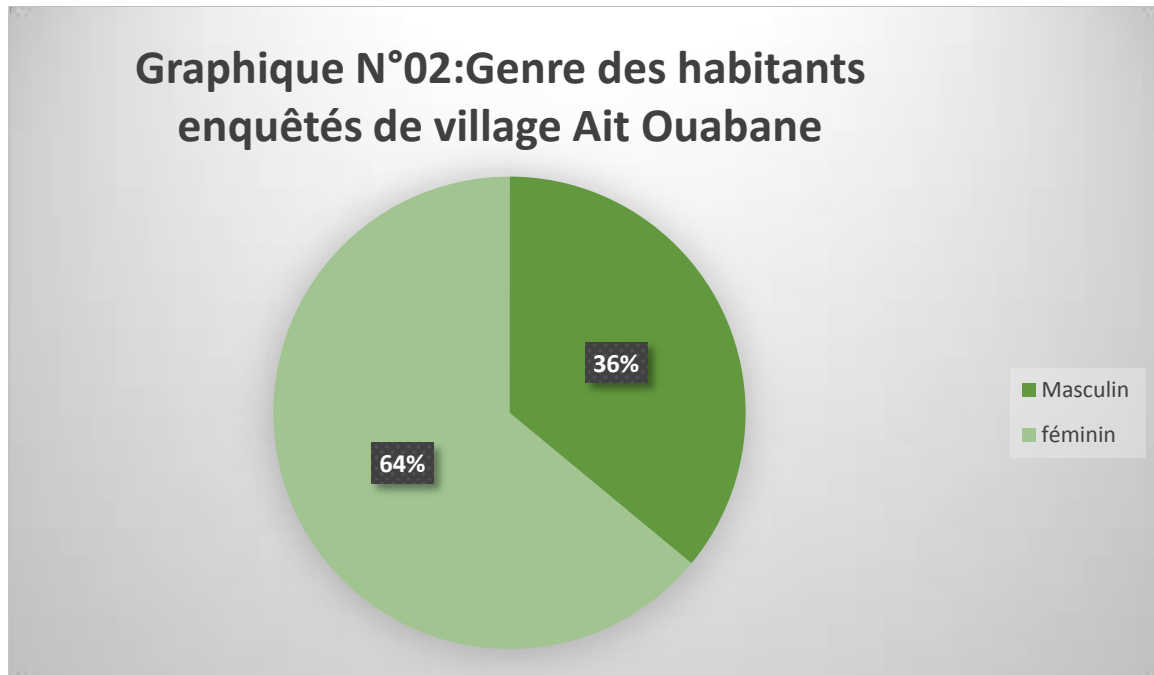
2-1-Résultats de dépouillement des réponses au questionnaire destiné aux habitants de village Ait Ali Ou Mohand et de village Ait Ouabane.

D'après les résultats de l'enquête (Graphique N°01), il ressort que la majorité des habitants enquêtés de village Ait Ali Ou Mohand sont des hommes et que les femmes ne représentent que 32%, 80% personnes sont célibataires et le reste sont chefs de ménages.



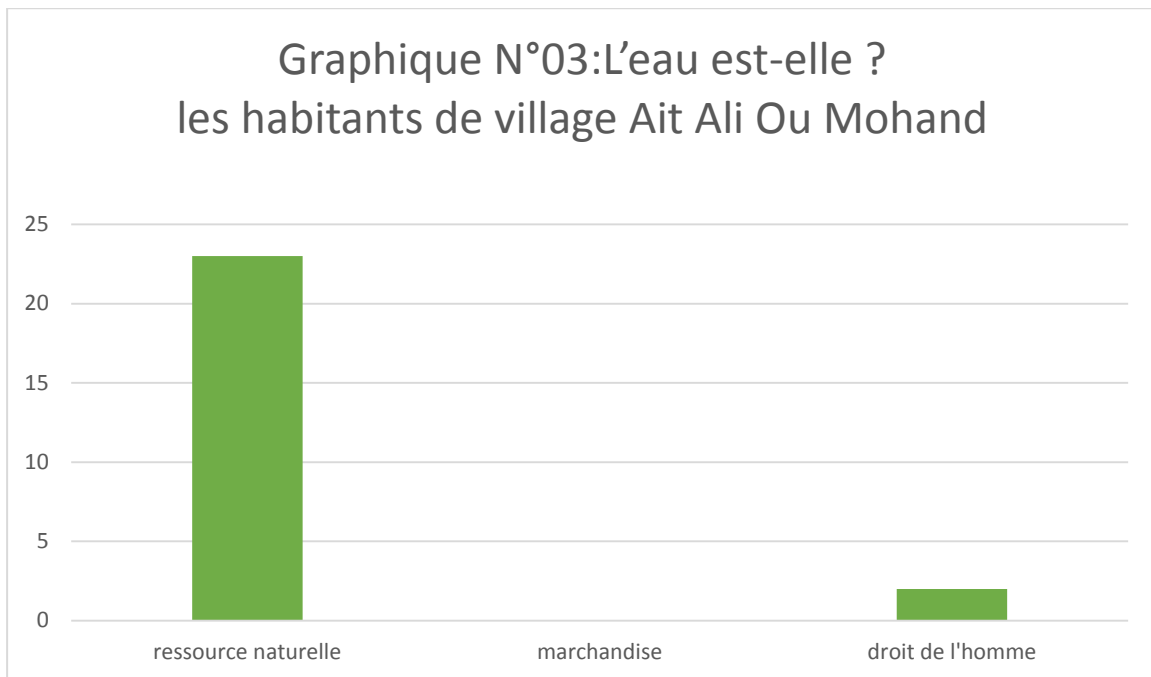
Source : Exploitation des données de l'enquête

Par contre (Graphique N°02), il ressort que la majorité des habitants enquêtés de village Ait Ouabane sont des femmes et que les hommes ne représentent que 36%, 40% personnes sont célibataires et le reste sont chefs de ménages.

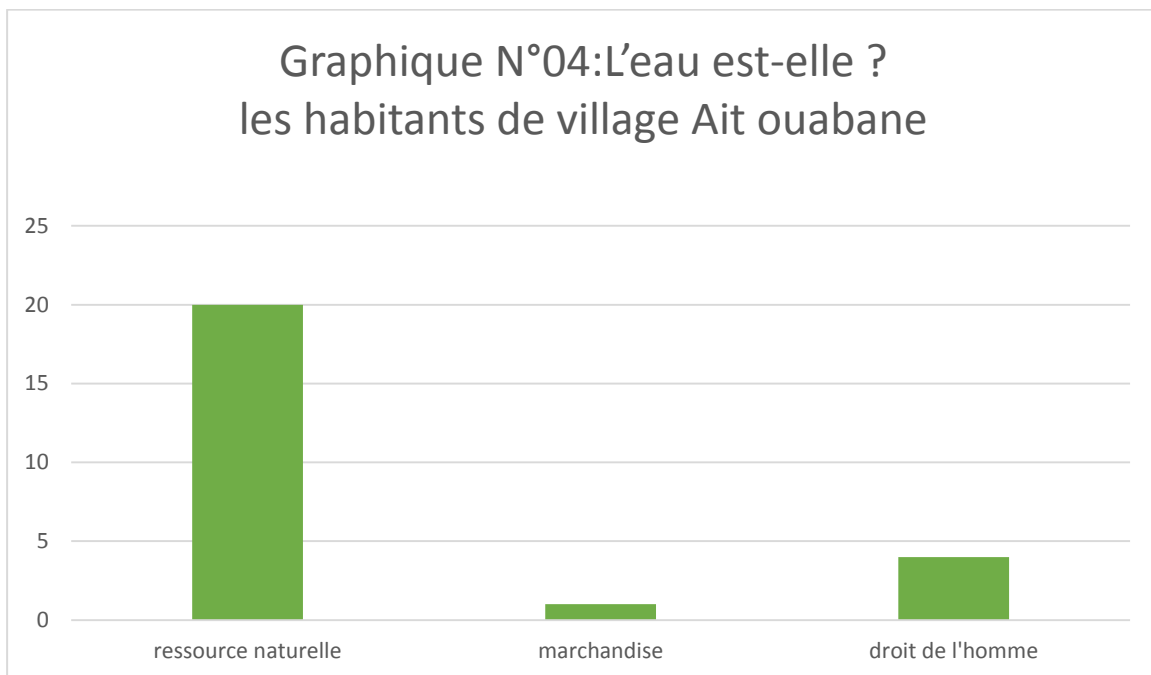


Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les résultats de l'enquête des habitants des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane (Graphique N°03) et (Graphique N°04), l'eau est une ressource naturelle. Parce que l'eau est le composant essentiel de tous les êtres vivants et de l'homme en particulier, une ressource indispensable à toutes activités.



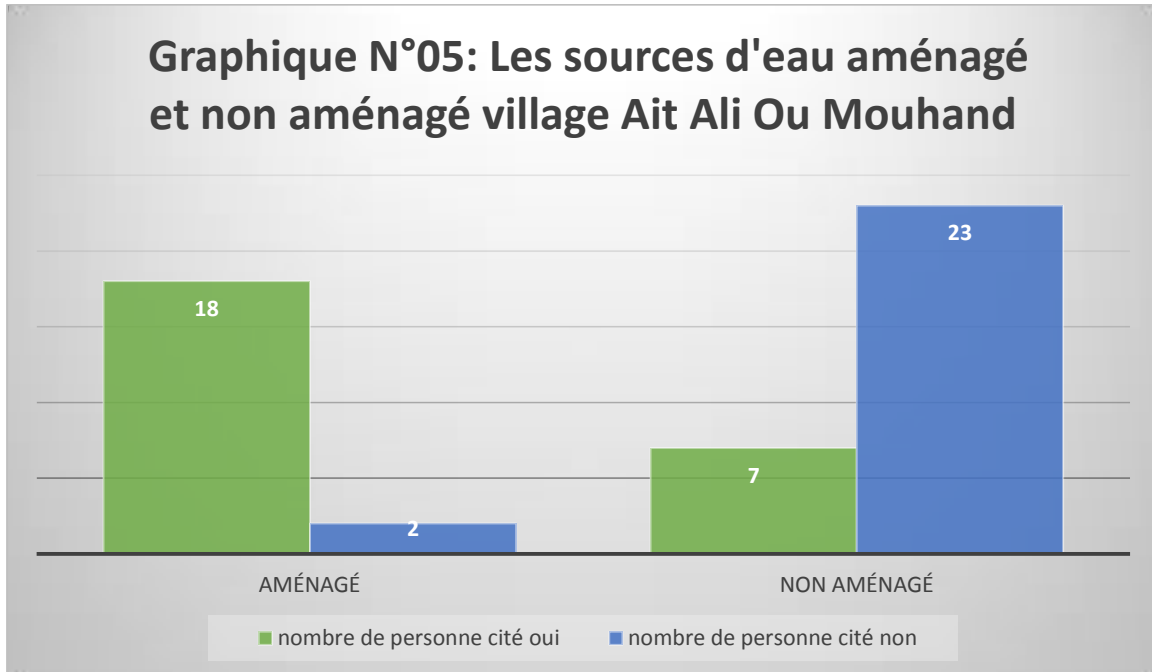
Source : Exploitation des données de l'enquête



Source : Exploitation des données de l'enquête

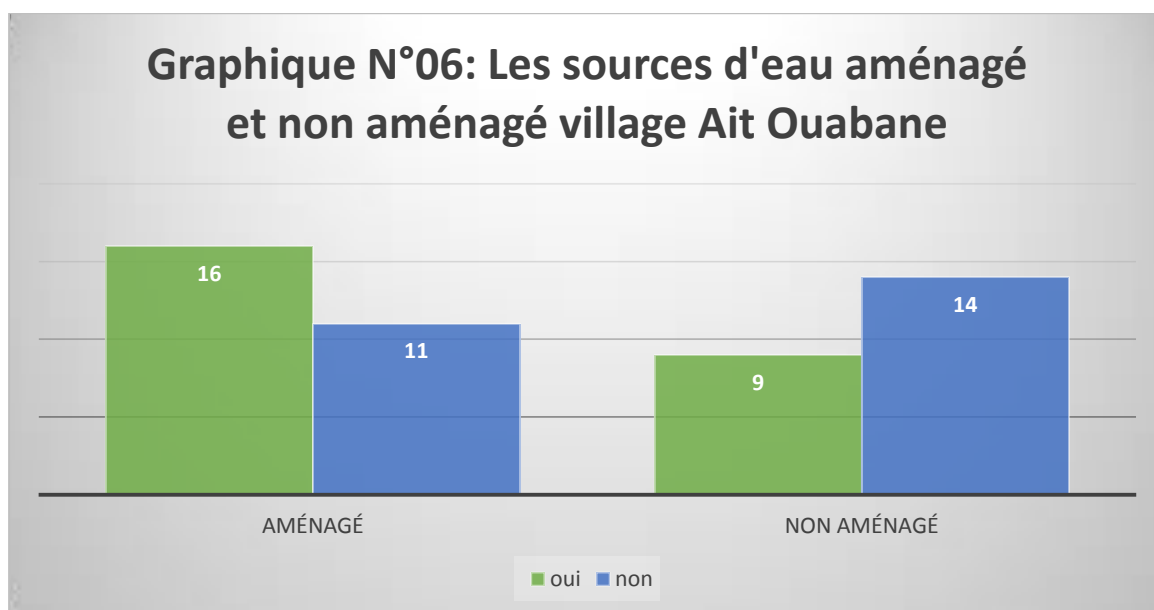
D'après les résultats de l'enquête obtenue des habitants de village Ait Ali Ou Mohand (Graphique N°05), existe au village les sources d'eau aménagé et non aménagé mais la pluparts sont des sources aménagés traités utilisés pour la consommation humaine tel que,

Ifri Harwen ; Boudjaffar ; Agni Gassine ; Sidi Ben Idris .les sources non aménagés non traités et non pas utilisé à la consommation humaine tel que, Thala Elquarmoudht...



Source : Exploitation des données de l'enquête

Par rapport aux résultats de l'enquête obtenue des habitants de village Ait Ouabane (Graphique N°06), existe aussi des sources aménagés traités et utilisés pour la consommation humaine tel que : Thala ; Ouelsuss ; Thimizoghine ; lâainsar ntikhlijth. Les sources non aménagés non traités et non utilisés pour la consommation humaine tel que : Thala Imigune...



Source : Exploitation des données de l'enquête

Les deux tableaux suivants (Tableau N°02) (Tableau N°03) indique que les habitants des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane connaissant à 100% l'origine de l'eau du robinet utilisée. C'est l'eau du captage, des sources naturelles exploités qui provient de montagne.

Tableau N°02 : L'origine de l'eau village Ait Ali Ou Mohand

Connaissez-vous l'origine de l'eau de robinet ?

L'origine de l'eau	Nb. cit.	Fréq.
Oui	25	100%
Non	0	0%
Totale OBS.	25	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

Tableau N° 03 :L'origine de l'eau village Ait Ouabane

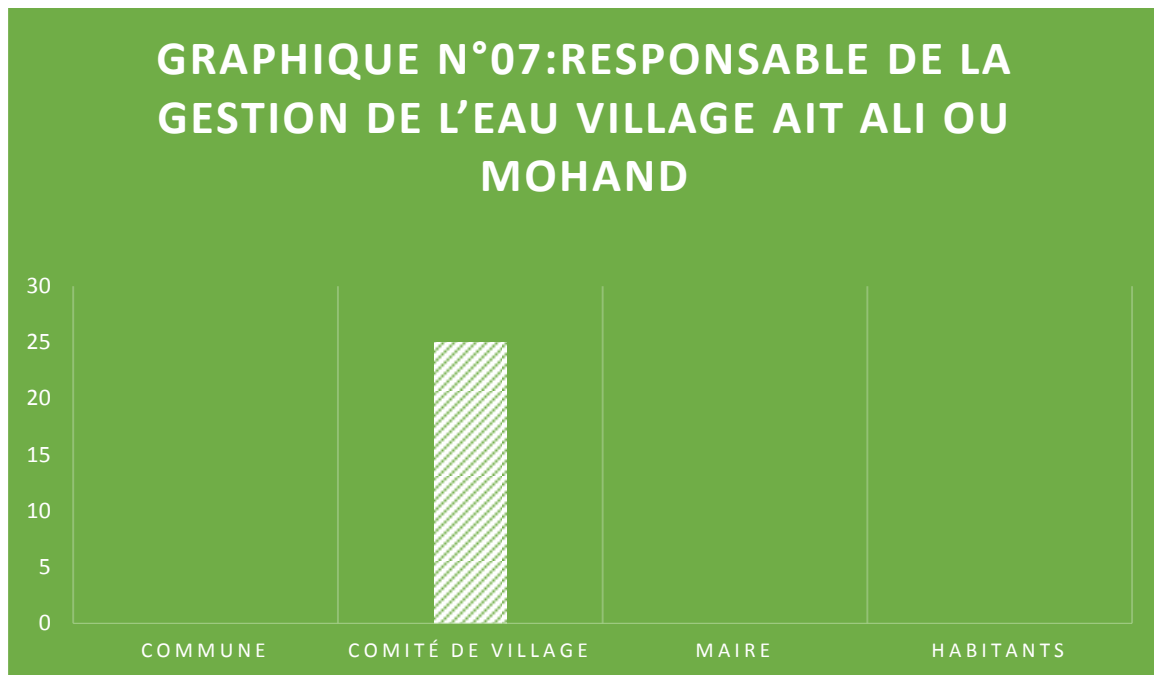
Connaissez-vous l'origine de l'eau de robinet ?

L'origine de l'eau	Nb. cit.	Fréq.
Oui	25	100%
Non	0	0%
Totale OBS.	25	100%

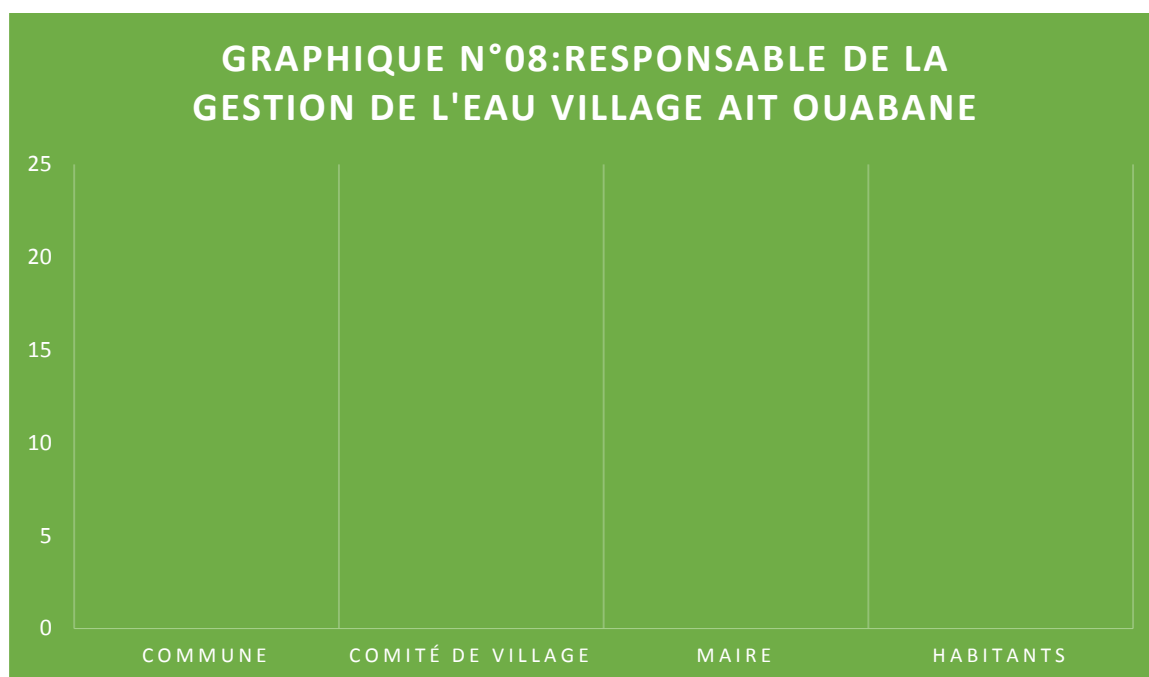
Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les deux graphes (Graphique N°07) (GraphiqueN°08) qu'on a obtenue dans les résultats de l'enquête des habitants des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane

le responsable de la gestion de l'eau c'est le comité de village à partir des réunions qui s'organisent et prennent la décision de désigner un distributeur de l'eau. Qui a son rôle de partagé l'eau en équilibre pour chaque quartier et de contrôlé la qualité et la quantité de l'eau destiné à la consommation humaine.



Source : Exploitation des données de l'enquête



Source : Exploitation des données de l'enquête

Le tableau suivant (Tableau N°04) montre que les femmes de village Ait Ali Ou Mohand n'est pas pris en compte suffisamment associée dans l'organisation de la gestion de l'eau .car les femmes ne font pas partie de comité. Le comité est dirigé uniquement par les hommes.

Tableau N° 04 : Le point de vue des femmes est-il pris en compte pour être suffisamment associée dans l'organisation de la gestion de l'eau au village ? village Ait Ali Ou Mohand.

Le point de vue des femmes	Nb.cit.	Fréq.
Oui	3	12%
Non	17	68%
Ne sais pas	5	20%
Totale OBS.	25	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

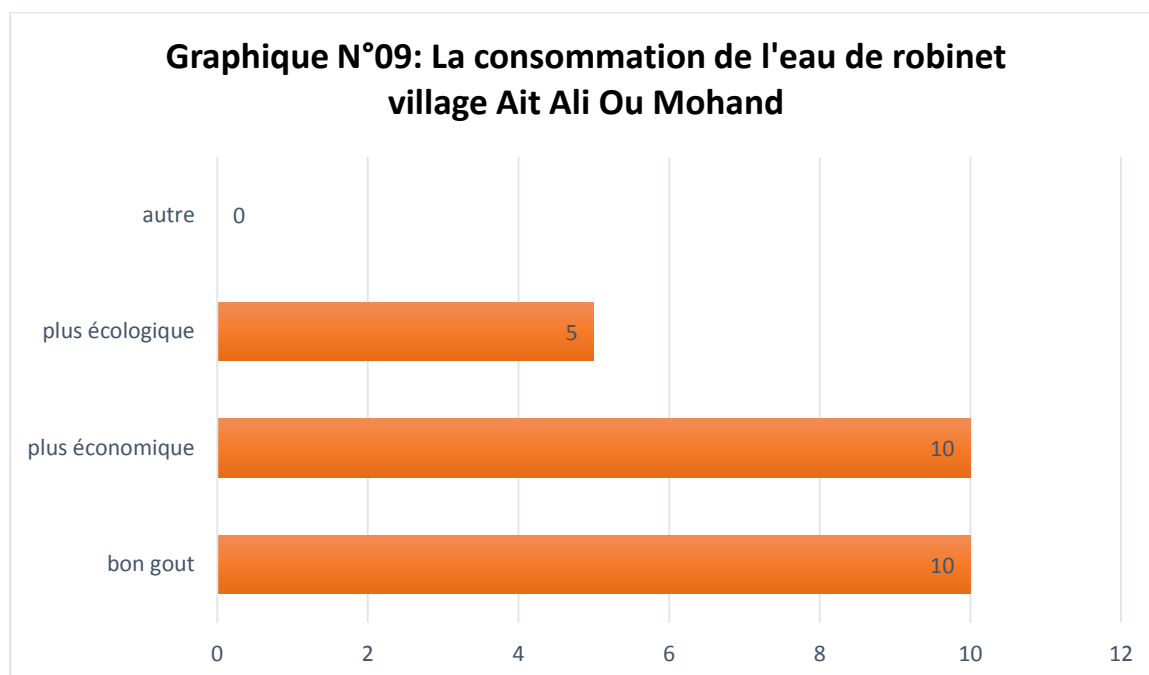
Par contre les femmes de village Ait Ouabane (Tableau N°05) peuvent prendre en compte suffisamment associé dans l'organisation de la gestion de l'eau. Quand il y'a un manque d'eau, quand il y'a une occasion (fête,...).

Tableau N°05 : Le point de vue des femmes est-il pris en compte pour être suffisamment associée dans l’organisation de la gestion de l’eau au village ? village Ait Ouabane.

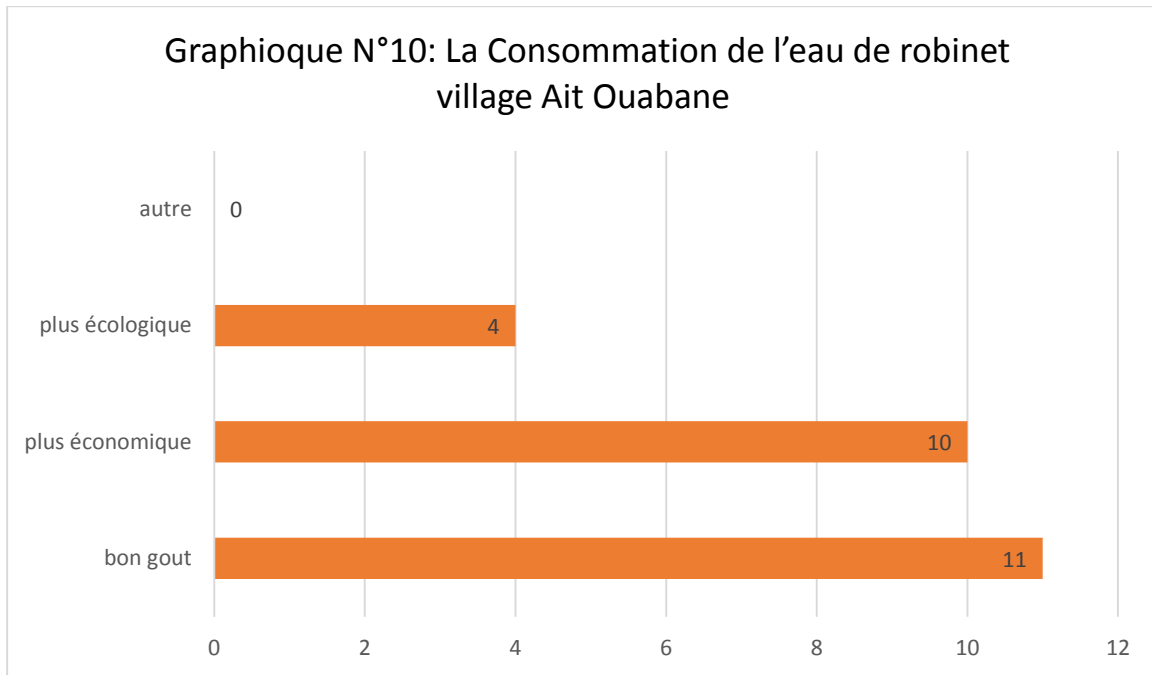
Le point de vue des femmes	Nb.cit.	Fréq.
Oui	10	40%
Non	8	32%
Ne sais pas	7	28%
Totale OBS.	25	100%

Source : Exploitation des données de l’enquête

D’après les deux graphes (Graphique N°09) (Graphique N°10) les habitants des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane consommons l’eau de robinet .parce que l’eau du robinet traité ; potable à un bon gout, vient de la montagne ; bonne et naturelle, pour éviter les déplacements vers les sources et pour la facilité de l’utilisation de l’eau, plus économique.

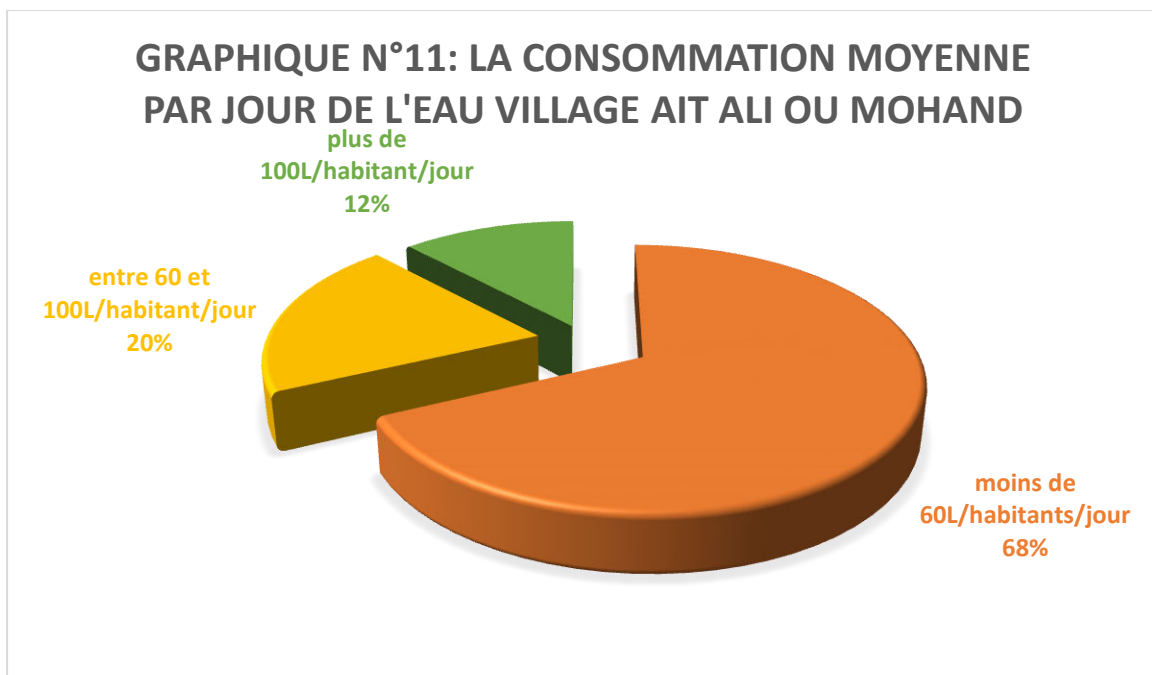


Source : Exploitation des données de l’enquête

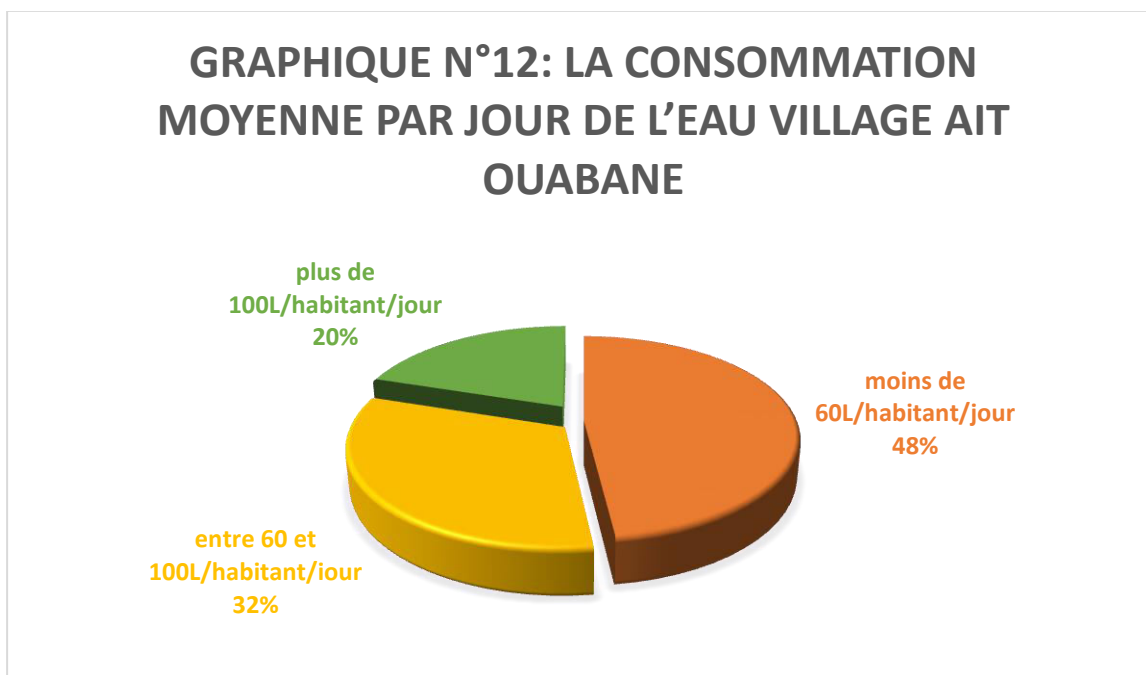


Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les deux graphes (Graphique N°11) (Graphique N°12) nous pouvons admettre que pour tous les habitants des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane, la consommation moyenne journalière ne dépasse pas les 60 L, ce qui signifie que les habitants ne gaspillent pas l'eau, car l'eau est la chose la plus importante qui est offerte pour l'être humain, c'est pour cela qu'on doit la préserver.



Source : Exploitation des données de l'enquête



Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les deux tableaux (Tableau N°06) (Tableau N°07) le vrai problème de l'eau potable que les habitants des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane rencontré c'est le problème de la disponibilité de l'eau car l'eau coule à flots à longueur d'années étant traversé par plusieurs rivières alimentées par les multiples sources qui jaillissent de ces merveilleuses montagnes.

Tableau N°06 : Les problèmes qu'on rencontre en ce qui concerne l'eau potable. Les habitants de village Ait Ali Ou Mohand.

Problèmes qu'on rencontre en ce qui concerne l'eau potable	Nb.cit. Oui	Fréq. Oui	Nb.cit. Non	Fréq. Non	Nb.cit. Ne sais pas	Fréq. Ne sais pas
Qualité de l'eau	0	0%	8	32%	3	12%
Disponibilité de l'eau	19	76%	6	24%	15	60%
L'accès à l'eau	4	16%	11	44%	4	16%
Autres problèmes	2	8%	0	0%	3	12%
Totale OBS.	25	100%	25	100%	25	100%

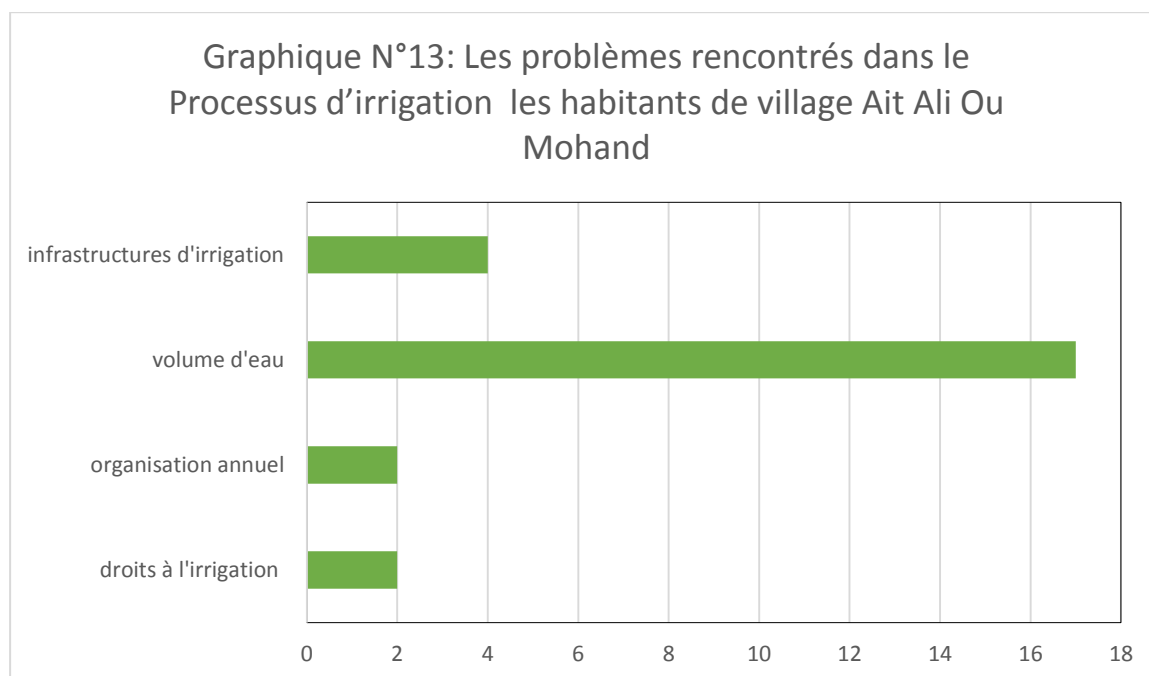
Source : Exploitation des données de l'enquête

Tableau N°07 : Les problèmes qu'on rencontre en ce qui concerne l'eau potable. Les habitants de village Ait Ouabane.

Problèmes qu'on rencontre en ce qui concerne l'eau potable	Nb.cit. Oui	Fréq. Oui	Nb.cit. Non	Fréq. Non	Nb.cit. Ne sais pas	Fréq. Ne sais pas
Qualité de l'eau	2	8%	12	48%	10	40%
Disponibilité de l'eau	19	76%	0	0%	5	20%
L'accès à l'eau	4	16%	7	28%	8	32%
Autres problèmes	0	0%	6	24%	2	8%
Totale OBS.	25	100%	25	100%	25	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

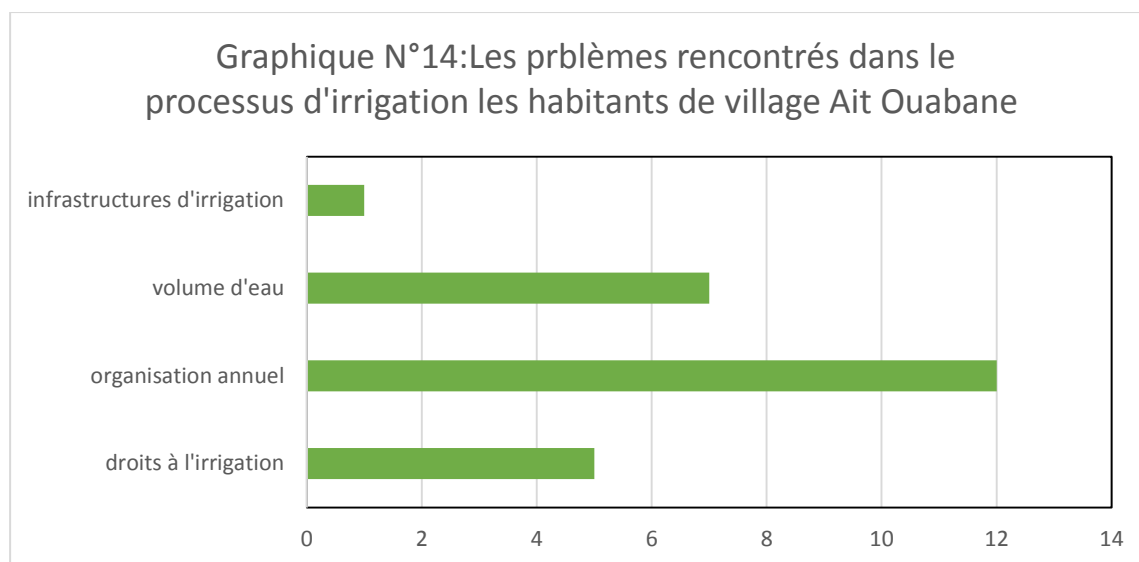
Dans ce graphe (Graphique N°13) les habitants de village Ait Ali Ou Mohand sont rencontre dans le processus d'irrigation un grand problème qui est le volume d'eau car les quantités dispose sont pas suffisantes pour satisfaire les besoins de l'agriculture.



Source : Exploitation des données de l'enquête

Ce graphe (Graphique N°14) montre que les habitants de village Ait Ouabane sont rencontrés dans le processus d'irrigation deux problème : le volume d'eau et l'organisation annuel, car l'organisation annuelle des aménées d'eau naturelles devant permettre au précieux

liquide de couler à travers les parcelles du village dans le but d’assurer l’irrigation pour tous les potagers, avec le souci d’une répartition équitable de cette ressource entre les habitants. Par rapport au volume d’eau les quantités dispose sont suffisantes pour satisfaire les besoins de l’agriculture.



Source : Exploitation des données de l’enquête

2-2-Résultats de dépouillement des réponses au questionnaire destiné aux comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane

D’après les deux tableaux (Tableau N°08) (Tableau N°09) le comité des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane ils ont expliqué qu’en quoi ça existe des sources non aménagé non traité qu’on n’utilise pas car la qualité de l’eau est pas bonne, comme elles existent des sources aménagé traité qu’on n’utilise pour la consommation humaine des sources de montagne, l’eau a un bon gout et une bonne qualité.

Tableau N°08 : Les sources d’eau aménagé et non aménagé .comité de village Ait Ali Ou Mohand

Sources d’eau	Nb.cit. Oui	Fréq. Oui	Nb.cit. Non	Fréq. Oui
Aménagé	9	56.25%	4	25%
Non aménagé	7	43.75%	12	75%
Totale OBS.	16	100%	16	100%

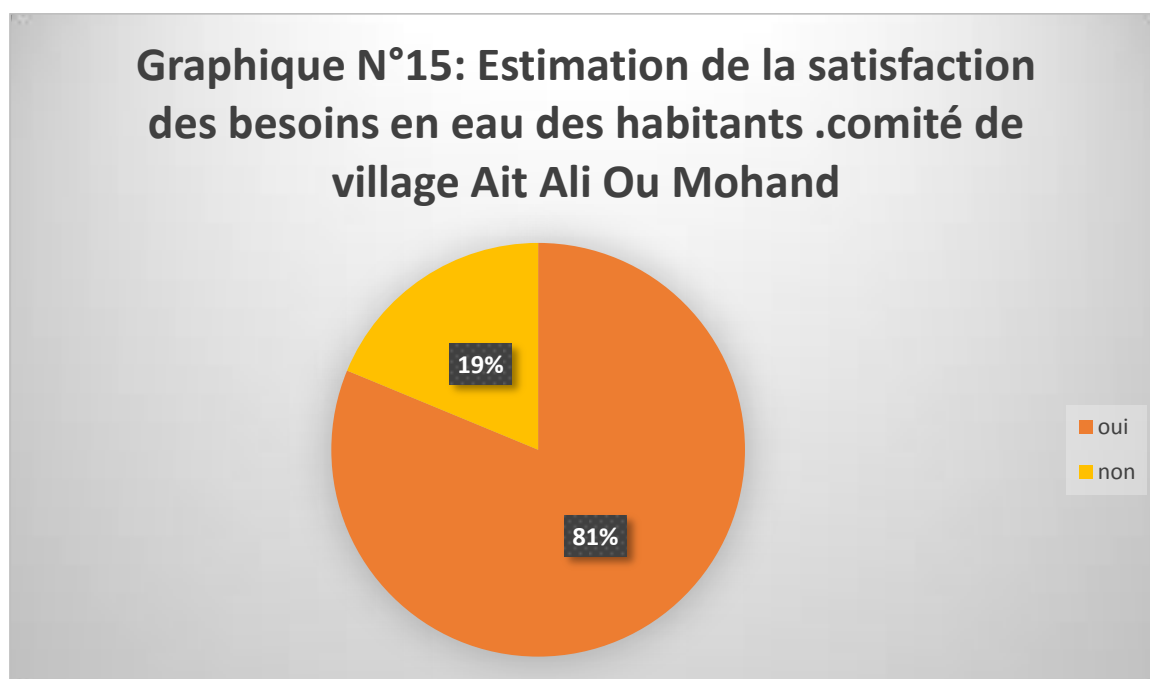
Source : Exploitation des données de l’enquête

Tableau N°09 : Les sources d'eau aménagé et non aménagé .comité de village Ait Ouabane

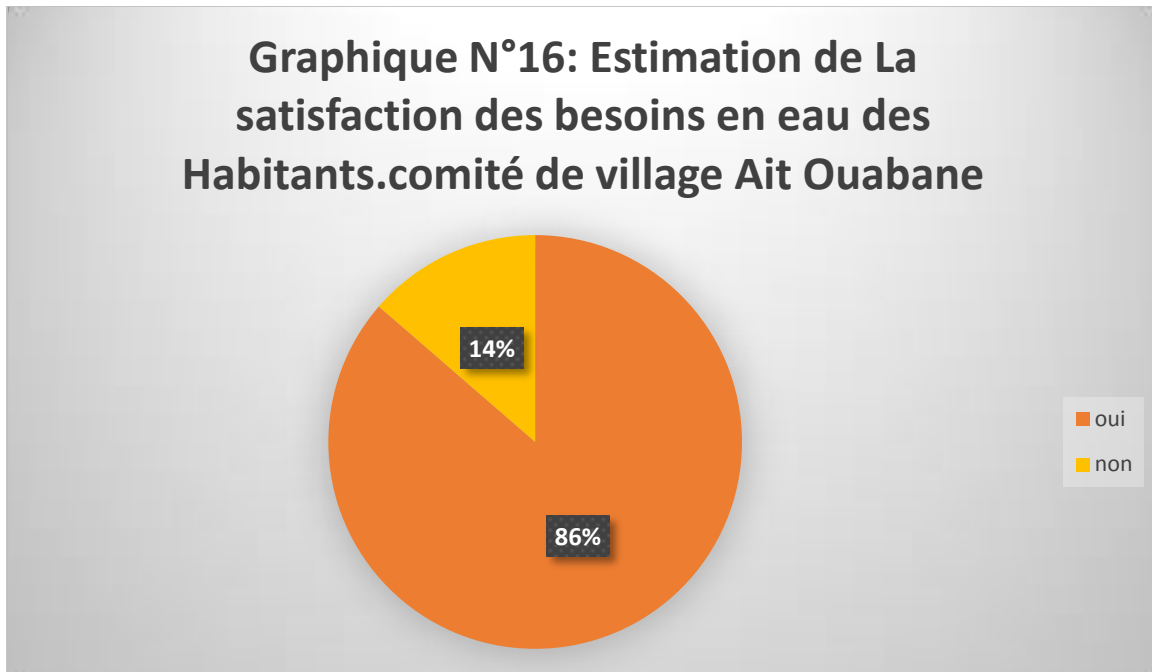
Sources d'eau	Nb.cit. Oui	Fréq. Oui	Nb.cit. Non	Fréq. Non
Aménagé	19	86.36%	10	45.45%
Non aménagé	3	13.64%	12	54.55%
Totale OBS.	22	100%	22	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les résultats obtenues (Graphique N°15) (Graphique N°16) le comité des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane disent qu'en quoi les boisions en eau des habitants sont satisfaits, parce que l'eau est partagé en équitable pour chaque quartier.

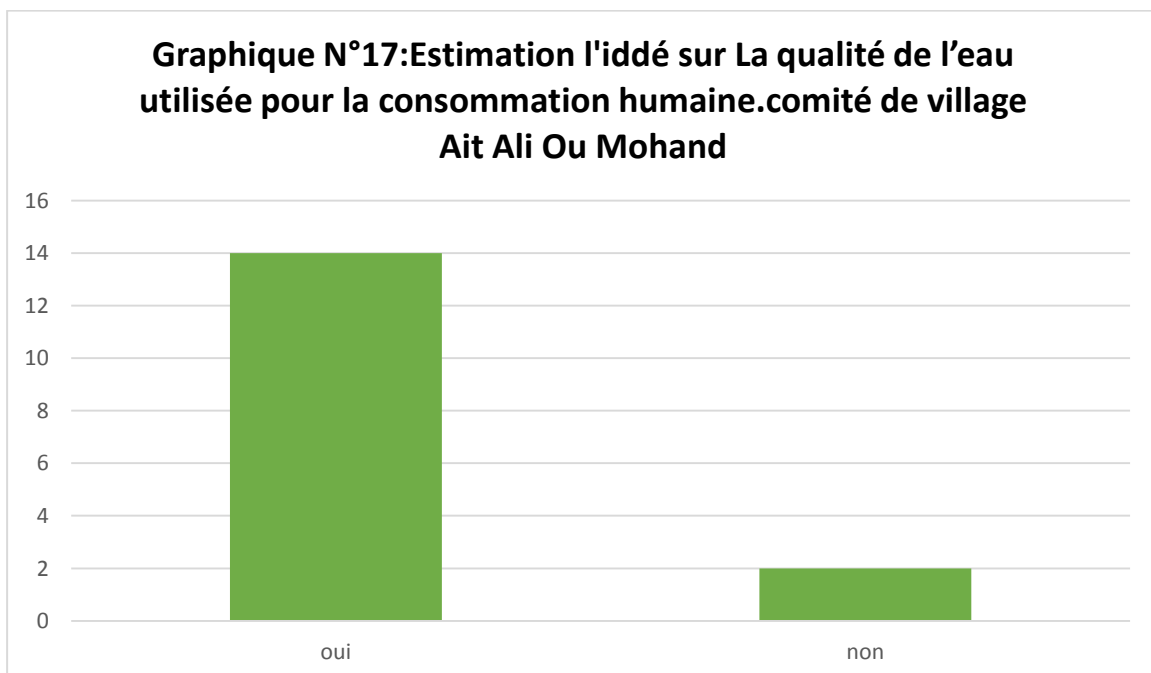


Source : Exploitation des données de l'enquête

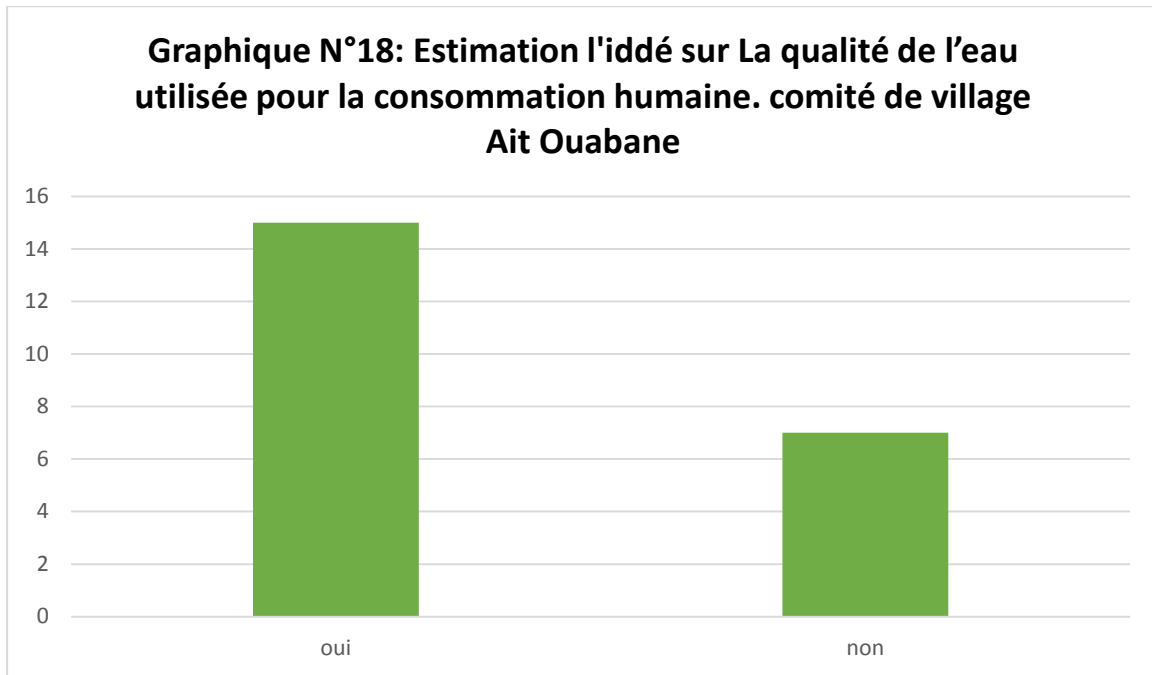


Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les deux graphes (Graphique N°17) (Graphique N°18) le comité des deux villages Ait Ali Ou Mohand Ait et Ait Ouabane expliquent qu'en quoi la qualité de l'eau utilisée pour la consommation humaine est bonne. C'est l'eau qui vient de la montagne, naturelle traité légère, jusqu'à preuve du contraire, elle plait à tout le monde, tant qu'à la composition un tan de calcaires élevé. C'est une eau potable.

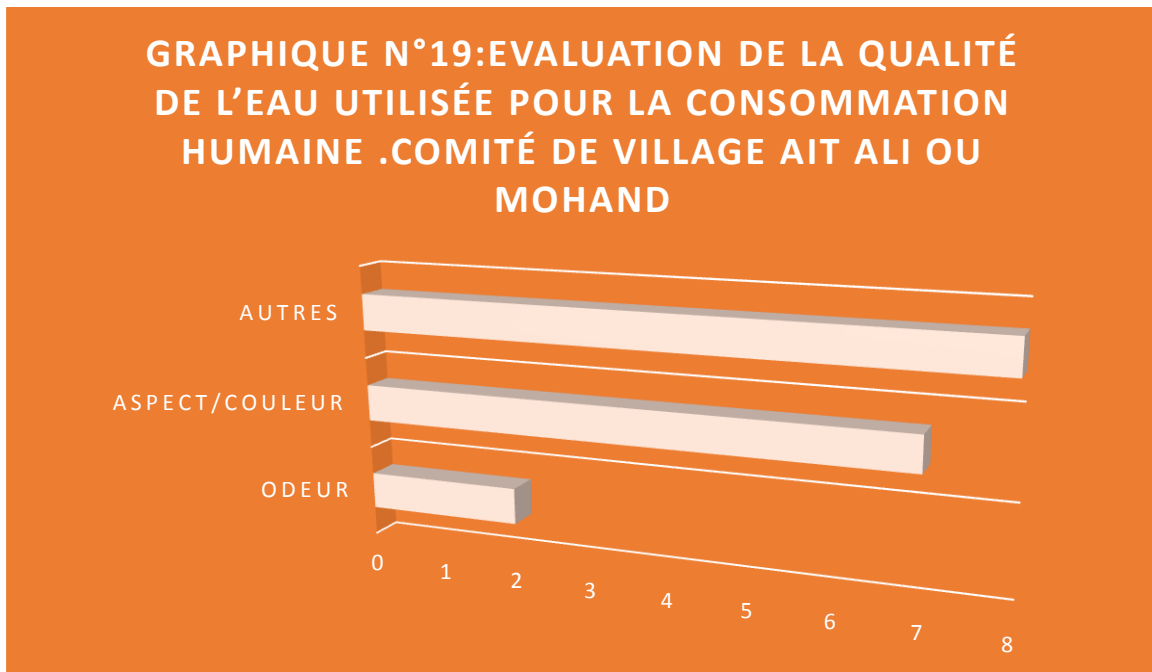


Source : Exploitation des données de l'enquête



Source : Exploitation des données de l'enquête

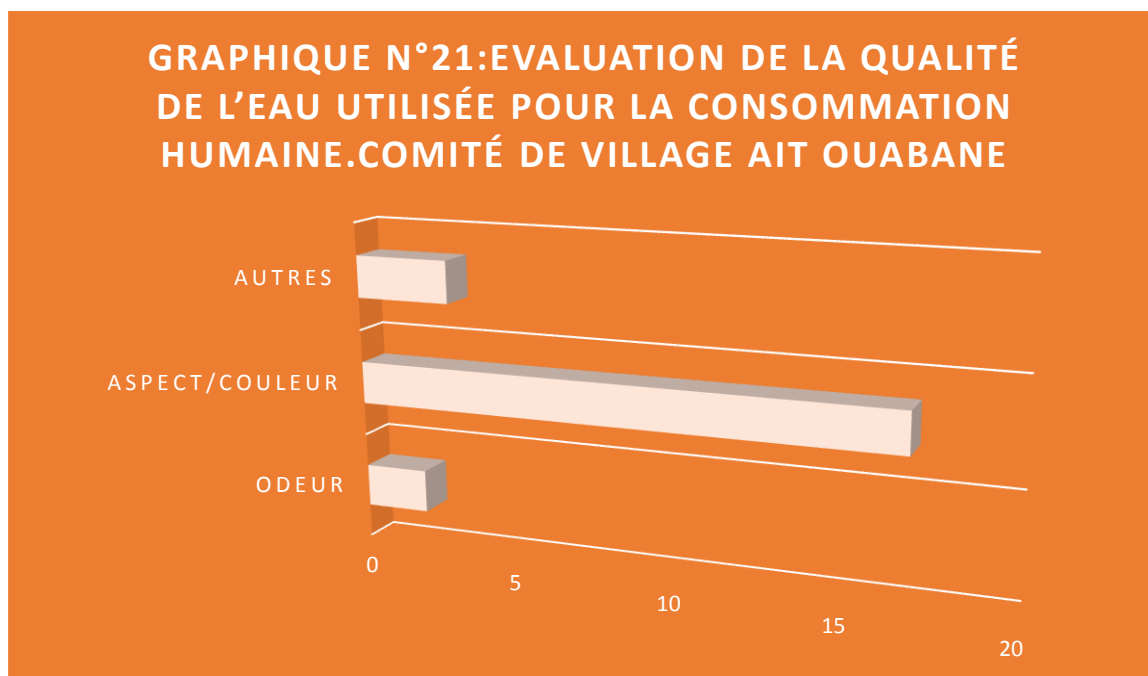
Dans ce graphe (Graphique N°19) montre que le comité de village Ait Ali Ou Mohand sont évaluer la qualité de l'eau utilisé pour la consommation humaine à propos de l'aspect/couleur et autres par laboratoire d'analyse.



Source : Exploitation des données de l'enquête

Par contre le (Graphique N°20) montre que le comité de village Ait Ouabane sont évaluer la qualité de l'eau utilisé pour la consommation humaine à propos de l'aspect/couleur,

car l'eau est jugée bonne au mauvaise par rapport au goût au couleur au tan de fer, du calcaire qui se trouve dans l'eau.



Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les deux tableaux (Tableau N°10) (Tableau N°11) les comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane montre que les citoyens sont satisfaits par rapport à la qualité, aucune maladie causée par cette eau depuis longtemps. Mais sont pas satisfaits par rapport à la quantité car un manque léger dans les périodes d'été.

Tableau N°10 : Les citoyens sont-ils satisfaits en quantité et en qualité de l'eau ? Comité de village Ait Ali Ou Mohand

La satisfaction des citoyens l'eau en quantité et en qualité	Nb.cit.	Fréq.
Oui	12	75%
Non	4	25%
Totale OBS.	16	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

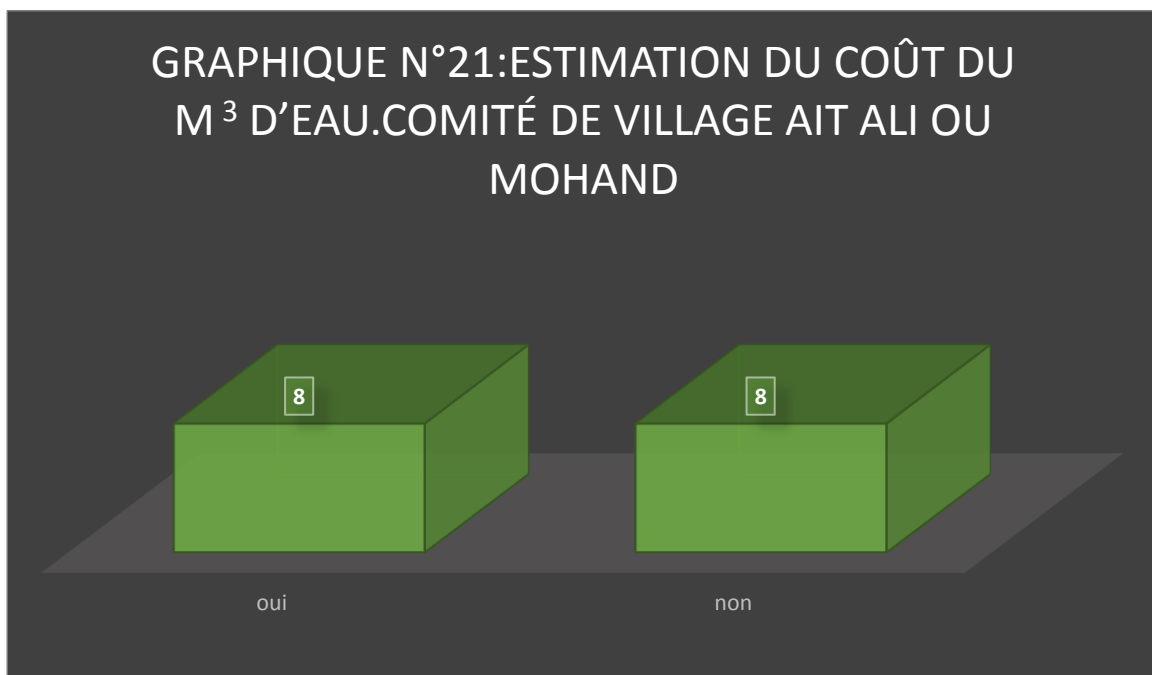
Tableau N°11 : Les citoyens sont-ils satisfaits en quantité et qualité d'eau ? Comité de village Ait Ouabane

La satisfaction des citoyens		

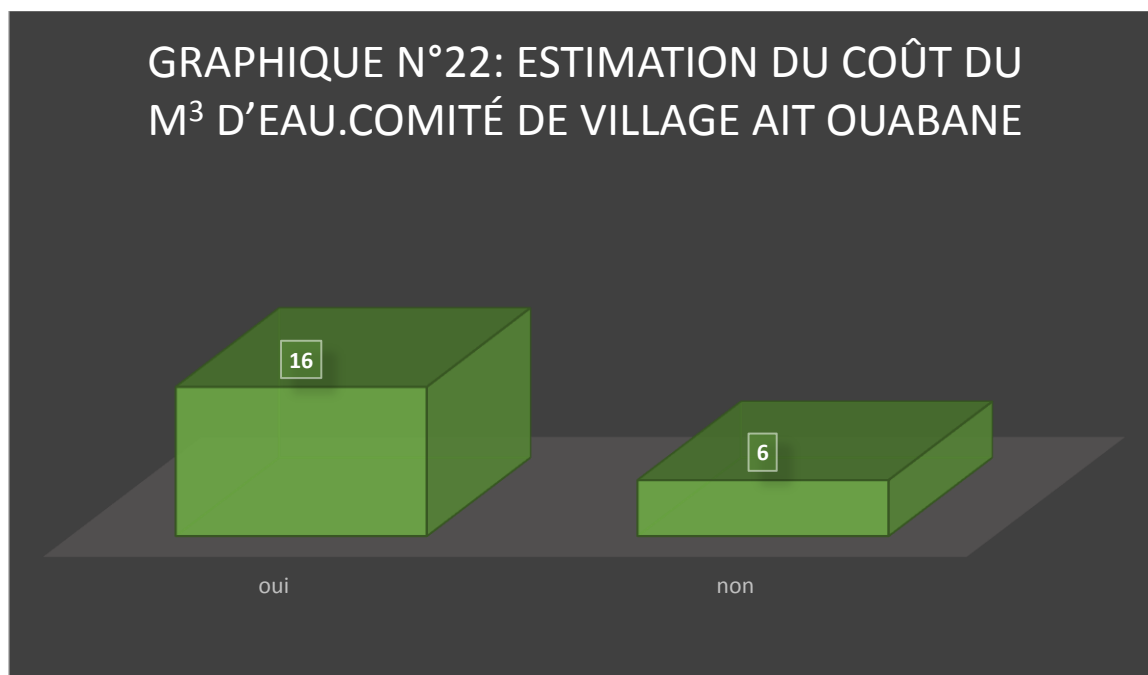
l'eau en quantité et en qualité	Nb.cit.	Fréq.
oui	14	63.64%
non	8	36.36%
Totale OBS.	22	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les deux graphes (Graphique N°21) (Graphique N°22) les comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane expliquent qu'en quoi les habitants des deux villages cotisent 200 DA par maison donc le mètre cube d'eau est payé symboliquement.



Source : Exploitation des données de l'enquête



Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les deux tableaux (Tableau N°12) (Tableau N°13) les comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane expliquent qu'en quoi le montant de dépenses effectuées à la gestion de l'eau en fonctionnement car l'organisation de « thachimlith » pour chaque village à partir des travaux s'effectuer au citoyens (jeunes, ...) pour chaque vendredi.

TableauN°12 : Le montant de dépenses effectuées à la gestion de l'eau. Comité de village Ait Ali Ou Mohand

Le montant de dépenses effectuées à la gestion de l'eau	Nb.cit.	Fréq.
En infrastructures et équipements	5	31.25%
En fonctionnement	11	68.75%
Totale OBS.	16	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

Tableau N°13 : Le montant de dépenses effectuées à la gestion de l'eau. Comité de village Ait Ouabane

Le montant de dépenses effectuées à la gestion de l'eau	Nb.cit.	Fréq.
En infrastructures et	8	36.36%

équipements		
En fonctionnement	14	63.64%
Totale OBS.	22	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les deux tableaux (Tableau N°14) (Tableau N°15) les comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane expliquant qu'en quoi les femmes sont pas pris en compte suffisamment associées dans l'organisation de la gestion de l'eau car les réunions de comité se fais dans la nuit alors que les femmes peuvent pas assister.

Tableau N°14 : Pensez-vous que les femmes sont suffisamment associées dans l'organisation de la gestion de l'eau au village ? Comité de village Ait Ali Ou Mohand

Le point de vue des femmes est-il pris en compte ?

Le point de vue des femmes	Nb.cit.	Fréq.
Oui	0	0%
Non	14	87.5%
Ne sais pas	2	12.5%
Totale OBS.	16	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

Tableau N°15 :Pensez-vous que les femmes sont suffisamment associées dans l'organisation de la gestion de l'eau au village ? Comité de village Ait Ouabane

Le point de vue des femmes est-il pris en compte ?

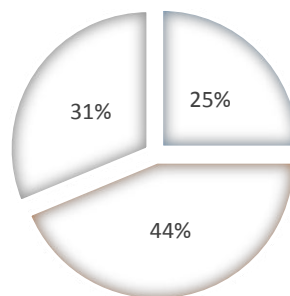
Le point de vue des femmes	Nb.cit.	Fréq.
Oui	3	13.64%
Non	15	68.18%
Ne sais pas	4	18.18%
Totale OBS.	22	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les deux graphes (Graphique N°23) (Graphique N°24) les comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane ils ont dis qu'en quoi aucune de suggestions prendre en considération pour renforcer la participation des femmes à la gestion de l'eau . car la place des châteaux d'eau sont très loin .

**GRAPHIQUE N°23:ESTIMATION DE
SUGGESTIONS POUR RENFORCER LA
PARTICIPATION DES FEMMES À LA
GESTION DE L'EAU**

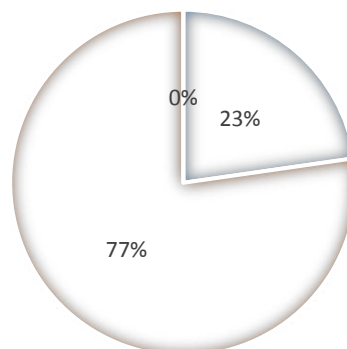
■ oui ■ non ■ ne sais pas



Source : Exploitation des données de l'enquête

**GRAPHIQUE N°24:ESTIMATION DU
SUGGESTIONS POUR RENFORCER LA
PARTICIPATION DES FEMMES À LA GESTION DE
L'EAU.COMITÉ DE VILLAGE AIT OUABANE**

■ oui ■ non ■ ne sais pas



Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les deux tableaux (Tableau N°16) (Tableau N°17) l'organisation de la gestion de l'eau est poursuivie par les comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane a

l'aide des cotisations, le bon travaille des jeunes lorsque elle y a une organisation de « thachimlith » pour chaque vendredi.

Tableau N°16 : L'organisation de la gestion de l'eau au village est poursuivie. Comité de village Ait Ali Ou Mohand

Est-ce l'organisation de la gestion de l'eau au village est poursuivie ?

L'organisation de la gestion de l'eau au village est poursuivie	Nb.cit.	Fréq.
Oui	12	75%
Non	4	25%
Totale OBS.	16	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

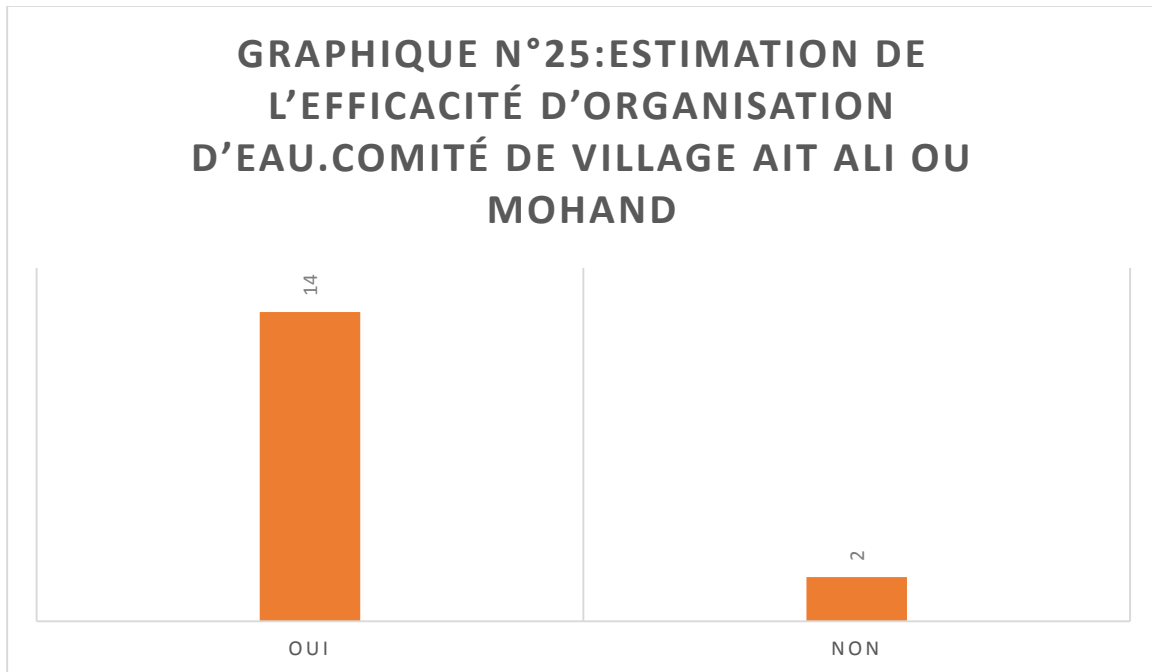
Tableau N°17 : L'organisation de la gestion de l'eau au village est poursuivie. Comité de village Ait Ouabane

Est-ce l'organisation de la gestion de l'eau au village est poursuivie ?

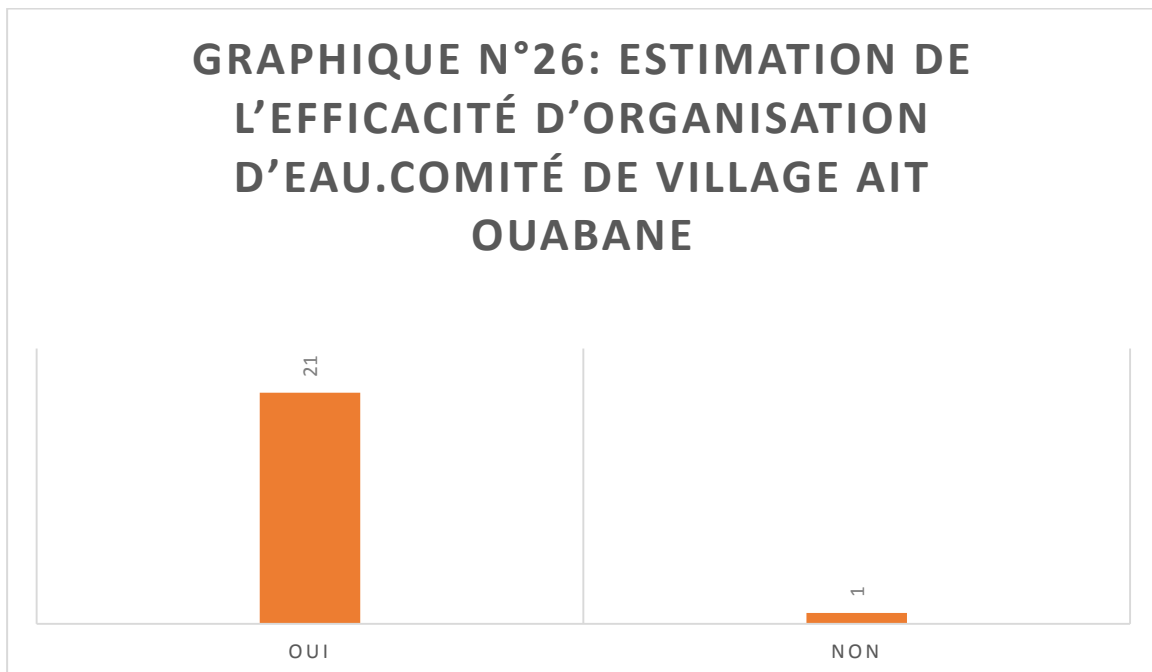
L'organisation de la gestion de l'eau au village est poursuivie	Nb.cit.	Fréq.
Oui	19	86.36%
Non	3	13.64%
Totale OBS.	22	100%

Source : Exploitation des données de l'enquête

D'après les résultats obtenues de comité des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane (Graphique N°25) (Graphique N°26), l'organisation de l'eau est efficace parce que existe une bonne gestion et un bon fonctionnement et les villageois compréhensifs, la satisfaction des habitants.



Source : Exploitation des données de l'enquête



Source : Exploitation des données de l'enquête

Conclusion IV :

Les tendances législatives contemporaines impliquent des transformations importantes du rôle de l'Etat dans la gestion de l'eau. Tout d'abord, en considérant l'eau comme un milieu de vie, l'Etat s'engage dans la gestion durable des ressources hydriques. A cet égard, il mise sur la conservation et la protection des écosystèmes aquatiques, sur l'utilisation rationnelle de l'eau à des fins agricoles et industrielles et sur l'accès à l'eau pour la satisfaction des besoins humains. L'Etat démontre une volonté de protéger les ressources hydriques en permettant aux usagers et à les acteurs d'intervenir pour sauvegarder la qualité et les quantités d'eau.

L'analyse de la gestion patrimoniale et gouvernance de l'eau en tant que bien commun dans les deux villages de montagnes Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane est efficace depuis longtemps que tous les villageois sont satisfaits, cette organisation assurée et poursuivie par le comité de village.

Grace à l'enquête réalisée et les différentes données collectées auprès des deux villages et les deux communes et le service hydraulique de Tizi-Ouzou, nous avons opté sur la manière dont se pose la problématique de la gestion patrimoniale et gouvernance de l'eau en tant que bien commun, ce que nous avons présenté à travers l'analyse de questionnaire.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale :

En somme nous pouvons dire que l'eau est un élément fondamental de toute stratégie de développement, dans la mesure où l'eau doit répondre au besoin des générations actuelles sans hypothéquer la capacité des générations futures à leurs satisfactions.

Ce processus de développement ne peut être mené si l'on n'accorde pas une importance considérable aux processus de gestion des services d'eau et à l'organisation institutionnelle des différents acteurs.

La problématique de ce travail de la recherche s'interroge sur le service public, celle des ressources naturelles en eau, gérées au niveau local, il s'agit d'eau en tant que bien commun et le mode de la gestion appliqué.

La recherche du rapport entre la gestion des services public et la protection de l'eau comme patrimoine commun, ce rapport invite inévitablement à aborder la relation entre service public locale et développement territorial.

Pour réponse à cette problématique s'est appuyée sur l'étude du cas, plus particulièrement l'analyse la gestion des services public d'eau en tant que bien commun et les modes de gestion appliqué dans les deux villages de la montagne Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane de la wilaya de Tizi Ouzou.

A l'issue de notre analyse nous avons trouvé que la préservation et la protection des ressource en eau ne peut se faire qu'au niveau local, du fait que les communautés locales sont les gardiennes de première ligne des lacs, des cours d'eau et des nappes souterraine dont dépendent leur vie et leur subsistance et du fait que les solutions aux pénuries d'eau ne sont abordables, durables et équitables.

Dans le domaine des services publics d'eau, le système de tarification a pour but d'opérer un arbitrage entre les différents usages, de couvrir les coûts de signifier la rareté de l'eau, d'assurer la pérennité financières des services et des considérations sociales comme l'égalité d'accès entre les usagers ou l'équité sociale. Le système de tarification adopté doit cependant intégrer les principes de la bonne gouvernance.

Les principes de « pollueur-payeur » et de péréquation sont « partie intégrante » d'une tarification aux préoccupations soucieuses d'assurer ces mêmes objectifs précités. Ainsi, la recherche d'un optimum social vise au même temps le bien-être et la solidarité.

Le plan empirique de notre travail, nous a toutefois permis de dégager les principaux acteurs qui interviennent à la gestion de service public d'eau en tant que bien commun au niveau de deux villages de montagnes Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane. Pour cela, nous avons fait une analyse relative :

- La présentation des ressources hydrique des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane qui consacré à la localisation des sources d'eau.
- L'organisation institutionnelle et aux mécanismes régulation qui encadrent le secteur d'eau.
- La gouvernance locale d'eau en niveau des deux villages, le comité des villages prise en charge la gestion d'eau en tant que bien commun.
- La gestion de l'eau au sein des deux villages est efficace, assuré et poursuivie par le comité de village.
- Mais en période d'été la gestion de l'eau au sein des deux villages devient difficile par le manque car ce n'est pas facile de satisfaire tous les besoins.

Aux aspects financiers, d'un point de vue micro économique « la tarification » et le « lhaq » mise en place comme section à aux qui ne respectent pas les règles.

Notre enquête nous a mené à faire un diagnostic sur la situation de ce service public d'eau dans le deux village.

D'après les résultats obtenus, Au niveau des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane, la gestion du service public d'eau s'avère une tâche le plus faciles car le comité des villages qui gère cette ressources en eau en tant que bien commun et la bonne gouvernance d'eau.

D'un autre côté, il est essentiel de prendre en considération les exigences d'une gestion efficace et durable du service de l'eau, et d'assurer la durabilité du service et investissement dans l'infrastructure,

Quant aux objectifs de durabilité, les deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane c'est bien donnée la volonté d'assurer la sécurité d'approvisionnement en eau de sa population.

Enfin, la protection des ressources en eau et celle du service public, passe nécessairement par le renforcement du processus de décentralisation (commune) et l'autorité financier de la collectivité territoriale, qui son rôle en tant que une assise de la démocratie

locale, en effet la lutte contre le gaspillage et la pollution des eaux, pour cela ne peut se concrétiser qu'à proximité des citoyens avec :

- Le système de la tarification qui permet de réaliser l'équilibre financier du service, qui incite à la protection de la ressource naturelle en eau.
- Créer les institutions de concertation au niveau local pour la gestion et la protection des ressources en eau en tant que bien commun.

REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

OUVRAGES

- ❖ AUBY.J-F : « Les services publics locaux », collection -collectivités locales, éd-BERGER LEVRAULT, Paris 1997.PP115-116
- ❖ BARLOW(M), CLARKE(T), « L'or bleu : l'eau le grand enjeu du XXI^{ème} siècle », Edition Fayard, Canada, 2002.
- ❖ BORDIN.J : « Les finances des services publics de l'eau et de l'assainissement », collection-Collectivités Locales, éd-Economica, Paris 1998.p38.
- ❖ Duguit,(1928),Traité de droit constitutionnel,Tome 2, 3^{ème} édition, pp59-66, cité par Jacques CHEVALIER,OP, cité, p3
- ❖ MAHIOU.A. « Les implications du nouvel ordre économique et droit international ». Paris, Pédone 1976.p43.
- ❖ Gabriel Wackermann et Henri Rougier, « L'eau ressources et usages », édition Marketing S.A, 2009, paris, p162, 163
- ❖ VALIRON.F. «Gestion des eaux », Paris, Presses de l'ENPC. 1985. P97.
- ❖ VICTORIA(P), « L'accès à l'eau et à l'énergie : de la vision à l'action », Edition Lavoisier, paris, mars 2005.
- ❖ Moine .A, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », l'espace géographique 2/2006
- ❖ Mohand Akli Hadibi, « Wedris une totale plénitude ; approche socio-anthropologique d'un lieu saint en Kabylie » .préface du professeur Mustapha HADDAB ,2002 .P 43.
- ❖ Pecqueur.B ; Brochet.A, « Le service public d'eau potable et la fabrique des territoires », 2013
- ❖ ELINOR OSTROM, « Gouvernance des biens communs pour une nouvelle approche des ressources naturelles », Etopia/deboeck, 2010, P.44
- ❖ SALLES D. (2006), « Les défis de l'environnement .démocratie et efficacité », paris, syllepse
- ❖ LATOUR B. (1999), « Politique de la nature .comment faire entrer les sciences en démocratie », paris, la découverte.
- ❖ LASCOUMES P.LE BOURHIS J.P(1998) ; « le bien commun comme construit territorial, identités d'actions et procédures », politix, n°42, vol11

- ❖ OSTROM E.(1992),crafting institution for self-governing irrigation systems, an Francisco ,institute for contemporary studies press

REVUES ET ARTICLES

- ❖ AHMED ZAID M, (2002) : « La gestion du service public de l'eau et l'assainissement en Algérie Cadre légal, financement et régulation », 29ème International Congress of CIRIEC, Vienne, 12-14 Septembre, 22p.
- ❖ AHMED ZAID(M), (2012) : « la gestion du service public de l'eau et de l'assainissement en Algérie cadre légal, financement et régulation », 29ème International Congress of CIRIEC, Vienne, 12-14 Septembre 2012.
- ❖ BENBLIDIAM, THIVETG, Gestion des ressources en eau, les limites d'une politique de l'offre, articles publie dans la revue de CIHEAM (centre international de hautes études Agronomique Méditerranéemes). N°58, France, Mai 2010, (p, p) (3.5).
- ❖ KETTAB(A), MITICHE (R) et BENN ÇAR(N), «De l'eau pour un développement durable » enjeux et stratégies », in Revue de science de l'eau, vol.21, n°2, 2008, p250.
- ❖ LEUEQUE (2000), concepts économique et conception juridique de la notion de service public, in KIRATT et SER VERINE « vers une économie de l'action juridique, une perspective pluridisciplinaire sur les règles juridique et l'action » CNRS Edition
- ❖ PETIT.O et ROMANGNY. (B), « La reconnaissance de l'eau comme patrimoine commun : quels enjeux pour l'analyse économique ? », in Mondes en développement, 2009/1 n°145, P35.

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- ❖ Loi N°05-12 du 28 Joumada II 1426, correspondant au 4 août 2005 relative à l'eau.
- ❖ Décret exécutif N°2000 – 324 d'octobre 2000 fixant les attributions du Ministre des Ressources en eau.
- ❖ Décret exécution n°08-303 du 27 Ramadan II 1429 correspondant au 27 septembre 2008 fixant les l'autorité de régulation des services publics de l'eau.
- ❖ Décret N° 85-266 du 29 octobre 1985 portant sur les modalités de tarification de l'eau potable, industrielle, agricole et l'assainissement.

RAPPORT ET DIVERS

- ❖ REVISION DU PDAU de la Commune AKBIL.
- ❖ REVISION DU PDAU de la Commune ILLOULA OU MALOU.

DICTIONNAIRS

- ❖ Ramade F : « Dictionnaire encyclopédique des sciences de l'eau, » ediscience, paris 1998.

THESE ET MEMOIRE

- ❖ NOTE O « L'institutionnalisation du public –témoin comme forme de gouvernentalité » Thèse doctorat, Université Toulouse ; 2012
- ❖ KEBBAB L. Mémoire Magister « Ecologie alimentaire et utilisation du milieu par la mangouste herpestes ichneumon dans le parc national du Djurdjura (foret de DARNA) »
- ❖ MERABET S, Mémoire Magister « Inventaire des arthropodes dans trois stations au niveau de la forêt de Darna (Djurdjura) » .2014 université mouloud Mammeri Tizi-Ouzou.
- ❖ IGHIL ALI, (2008), La gouvernance urbaine de l'eau et l'accès aux services de base des quartiers précaires cas de la ville de Safi (Maroc). Institut nationale d'aménagement et d'urbanisme INAU (MAROC).
- ❖ BREUIL L, (2004), Renouveler le partenariat public –privé pour le services d'eau dans les pays en développement, Thèse de doctorat, école nationale du génie Rural, des eaux et des forêts, centre de paris.
- ❖ HADDADI (L), « La problématique de la gestion urbaine du service public de l'eau potable et de l'assainissement en Algérie : cas de la commune de Tizi Ouzou », Mémoire de Magister en économie publique locale et gestion des collectivités locales U.M.M.T.O, Octobre, 2010
- ❖ HAMCHAOU(S), « Intégration de l'aléa pluviométrique dans le cadre d'une gestion durable des services de l'eau potable » Thèse du doctorat en sciences, Mars, 2017.
- ❖ TOUATI(B), « Les Barrages et la politique hydraulique en Algérie : état, diagnostic et perspectives d'un Aménagement durable », Thèse de doctorat d'Etat en Aménagement du territoire, Université Mentouri de constantine, 2010.

SITES INTERNET

- ❖ [http : // www.mre.org.dz](http://www.mre.org.dz)
- ❖ [http : // www.mémoireonline.com](http://www.mémoireonline.com)
- ❖ [www.enssib.fr/.../64245-domaine-public-et biens communs-de-la-connaissance](http://www.enssib.fr/.../64245-domaine-public-et-biens-communs-de-la-connaissance)
- ❖ Banque mondiale, gouvernance note de synthèse [http://www 2 urbanisme .Equipment .gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/gouvernance/note4.htm](http://www2.urbanisme.Equipment.gouv.fr/cdu/accueil/bibliographies/gouvernance/note4.htm)
- ❖ www.oieau.org
- ❖ [www.techniques ingénieur.fr](http://www.techniques-ingenieur.fr), les-grand
- ❖ www.sndl.com

ANNEXE

**Annexe N°1 : Le questionnaire adressé aux habitants de deux villages Ait Ali Ou
Mohand et Ait Ouabane**

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU LABORATOIRE REDYL

Faculté des Sciences Economiques Commerciales et de Gestion

Master Management territorial et ingénierie de projets

**Questionnaire destiné aux Habitants de deux villages AIT ALI OU MOHAND et
AIT OUABANE.**

Dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de fin d'étude master management territorial et ingénierie de projet option management des services public ,sur notre thème « gestion patrimoniale et gouvernance de l'eau dans deux villages de montagne AIT ALI OU MOHAND la commune ILLOULA OUMALOU et AIT OUABANE la commune AKBIL.nous vous demandons de répondre à ce questionnaire .merci d'avance pour votre contribution.

Identification de la personne

1-Quel est votre âge ?

- 18-25 26-39 40-53 54-65 66-80

2-Vous êtes ?

- Masculin Féminin

3-Lieu de résidence permanent actuellement ? (la réponse est obligatoire).

- Village Ailleurs

4-Quelle est votre situation familiale ?

- Célibataire Chef de ménage

5-Quelles sont les sources d'eau aménagé existe dans votre village ?

6-Avez-vous d'autres sources en eau ?

Oui

Non

7-Si oui, quelles sont ces autres sources ?

8-Connaissez-vous l'origine de l'eau du robinet ?

Oui

Non

Si oui, pouvez-vous citer le lieu de prélèvement ou la ressource utilisée ?

Gestion de l'eau

9- Qui est responsable de la gestion de l'eau au village ?

- La commune
- Le comité de village
- Le maire
- Les habitants

10- Question à poser aux femmes : En tant que femme pensez- vous être suffisamment associée dans l'organisation de la gestion de l'eau au village ?

Le point de vue des femmes est-il pris en compte ?

Oui Non Ne sais pas

Expliquez (oui ou non) :

11- Pourquoi vous consommez l'eau du robinet ?

- L'eau du robinet à un bon gout
- C'est plus économique
- C'est plus écologique

Autre, pouvez-vous préciser les autres raisons ?

12-Votre consommation moyenne par jour (besoins journaliers de l'eau) est de combien?

Moins de 60 L /habitant/jour Entre 60 et 100 L /habitant/jour Plus de 100

13-Quels problèmes rencontrez-vous en ce qui concerne l'eau potable dans votre village?

- | | | | | | | |
|-----------------------------|-----|--------------------------|-----|--------------------------|-------------|--------------------------|
| • La qualité de l'eau | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| • La disponibilité de l'eau | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| • L'accès à l'eau | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| • Autres problèmes | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |

Systeme d'irrigation

14-quelle est l'origine de l'eau que vous utilisez pour l'irrigation ?

- | | | | | | | |
|---------------------|-----|--------------------------|-----|--------------------------|-------------|--------------------------|
| • Barrage | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| • Nappe souterraine | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| • Rivière | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| • Autre | Oui | <input type="checkbox"/> | Non | <input type="checkbox"/> | Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |

Si autre, précisez :

15-quels types de technique d'irrigation utilisez-vous ?

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| • Irrigation localisée (goute à goutte) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| • Aspersion | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |
| • Gravitaire ou de surface (gainés) | Oui <input type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/> |

16-depuis quand utilisez-vous l'eau pour l'irrigation ?

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| • Depuis moins de 10 ans | <input type="checkbox"/> |
| • De 10 à 15 ans | <input type="checkbox"/> |
| • Plus de 15 ans | <input type="checkbox"/> |
| • Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |

17-que pensez-vous de la qualité de l'eau d'irrigation ?

- | | |
|-------------------|--------------------------|
| • Plutôt bonne | <input type="checkbox"/> |
| • Ne sais pas | <input type="checkbox"/> |
| • Plutôt mauvaise | <input type="checkbox"/> |

18-Quels sont les problèmes rencontrés dans le processus d'irrigation ?

- | | |
|-------------------------|--------------------------|
| • Droits à l'irrigation | <input type="checkbox"/> |
| • Organisation annuel | <input type="checkbox"/> |
| • Volume d'eau | <input type="checkbox"/> |

Annexe N°2 : Le questionnaire adressé aux comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU LABORATOIRE REDYL

Faculté des Sciences Economiques Commerciales et de Gestion

Master Management territorial et ingénierie de projets

Questionnaire destiné aux Comités des deux villages AIT ALI OU MOHAND et AIT OUABANE.

Dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de fin d'étude master management territorial et ingénierie de projet option management des services public ,sur notre thème « gestion patrimoniale et gouvernance de l'eau dans deux villages de montagne **AIT ALI OU MOHAND** la commune **ILLOULA OUMALOU** et **AIT OUABANE** la commune **AKBIL**.nous vous demandons de répondre à ce questionnaire .merci d'avance pour votre contribution.

Identification de la personne

1-Quel est votre âge ?

18-25 26-39 40-53 54-65 66-80

2-Lieu de résidence permanent actuellement ? (la réponse est obligatoire).

Village Ailleurs

L'eau

3-Quelles sont les sources d'eau existant dans votre village ?

4-Parmi ces sources, quelles sont les sources aménagées ?

5-Existe-il des sources non aménagées ?

Oui

Non

Si oui, lesquelles ?

6-Estimez-vous que les besoins en eau des habitants sont satisfaits ?

Oui

Non

La qualité de l'eau utilisée à la consommation humaine

7-Avez-vous une idée de la qualité de l'eau que vous utilisez pour la consommation humaine ?

Oui

Non

Si Oui ou Non, expliquez ?

8-Comment évaluez-vous la qualité de l'eau pour la consommation humaine ?

- Odeur
- Aspect/couleur
- autres

Si autres, expliquez :

9-Dans le cas où vous pensez que la qualité de l'eau pour la consommation humaine est mauvaise, quels problèmes cela pose-t-il ?

Expliquez :

10-Les citoyens sont-ils satisfaits en quantité et qualité d'eau ?

Oui

Non

Si oui, expliquez ?

11-Avez-vous conscience du cout du m³ d'eau ?

12-Quel est le montant de dépenses effectuées à la gestion de l'eau ?

En infrastructure et équipement

En fonctionnement

Gestion de l'eau

13-Pensez-vous que les femmes sont suffisamment associées dans l'organisation de la gestion de l'eau au village ?

Est-ce que le point de vue des femmes est-il pris en compte ?

Oui

Non

Ne sais pas

Oui

Non

Ne sais pas

14-Est-ce l'organisation de la gestion de l'eau au village est poursuivie ?

15-Quelles sont vos difficultés de gestion de l'eau ?

16-La distribution de l'eau au village s'organise comment ?

17-Cette organisation d'eau est-elle efficace ?

Oui

Non

Si oui, pourquoi ?

18-comment partager l'eau pour chaque quartier ?

19-Quel sont les principaux acteurs de l'eau dans votre village ?

20-Est-ce qu'il y a une relation avec les acteurs du l'eau ?

La préservation de l'eau

21-comment est préservée l'eau dans le village

22-Comment est contrôlée la qualité de l'eau ?

23-Quel est votre action à la matière de protection des ressources en eau en quantité et en qualité ?

Système d'irrigation

24-Comment est organisée l'irrigation dans le village ?

25-Parmi vos traditions, vous organisez chaque année au village (Ait Ouabane) « Thimechrit » pourquoi ?

26-Comment s'organiser « Thimechrit » au village ? (village Ait Ouabane)

27-Savez-vous où sont traitées vos eaux usées ?

Oui

Non

Si oui, pouvez-vous citer le lieu de traitement ? Comment les gère-t-on ?

Organisation de comité de village et gouvernance

28-Quels sont les organes mis en place pour le comité de village ?

29-Quelle est la périodicité des réunions ?

30-Comment se prennent les décisions ?

31- Comment sont-elles appliquées au exécutés

**LISTE DES ANNEXES,
TABLEAU, FIGURES ET
GRAPHIQUES**

Liste des annexes

Annexes N°01 : Questionnaire adressé aux habitants

Annexes N°02 : Questionnaire adressé aux comités des villages

Liste des graphiques

Graphique N° 01 : Genre des habitants enquêtés de village Ait Ali Ou Mohand

Graphique N°02 : Genre des habitants enquêtés de village Ait Ouabane

Graphique N° 03 : L'eau est-elle ? Les habitants de village Ait Ali Ou Mohand

Graphique N°04 : L'eau est-elle ? Les habitants de village Ait Ouabane

Graphique N°05 : Les sources d'eau aménagé et non aménagé village Ait Ali Ou Mohand.

Graphique 06 : Les sources d'eau aménagé et non aménagé village Ait Ouabane

Graphique 07 : Responsable de la gestion de l'eau village Ait Ali Ou Mohand

Graphique N°08 : Responsable de la gestion de l'eau village Ait Ouabane

Graphique N°09 : La consommation de l'eau de robinet village Ait Ali Ou Mohand

Graphique N°10 : La consommation de l'eau de robinet village Ait Ouabane.

GraphiqueN°11 : La consommation moyenne par jour de l'eau village Ait ALI Ou Mohand

GraphiqueN°12 : La consommation moyenne par jour de l'eau village Ait Ouabane

Graphique N°13 : Les problèmes rencontrés dans le processus d'irrigation les habitant de village Ait Ali Ou Mohand

Graphique N°14 : Les problèmes rencontrés dans le processus d'irrigation les habitant de village Ait Ouabane

Graphique N°15 : Estimation de la satisfaction des besoins en eau des habitants. Comité de village Ait Ali Ou Mohand

Graphique N°16 : Estimation de la satisfaction des besoins en eau des habitants. Comité de village Ait Ouabane

Graphique N°17 : Estimation l'idée sur la qualité de l'eau utilisée pour la consommation humaine. Comité de village Ait Ali Ou Mohand

Graphique N°18 : Estimation l'idée sur la qualité de l'eau utilisée pour la consommation humaine. Comité de village Ait Ouabane

Graphique N°19 : Evaluation de la qualité de l'eau utilisée pour la consommation humaine. Comité de village Ait Ali Ou Mohand.

Graphique N°20 : Evaluation de la qualité de l'eau utilisée pour la consommation humaine. Comité de village Ait Ouabane

Graphique N°21 : Estimation du coût du M³d'eau. Comité de village Ait Ali Ou Mohand

Graphique N°22 : Estimation du coût du M³d'eau. Comité de village Ait Ouabane.

Graphique N°23 : Estimation de suggestions pour renforces la participation des femmes à la gestion de l'eau. Comité de village Ait Ail Ou Mohand

Graphique N°24 : Estimation de suggestions pour renforces la participation des femmes à la gestion de l'eau. Comité de village Ait Ouabane

Graphique N°25 : Estimation de l'efficacité d'organisation d'eau. Comité de village Ait Ali Ou mohand

Graphique N°26 : Estimation de l'efficacité d'organisation d'eau. Comité de village Ait Ouabane.

Liste des Tableaux

Tableau N°01 : L'organisation administrative du secteur de l'eau

Tableau N°02 : L'origine de l'eau village Ait Ali Ou Mohand

Tableau N° 03 :L'origine de l'eau village Ait Ouabane

Tableau N° 04 : Le point de vue des femmes est-il pris en compte pour être suffisamment associée dans l'organisation de la gestion de l'eau au village ? village Ait Ali Ou Mohand

Tableau N°05 : Le point de vue des femmes est-il pris en compte pour être suffisamment associée dans l'organisation de la gestion de l'eau au village ? village Ait Ouabane.

Tableau N°06 : Les problèmes qu'on rencontre en ce qui concerne l'eau potable. Les habitants de village Ait Ali Ou Mohand.

Tableau N°07 : Les problèmes qu'on rencontre en ce qui concerne l'eau potable. Les habitants de village Ait Ouabane.

Tableau N°08 : Les sources d'eau aménagé et non aménagé .comité de village Ait Ali Ou Mohand

Tableau N°09 : Les sources d'eau aménagé et non aménagé .comité de village Ait Ouabane

Tableau N°10 : Les citoyens sont-ils satisfaits en quantité et en qualité de l'eau ? Comité de village Ait Ali Ou Mohand

Tableau N°11 : Les citoyens sont-ils satisfaits en quantité et qualité d'eau ? Comité de village Ait Ouabane

Tableau N°12 : Le montant de dépenses effectuées à la gestion de l'eau. Comité de village Ait Ali Ou Mohand

Tableau N°13 : Le montant de dépenses effectuées à la gestion de l'eau. Comité de village Ait Ouabane

Tableau N°14 : Pensez-vous que les femmes sont suffisamment associées dans l'organisation de la gestion de l'eau au village ? Comité de village Ait Ali Ou Mohand

Tableau N°15 :Pensez-vous que les femmes sont suffisamment associées dans l'organisation de la gestion de l'eau au village ? Comité de village Ait Ouabane

Tableau N°16 : L'organisation de la gestion de l'eau au village est poursuivie. Comité de village Ait Ali Ou Mohand

Tableau N°17 : L'organisation de la gestion de l'eau au village est poursuivie. Comité de village Ait Ouabane

Liste figures :

Figure N°01 : Village Ait Ali Ou Mohand

Figure N°02 : Thala aounighassin (thaâuit)

Figure N°03 : Les bassine n'Oudriss

Figure N° 04 : Captage d'eau

Figure N°05 : Village Ait Oubane

Figure N°06 : La forêt d'Ait Oubane

Figure N°07 : Thanda Inigune

Figure N°08 : Source d'eau thimizoghine

Figure N°09 : Le tombeau du saint le lendemain après le départ des pèlerins

Figure N°10 : Tiririth n tregena

Figure N° 11 : Le sacrifice de tumicheret

Figure N°12 : Sidi Hend Amrane

Figure N°13 : La culture vivrière exclusivement féminine

Figure N°14 : Marché des cultivatrices

Figure N°15 : Le paiment d'Ait Oubane

Figure N° 16 : Achelkouk d'Ait Oubane

Figure N° 17 : Festival international raconte-arts Ait Oubane

TABLE DES MATIÈRE

Résumé

Dédicaces

Remerciement

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....	01
Chapitre I: Cadre théorique de la gestion des biens communs et la gouvernance des ressources commune.....	01
Introduction de chapitre I	05
Section 01 : Notion de la gestion des biens communs	06
1- Les biens communs	06
1-1-Définition.....	06
1-2-Les principes fondateurs des biens communs.....	07
1-3-Les variables dans la gouvernance des biens communs	08
1-4-Les principes des biens communs	09
1-5-Les types de ressources des biens communs	09
2-La gestion des biens communs	10
2-1-Définition	10
2-2-Les modèles de la gestion des biens communs.....	10
2-3-les prescriptions politiques pour l'amélioration des modèles de la gestion des biens communs	11
2-4-Les caractéristiques communes qui peuvent servir de principes pour maintenir des biens communs en bon état selon Elinor Ostrom	12
2-5-Les aspects qui sont organiser par les communs pour nous aider à.....	12
2-6-L'eau, un patrimoine commun	13
Section 02 : Notion de la gouvernance des ressources communes	13

1-La gouvernance	13
1-1-Définition	13
2-La gouvernance territoriale	14
2-1-Définition	14
2-2-Les modes de coordination dans un territoire	14
2-3-Les traits d'une « bonne » gouvernance territoriale	15
3-La gouvernance de l'eau	15
3-1-Définition	15
3-2-Les défis de la gouvernance de l'eau	16
4-Les ressources communes	17
4-1-Définition	17
4-2-Les objectifs de l'approche patrimoniale des ressources communes	18
5- La gestion de l'eau	19
5-1-Définition	19
5-2-Les enjeux fondamentaux de la gestion de l'eau	19
5-3-La gestion intégrée des ressources en eau	20
Conclusion du chapitre I	20
Chapitre II : Présentation des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane.....	21
Introduction du chapitre II.....	21
Section 01 : Présentation de milieu naturel	21
1-Présentation de milieu naturel du village Ait Ali Ou Mohand	21
1-1-Présentation de la commune Illoula Oumalou	21
1-2-Situation Géographique de village Ait Ali Ou Mohand	21
1-3- Cadre Physique	22

1-3-1-Le Climat	22
1-3-2-La Végétation	22
1-3-3- Ressource En Eau	23
2-Présentation de milieu naturel du village Ait Ouabane	24
2-1-Présentation du la commune Akbil	24
2-2-Situation Géographique de village Ait Ouabane	24
2-3-Cadre Physique	25
2-3-1-Le Relief	25
2-3-2-Le Climat	25
2-3-2-1-Les Précipitations	26
2-3-2-2-Les Températures	26
2-3-3-La Flore	26
2-3-4-La Faune	26
2-3-5-La Forêt	27
2-3-5-1-Le Rôle de la forêt d'Ait Ouabane	27
2-3-6-La Végétation	28
2-3-7-Ressource En Eau	28
Section 02 : Présentation de toutes les activités humaines.....	29
1-Présentation de toutes les activités humaines du village Ait Ali Ou Mohand	29
1-1-Timâammert (la Zawiya de wedris)	29
1-2-La Fête d'Achoura	30
1-3-La ziyara du sanctuaire de Sidi Abderrahmane	31
2-Présentation de toutes les activités humaines du village Ait Ouabane	31

2-1-Préservation des traditions et sens l'organisation	31
2-2-Marchés des productions des femmes « Ulzuz N Tlawin N AtWavan »	33
2-3-Le Piment d'Ait Ouabane « Klilouche »	35
2-4-Festival international raconte-arts : la 14 ^{ème} édition à Ait Ouabane	36
Conclusion de chapitre II	37
Chapitre III : Présentation des ressources hydriques de deux villages (Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane).....	39
Introduction du chapitre III	39
Section 01 : La localisation des sources d'eau	40
1-Définition des sources d'eau	40
2- Les différentes sources d'eau	41
1- Système d'alimentation en eau de la commune IlloulaOumalou.....	41
1-1-Village Ait Ali Ou Mohand	41
2-Système d'alimentation en l'eau de la commune Akbil	42
2-1-Village Ait Ouabane	42
3- Aménagement des sources	42
3-1-Aménagement très simple	42
3-2 -L'aménagement avec réservoir	43
3-3-L'aménagement avec réservoir et filtre	43
4-Identification et caractérisation des sources d'eau	43
5-Système de captage	44
6- Structures pour les captages d'eau	44
Section 02 :L'organisation et la gouvernance locale des services publics	45
1-Le service public	45

1-1-La notion de service public	45
1-2-Les principes du service public	47
1-2-2-Le principe de continuité	47
1-2-3-Le principe de mutabilité ou d'adaptabilité	48
1-3- Les missions du service public	48
1-3-1-La mission d'intérêt général	48
1-3-2-La mission d'équité	49
1-3-3-La mission d'efficacité	49
2-Le cadre institutionnel et réglementaire gérant les ressources en eau en Algérie	49
2-1-L'organisation institutionnelle.....	49
3- Le cadre de gestion et de régulation des services public de l'eau	51
3-1- Statut et missions de l'autorité de régulation	51
3-2-1 : Principes généraux de la loi sur l'eau	54
4-L'organisation des services publics d'eau dans la willaya Tizi Ouzou	54
4-1-La direction de l'hydraulique de la wilaya (DHW)	54
4-2-La commune	55
4-3- L'algérienne des eaux (ADE)	55
4-4-L'ONA	55
5- La gouvernance locale des services publics d'eau	56
5-1- La gouvernance de l'eau dans deux les villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane ...	57
-Les modalités d'exploitation des services d'eau	58
6-1- Les modes de gestion « classiques »	59
6-1-1-La gestion directe	59
6-1-1-1-La gestion par régie	59
6-1-2-La gestion déléguée	61

Conclusion du chapitre III	61
Chapitre IV : Préservation de patrimoine hydrique au niveau locale	62
Introduction du chapitre IV	62
Section 01 : Préservation de l'eau en quantité et en qualité et ces principes	63
1-préservation de l'eau en quantité et en qualité	63
1-1-Préservation des foggaras en tant que ressources hydrique et patrimoine de valeur	63
1-2-Analyse de la qualité d'eau distribuée	65
1-3-Analyse de la quantité d'eau	66
2-Les principes de la préservation de l'eau	66
3-législation Algérienne	67
4-Tarifcation des services publics d'eau	70
4-1-1-Tarifcation des services publics de l'eau potable	70
4-2-Les objectifs de tarification.....	71
4-2-1-L'équilibre financier	71
4-2-2-L'équité	71
4-2-3-La clarté et la simplicité de la tarification	71
4-2-4- La préservation de la ressource	72
4-3-Les modalités de tarification	72
4-3-1-les systèmes forfaitaires	72
4-3-2-les systèmes proportionnel par tranches.....	72
a-La formule de tarification dégressive	72
b-La formule de tarification progressive	73
4-3-3-Le tarif binôme	73

4-3-4- Les tarification spécifiques	73
5- Structure et composante du prix de l'eau.....	74
5-1-Le prix de l'eau stricto sensu	74
5-2-La redevance d'assainissement : du principe « pollueur- payeur »	74
Section 02 : présentation des résultats de notre enquête au sein des deux villages (Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane)	74
1-Rapport de méthodologie de l'enquête	74
2-Analyse et traitement des résultats.....	76
2-1-Résultats de dépouillement des réponses au questionnaire destiné aux habitants de village Ait Ali Ou Mohand et de village Ait Ouabane.	76
2-2-Résultats de dépouillement des réponses au questionnaire destiné aux comités des deux villages Ait Ali Ou Mohand et Ait Ouabane	87
Conclusion IV	98
Conclusion générale	99
Bibliographie	102
Annexes.....	106